



ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS



RAPPORT ANNUEL
2014-2015



Illustration de l'Assemblée générale annuelle : Tekaronhiahkhwa Standup. (2015). *United*. [Acrylique sur toile avec graines et rocailles Delica. 6" x 36"] Collection de l'Assemblée des Premières Nations, Ottawa (Ontario).

L'Assemblée des Premières Nations souhaite remercier Banque Scotia, commanditaire du rapport annuel.



Assemblée des Premières Nations
55, rue Metcalfe, bureau 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5



Téléphone : (613) 241-6789
Sans frais : 1-866-869-6789



www.afn.ca



www.facebook.com/AFN.APN
[@AFN_Updates](https://twitter.com/AFN_Updates)
[@AFN_Comms](https://twitter.com/AFN_Comms)



TABLE DES MATIÈRES

RAPPORTS RÉGIONAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'APN

Chef national Perry Bellegarde	5
Chef régional Morley Googoo, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	non publié
Chef régional Roger Augustine, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard.....	non publié
Chef régional Ghislain Picard, Québec et Labrador.....	8
Chef régional Stan Beardy, Ontario	10
Chef régional Bill Traverse, Manitoba.....	13
Chef régionale Kimberly Jonathan, Saskatchewan	15
Chef régional Cameron Alexis, Alberta.....	19
Chef Maureen Chapman, Porte-parole de l'APN-C.-B., Colombie-Britannique.....	22
Chef régional Mike Smith, Yukon	27
Chef régional Bill Erasmus, Territoires du Nord-Ouest.....	29

CONSEILS DE L'APN

Conseil des aînés de l'APN	31
Conseil des femmes de l'APN	33
Conseil national des jeunes de l'APN	35

SECRÉTARIAT DE L'APN

Rapport du directeur général.....	37
Représentation et activités internationales	39
Sensibilisation nationale – Parlement, provinces et territoires du Canada	43
Communications stratégiques.....	45

METTRE EN ŒUVRE LES DROITS

Droits fonciers et revendications territoriales.....	49
Gestion de l'environnement	51
Pêches	54





RÉALISER LE CHANGEMENT POUR LES FAMILLES ET LES ENFANTS

Éducation	59
Développement social	63
Pensionnats indiens	65

COMMUNAUTÉS SAINES, SÉCURITAIRES ET DURABLES

Santé	72
Partenariats économiques	86
Éliminer la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones	91
Logement	94
Infrastructures	100
Gestion des situations d'urgence	104

ÉTATS FINANCIERS	107
------------------------	-----



RAPPORT DU CHEF NATIONAL PERRY BELLEGARDE

À tous les Chefs et dirigeants des Premières Nations,

Alors que je rédige ce rapport, six mois se sont écoulés depuis mon élection au poste de Chef national de l'Assemblée des Premières Nations. Au début de cette année 2015, j'ai rencontré le Très Honorable Stephen Harper, Premier ministre du Canada, l'honorable Thomas Mulcair, chef officiel de l'opposition, M. Justin Trudeau, chef du Parti libéral du Canada, et Mme Elizabeth May, chef du Parti vert du Canada. J'ai également rencontré la plupart des ministres des provinces et des Territoires, ainsi que certains chefs de file de l'industrie et le d^r David Suzuki. J'ai rencontré un ancien premier ministre, et les Canadiens en vue d'un nouveau partenariat. J'ai rencontré les commissaires de la Commission de vérité et de réconciliation, ainsi que des intervenants influents dans les domaines de l'éducation postsecondaire, de la protection de l'enfance et des droits de la personne. Et mon message ne varie pas : nous devons *éliminer l'écart*. Maintenant.

Mon engagement envers l'*élimination de l'écart* est ma réponse, en tant que Chef national, à l'écart persistant qui prévaut entre les citoyens des Premières Nations et le reste du Canada en matière de droits de la personne et de développement. Au cours des dernières années, le Canada s'est classé entre 6^e et 8^e selon l'indice de développement humain des Nations Unies, alors que les Premières Nations étaient reléguées entre la 63^e et la 78^e place, selon l'année. Cet écart a de plus été confirmé au moyen de l'indice du bien-être des collectivités du gouvernement fédéral, qui a déclaré que cet écart n'avait absolument pas changé depuis 1981.

Maintenant, les Premières Nations sont en passe d'influencer le changement. Dans la foulée du dévoilement des appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation, nous savons que, le 19 octobre, les citoyens canadiens en âge de voter éliront un nouveau gouvernement. Mon engagement est de continuer à faire tout en mon possible pour qu'un engagement d'*éliminer l'écart* soit inclus dans le programme de chacun des partis politiques fédéraux – le Parti conservateur, le Parti libéral, le Parti vert et le Bloc québécois. C'est pourquoi j'ai rappelé au Parti libéral et au NDP la nécessité de supprimer le plafond de 2 pour cent et de mettre en place un nouveau mécanisme financier. Les demandes en ce sens faites auprès des autres partis demeurent sans réponse. Nous sommes également dans l'attente de la décision du Tribunal canadien des droits de la personne en ce qui concerne la protection de l'enfance. De la combinaison de ces trois éléments provient l'élan pour le changement que nous appelons toutes et tous et dont nous avons besoin pour nos concitoyens.

Au cours des six prochains mois, je vais continuer à affiner mon plan pour *éliminer l'écart* afin que ces changements deviennent réalité. Ensemble, nous pouvons susciter un élan pour le changement en influençant les plates-formes électorales des partis fédéraux. Nous pouvons nous faire entendre et faire des choix éclairés quant à la pertinence de voter ou de s'abstenir, et quant à des conseils de vote dans le cadre de la prochaine élection fédérale.



Je veux travailler en partenariat avec vous afin d'exercer des pressions pour que des mesures immédiates soient prises dans trois domaines clés : **équité financière, relation de nation à nation et droits de la personne.**

Équité financière

Les citoyens des Premières Nations possèdent des droits inhérents, un titre autochtone et des droits issus de traités reconnus par la constitution canadienne. Pourtant, que signifient-ils? Jamais nous n'avons été destinés à être pauvres dans nos territoires d'origine. Les citoyens des Premières Nations doivent véritablement partager les terres et les ressources dans tous les sens du terme. De ce partage doivent découler des chances égales de profiter des recettes tirées des ressources et de mécanismes financiers pour appuyer des services essentiels équivalents à ceux dont jouissent tous les Canadiens.

Nous devons travailler ensemble en vue de la suppression immédiate du plafond de 2 pour cent auquel sont soumis le financement fédéral et les services essentiels. Nous devons travailler ensemble en vue d'investissements ponctuels significatifs pour que nos Premières Nations puissent s'élancer vers la prospérité. Nous devons travailler ensemble pour restructurer les mécanismes de transfert financier dans l'esprit de la relation de nation à nation. L'heure est venue d'améliorer grandement les conditions de vie quotidiennes de nos concitoyens.

Relation de nation à nation

Nous devons restaurer la relation de nation à nation telle que celle-ci est affirmée dans la *constitution* canadienne. À cette fin, la Couronne devrait travailler la main dans la main avec les Premières Nations dans l'esprit de partage et d'entraide qui est l'essence même de nos relations issues de traités, de nos droits ancestraux inhérents et de notre titre autochtone. Toutes les lois, politiques et pratiques du gouvernement fédéral, existantes ou à venir, doivent tenir compte de cette réalité.

Nous avons réclamé des mécanismes appropriés et justes de partage des recettes fondés sur les droits égaux des Premières Nations de prospérer en tant que personnes et de bénéficier équitablement des ressources de nos territoires pour soutenir nos propres objectifs en matière de développement économique, social et culturel. Il s'agit d'une étape cruciale vers la réconciliation.

Droits de la personne

Rien n'illustre avec plus de précision l'écart que le récent rapport sommaire de la Commission de vérité et de réconciliation. Cela fait maintenant sept ans que le gouvernement fédéral a présenté ses excuses pour ces violations des droits de la personne et pourtant, absolument rien n'a changé. Nous devons donner un sens à ces excuses. Nous devons nous pencher sur la question de l'éducation et de la formation. Du logement. Des infrastructures. De la santé. Du mieux-être. Du véritable développement économique. Et nous devons le faire maintenant.

La mise en œuvre du premier principe directeur de la Commission de vérité et de réconciliation – à savoir que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones doit servir de cadre pour élaborer et guider le travail de réconciliation – est fondamentale. Et aujourd'hui, alors que nous comptons 1200 femmes et jeunes filles autochtones assassinées ou disparues, nous allons continuer de réclamer une Commission nationale d'enquête publique. Dans la foulée du rapport de la Commission de vérité et de réconciliation, travaillons ensemble à la suite à donner aux appels à l'action, notamment ceux ayant trait au bien-être et aux droits de la personne des enfants et des femmes des Premières Nations. Et pour concrétiser l'engagement de nos aînés et gardiens du savoir de veiller à ce que nos traditions et lois des Premières Nations soient transmises à nos jeunes générations, continuons de réclamer que nos langues deviennent des langues officielles dans nos provinces et territoires, soutenues dans leur revitalisation par des investissements financiers.



L'heure est venue. L'heure de la *réconciliation* est venue. L'heure de l'*action* est venue. Partout dans ce pays, des personnes de tous les horizons peuvent nous aider à réparer des injustices qui remontent à plus de 100 ans. L'avenir est en jeu. Pas seulement pour les citoyens des Premières Nations. Mais pour le Canada. Parce que lorsque nous serons devenus des égaux, lorsque nos enfants vivront dans des logements convenables et fréquenteront des écoles convenables, lorsqu'ils bénéficieront des mêmes soins de santé que ceux dispensés à tous les enfants canadiens, alors tout le Canada sera gagnant. Tout le monde gagne lorsque la productivité s'accroît, que la pauvreté recule, et que des progrès sont réalisés dans les domaines de l'innovation et du développement. C'est un message que les Canadiens doivent entendre et auquel ils doivent adhérer afin de favoriser le changement dont nous avons toutes et tous besoin.

Nous pouvons prendre notre place légitime dans nos territoires d'origine, tirer profit de l'énergie et de la créativité de nos concitoyens, qui trop longtemps ont été forcés de demeurer en marge de la société. En semble, nous pouvons *éliminer l'écart une fois pour toutes*. Je vous invite à vous joindre à moi. Merci.



CHEF RÉGIONAL GHISLAIN PICARD

Québec et Labrador



Les services à notre population, autant celle qui habite dans nos communautés que celle qui se retrouve en milieu urbain, sont une préoccupation constante pour les chefs de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL). En particulier, les services aux membres les plus vulnérables de nos nations : nos enfants, nos aînés, nos femmes et nos filles menacées ou victimes de violence, nos malades chroniques sont de plus en plus menacés par l'indifférence, sinon la négligence des gouvernements fédéral et provincial.

Appliquant sans discernement des politiques soi-disant de « rigueur budgétaire » qui visent surtout à les faire bien paraître aux yeux des électeurs bien-nantis, ils imposent des coupures aveugles aux plus vulnérables, dont les membres de nos nations. La précarité budgétaire créée artificiellement par le fédéral et le provincial vient aggraver la complexité, sinon la confusion qui existait déjà dans le financement des services aux Premières Nations. Les efforts de l'APNQL pour amener les deux autres ordres de gouvernement à une collaboration efficiente, à une véritable relation de gouvernement à gouvernement restent sans réponse, et nos populations en paient un prix très élevé. D'une part, le gouvernement fédéral ne respecte pas sa responsabilité fiduciaire et balaie les problèmes dans la cour de la province, d'autre part, la province restreint de plus en plus l'accès pour les membres des Premières Nations à ses programmes, sous prétexte qu'ils sont sous la responsabilité du gouvernement fédéral.

Le gouvernement provincial, élu il y a maintenant plus d'un an, et en particulier son premier ministre, a plusieurs fois indiqué officiellement son intention de développer avec l'APNQL une véritable relation « de gouvernement

à gouvernement ». Dans les faits, cependant, son gouvernement continue d'imposer aux Premières Nations une série de mesures d'application générale qui ne tiennent aucun compte de nos spécificités. L'APNQL a dû réagir régulièrement à cette attitude irrespectueuse. Le discours de collaboration du premier ministre provincial n'est, pour le moment, qu'un discours.

Une telle situation de non-respect et de négligence n'a rien de nouveau. Il importe cependant de souligner qu'elle est considérablement aggravée par la course électorale à « l'équilibre budgétaire » que nous constatons maintenant autant à Ottawa qu'à Québec.

Les chefs de l'APNQL doivent constamment rappeler à l'ordre les deux autres paliers de gouvernement dans des domaines aussi cruciaux que la santé, les services sociaux, les services à nos femmes et à nos filles menacées ou victimes de violence, les services éducatifs, la sécurité publique, le développement de l'économie et de l'emploi.

La confusion et l'inefficacité dans les services offerts par les autres gouvernements et l'absence de volonté de mettre en place des solutions avec nos gouvernements et institutions de Premières Nations créent, pour nos populations, une situation intenable à laquelle nos chefs continueront de s'attaquer.

Le non-respect du titre aborigène et des droits ancestraux et issus de traité demeure la marque de commerce du gouvernement fédéral et de celui de la province. Un an après le jugement historique de la Cour suprême du Canada dans la cause de la nation Tsilhqot'in, il semble que tant le gouvernement fédéral que le gouvernement provincial se sont surtout affairés à se prémunir contre les effets de cette décision majeure, en non-respect des indications données par le plus haut tribunal du pays, en lien avec la prise en compte du titre aborigène.

Le gouvernement fédéral maintient son intransigeance en matière de traitement des revendications des Premières Nations. Et il n'y a sans doute pas grands progrès à



espérer dans sa récente « mise à jour » en matière de consultation.

Du côté provincial, et ce, malgré un discours qui prône des relations « de gouvernement à gouvernement », l'imposition unilatérale de mesures territoriales ou ayant un impact direct sur les ressources de nos territoires continue et même s'accélère : un Plan Nord qui met de côté les intérêts d'une majorité de nos nations, des stratégies de développement forestier et maritime, une politique énergétique, entre autres mesures, qui ne tiennent aucun compte du titre aborigène et des droits ancestraux ou issus de traités d'une large majorité de nos nations, demeurent la norme pour ce gouvernement.

Les chefs de l'APNQL affirment toujours leur volonté de collaboration avec les autres gouvernements, mais dans l'état actuel des choses, ils n'ont d'autres choix que de dénoncer et de contrer l'attitude rétrograde et irrespectueuse du gouvernement fédéral et de celui de la province.

Ghislain Picard
Chef régional, APNQL



CHEF RÉGIONAL STAN BEARDY

Ontario



Wahcheeyeh! Je salue chaleureusement les aînés, les dirigeants et les citoyens venus participer à la 36^e Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (APN) sur le territoire traditionnel des Mohawks.

Élu Chef régional de l'Ontario (CRO) le 26 juin 2012, mon mandat se termine le 16 juin 2015. Le présent rapport constitue le dernier destiné aux Chefs en assemblée de l'APN car j'ai décidé de ne pas briguer

un mandat de CRO supplémentaire. Je souhaite bonne chance au nouveau CRO dans ses activités au sein du Comité exécutif de l'APN et dans ses efforts visant à faire de l'Ontario et du Canada de meilleurs endroits où vivre pour les Premières Nations.

Voici ci-dessous certaines des principales questions et activités concernant la région de l'Ontario depuis la dernière Assemblée générale annuelle (AGA), en juillet 2014 :

Activités provinciales

Cette année, les dirigeants en Ontario se sont employés à faire progresser une stratégie politique destinée à renforcer et à améliorer les relations avec le gouvernement libéral majoritaire en engageant ce dernier dans un processus bilatéral qui aboutira à un accord politique axé sur des priorités de premier plan. L'accord est aussi destiné à doter l'Ontario des moyens nécessaires pour soutenir les Premières Nations dans le cadre du processus du Conseil de la fédération et dans d'autres forums nationaux.

Cette année, d'autres efforts visant à renforcer les relations avec la province ont été entrepris, dont l'activité *Days in the Legislature* (des journées à l'assemblée

législative) en novembre. Cette activité a permis à des Chefs et à des conseillers de discuter directement avec huit ministres du Cabinet dans le cadre d'une table ronde et d'obtenir des engagements pour régler leurs problèmes particuliers. Au même moment, à l'assemblée législative provinciale, le gouvernement de l'Ontario a annoncé l'établissement d'une journée de sensibilisation aux traités et a confirmé sa volonté de continuer d'informer sur les traités.

En avril 2015, la province a présenté son budget 2015-2016. Le financement des Premières Nations n'a pas été en grande partie ciblé, et les prévisions du ministère ont laissé entendre que l'Ontario envisageait d'accroître son soutien dans des programmes des Premières Nations basés sur des relations.

Quant aux Premières Nations, elles ont débattu, planifié et rendu hommage à l'occasion de différentes activités, dont les suivantes : le 250^e anniversaire du Traité de Niagara, en août; un atelier sur des stratégies d'investissement pour les communautés des Premières Nations (en collaboration avec l'Ontario Waterpower Association) et un gala, Honorer nos aînés (à l'occasion du 40^e anniversaire des Chiefs of Ontario), en novembre; une réunion de planification pour les familles des femmes et jeunes filles autochtones assassinées ou disparues, une table ronde des ministres de l'Ontario sur l'énergie et un forum des Chiefs of Ontario sur la santé, en février; une conférence des Chiefs of Ontario sur l'éducation, une réunion sur les connaissances traditionnelles destinée aux jeunes et aux aînés, un sommet sur l'eau et des webinaires sur l'évaluation environnementale, en mars.

En outre, les dirigeants en Ontario ont réagi à des initiatives provinciales concernant, entre autres sujets, la taxation, les jeunes, les services de police, la santé, la justice, le jeu, l'éducation, le développement social et l'environnement. Après les élections municipales d'octobre, une campagne a été lancée pour informer les municipalités. En février, les dirigeants en Ontario ont participé aux activités de nombreux groupes lors d'une conférence sur les municipalités rurales. En août,



ils participeront à une activité réunissant toutes les municipalités en Ontario.

Des efforts ont été déployés pour défendre les droits et intérêts des Premières Nations à l'occasion de deux visites royales (en septembre et en novembre) dans *First Nations in Ontario Assertion of Sovereignty – Notice of Assertion* (avis d'affirmation – affirmation de la souveraineté des Premières Nations en Ontario) et lorsque des accusations ont été déposées contre des citoyens des Premières Nations exerçant leurs droits. Des activités de défense d'intérêts ont aussi été entreprises lorsque trois déraillements de train CN ont eu lieu sur des territoires des Premières Nations en février et en mars; ces événements ont entraîné le déversement de millions de gallons de pétrole brut destinés à l'exportation. En avril, les Chefs de l'Ontario (Chiefs of Ontario) ont présenté une demande pour intervenir dans la décision de la Cour suprême concernant l'affaire *Daniels c. Canada*.

Activités fédérales

Cette année, un grand nombre de Premières Nations en Ontario ont donné des présentations devant le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones pour décrire les défis et les solutions concernant les infrastructures dans les réserves. Elles ont toutes mentionnées leurs inquiétudes concernant les manques importants en matière d'infrastructures constatés dans tous les domaines ainsi qu'au sujet des avis de faire bouillir l'eau qui sont en vigueur depuis plus de dix ans. En 2014-2015, des documents ont été diffusés : ils montrent comment le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) a réaffecté 500 millions de dollars destinés aux infrastructures pour combler des manques dans d'autres domaines pendant six ans (principalement dans l'aide au revenu, les services à l'enfance et à la famille, l'éducation, la gouvernance et la gestion des situations d'urgence). Pendant ce même exercice, AADNC a diminué le budget du Réinvestissement de la Prestation nationale pour les enfants dans la région de l'Ontario; une demande de rétablissement de ce budget a été présentée.

En ce qui concerne la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* qui est entrée en vigueur en 2013, AADNC a demandé à un tiers de préparer un résumé du règlement de l'Ontario. Le rapport a été diffusé en octobre. La question a été débattue lors de la Conférence de tous les Chefs de l'Ontario, qui a eu lieu du 16 au 18 juin

2015; celle-ci a abouti à un mandat en guise de réponse. Le 2 avril 2015, le rapport sur la situation des avis publié par Santé Canada a montré que 58 avis de faire bouillir l'eau et trois avis de ne pas consommer concernaient encore des systèmes de distribution d'eau dans des communautés de Premières Nations en Ontario.

Les Premières Nations en Ontario ont exprimé leurs inquiétudes concernant l'entreposage et le transport de pétrole brut, de combustible irradié, de déchets nucléaires et de produits radioactifs à travers et sur les territoires traditionnels. Les méthodes employées par les gouvernements (et leurs organismes, telle la Société de gestion des déchets nucléaires) pour s'acquitter de l'obligation de consulter les Premières Nations sont jugées inadéquates pour différentes raisons.

En ce qui concerne le projet d'inversion de la canalisation 9 d'Enbridge, la Première Nation des Chippewas de la Thames a été autorisée à faire valoir ses arguments devant un tribunal pour contrer la décision de l'Office national de l'énergie (ONE) de lancer le projet. Elle a invité d'autres parties à intervenir dans l'affaire. Quant à la proposition sur l'Oléoduc Énergie Est de TransCanada, les Premières Nations visées par le Traité n° 3 ont adopté une résolution en février qui stipule qu'aucun transport de pétrole ou de bitume n'est autorisé sur leur territoire sans un consentement préalable donné librement en connaissance de cause. Étant donné que ces questions ont une envergure nationale, un grand nombre de dirigeants des Premières Nations en Ontario ont discuté avec l'APN afin d'organiser une discussion nationale.

Portefeuille des responsabilités en matière de santé du Comité exécutif de l'APN

En 2014-2015, j'ai été très fier d'avoir occupé une fois de plus les fonctions de président du Comité des Chefs sur la santé (CCS) de l'APN. Cette année, les activités menées à l'APN dans ce domaine ont été intenses et stimulantes. Les domaines prioritaires sont nombreux; certains sont abordés dans le présent rapport.

Adoptée lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs en décembre, la résolution 39/2014 approuve l'ébauche du Plan d'action sur les services de santé non assurés (SSNA) qui a été élaboré à la suite de longues discussions avec les régions et lors du Forum national sur les SSNA, en mars 2014. Elle permet au personnel du Secrétariat à la santé de l'APN de continuer les activités prévues dans le Plan



d'action. De plus, conformément à la résolution 56/2012, les travaux ont commencé dans l'Examen conjoint SSNA-APN. Le Comité directeur a approuvé un cheminement critique qui établit le calendrier de l'Examen conjoint, dont la date de l'examen du premier domaine de prestations (services-conseils de courte durée en cas de crise de santé mentale), au début d'avril 2015.

Le mieux-être mental a continué de constituer un sujet prioritaire pour l'APN et le CCS. Ainsi, à la fin de mars 2015, l'APN a tenu le Forum national de politique sur le mieux-être mental à Winnipeg, au Manitoba. Le Forum a réuni plus de 300 délégués et plus de 700 autres ont suivi les débats par l'intermédiaire de la retransmission en direct. L'APN s'attend à un même niveau d'enthousiasme pour l'année à venir. Cette année, à l'AGA de l'APN, nous espérons de nouveau tenir une discussion sur les priorités en santé des Premières Nations, y compris sur les SSNA.

Conclusion

Pour terminer, je tiens à mentionner que j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec le Comité exécutif de l'APN, le Secrétariat de l'APN, la Confédération politique des Chefs de l'Ontario et le Secrétariat des Chefs de l'Ontario au cours des trois dernières années. Un dernier remerciement mais non des moindres, je tiens à remercier les Premières Nations en Ontario pour leur appui indéfectible — cela a été pour moi un véritable honneur que de les servir en tant que dirigeant.

Je vous souhaite de tenir des discussions très productives durant l'Assemblée générale annuelle 2015.

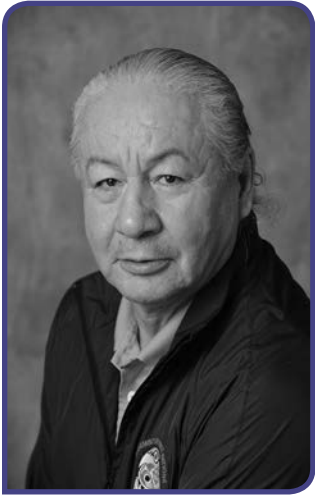
Meegwetch,

Stan Beardy



CHEF RÉGIONAL BILL TRAVERSE

Manitoba



Boozhoo, Tansi, Wacheyeh et salutations de la région du Manitoba, de nos Grands Chefs (Assemblée des Chefs du Manitoba, Manitoba Keewatinowi Okimakanak, Southern Chiefs Organization), des Chefs et conseillers des Premières Nations, de nos conseils tribaux, de nos aînés et de nos jeunes. Au Manitoba, nous comptons 64 communautés de Premières Nations et 31 réserves éloignées et isolées. Nous sommes les signataires des traités n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 10 et les nations dakota

possèdent des droits inhérents et issus de traités. L'an dernier, les nations dakota de Sioux Valley ont conclu une entente d'autonomie gouvernementale après 25 ans de négociations avec le Canada.

Loi sur le contrôle par les Premières Nations de leurs systèmes d'éducation

Comme nous le savons tous, le premier ministre Harper et l'ancien Chef national Shawn Atleo ont fait une annonce sur l'éducation des Premières Nations le 7 février 2014. L'annonce avait été organisée par le Grand Chef Weaselhead à l'école secondaire Kainai dans la réserve de la tribu des Blood, sur le territoire du Traité n^o 1. La Loi sur le contrôle par les Premières Nations de leurs systèmes d'éducation consistait à investir 1,9 milliard de dollars de nouveaux fonds dans l'éducation des Premières Nations et à éliminer le plafonnement du financement de 2 %. Cette annonce a suscité de nombreuses questions et inquiétudes, en particulier dans les régions et territoires visés par les Traités n^{os} 1 à 11, car il s'agissait de savoir si cette entente était une entente uniforme s'appliquant à tous. Dans les régions visées par des traités, nous n'avons jamais accepté de légiférer notre droit à l'éducation.

J'ai demandé à ce que le Grand Chef de l'ACM, Derek Nepinak, envoie une lettre d'invitation au Chef national Atleo afin qu'il participe à l'Assemblée extraordinaire de

l'ACM à Thompson, au Manitoba, du 4 au 6 mars 2014. Le Chef national Atleo a accepté l'invitation et a présenté un compte rendu sur l'annonce sur l'éducation du 7 février. Il a également participé à la période des questions.

Avant l'annonce du 7 février 2014 et l'Assemblée de l'ACM du début mars 2014, le Comité exécutif national avait accepté de tenir une réunion nationale au Manitoba. Elle a eu lieu au Casino South Beach, au sein de la nation ojibwa de Brokenhead, le 27 février 2014.

Les membres du Comité exécutif étaient très préoccupés par l'annonce, en particulier par le fait qu'ils avaient été exclus et qu'ils n'avaient pas pu donner leur avis. Il s'agissait aussi d'une question de consentement et d'accommodements des régions visées par les Traités n^{os} 1 à 11 concernant les relations issues de traités avec la Couronne et les droits ancestraux et issus de traités de l'article 35. En tant que détenteurs d'un titre issu de traités ou de la Couronne, nous ne pouvions pas permettre au Canada et au Chef national de s'entendre sur l'application d'une approche uniforme pour la Loi sur le contrôle par les Premières Nations de leurs systèmes d'éducation. De plus, dans une lettre datée du 28 février 2014, le Comité exécutif national avait enjoint le Chef national d'obtenir une confirmation pour de nombreuses questions liées au processus ainsi que des engagements pour la voie à suivre concernant l'éducation des Premières Nations.

Comme nous le savons tous, le Chef national Atleo a démissionné soudainement le 1^{er} mai 2014 en donnant très peu d'explications; une situation sans précédent. Durant la même période, un appel a été lancé pour tenir une réunion extraordinaire de la Confédération des nations le plus rapidement possible à Ottawa.

Peu de temps après la démission du Chef national Atleo, un appel a été lancé pour tenir une réunion extraordinaire du Comité exécutif national les 5 et 6 mai 2014 à Ottawa. Le Comité exécutif a nommé le Chef régional du Québec-Labrador, Ghislain Picard, « dirigeant intérimaire » en attendant d'obtenir de plus amples directives des participants à l'Assemblée extraordinaires des Chefs de



l'APN, qui s'est tenue le 27 mai 2014 à Ottawa. L'examen de la question a été reporté jusqu'à l'AGA, qui a eu lieu du 15 au 17 juillet 2014 à Halifax. Durant l'AGA, les Chefs en assemblée ont nommé le Chef régional Picard au poste de Chef national en attendant l'élection du 10 décembre.

Le ministre des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) nous a avisé, par courrier électronique, que le projet de loi C-33 était suspendu en attendant une clarification concernant l'appui de l'APN.

Portefeuille du logement et des infrastructures et de l'eau de l'APN

Depuis l'élection du Chef national Perry Bellegarde à Winnipeg en décembre 2014, les portefeuilles des Chefs régionaux ont changé de main. J'ai été nommé responsable du portefeuille du logement et des infrastructures et de l'eau. Je me réjouis du travail stimulant qui doit être réalisé. Les compressions budgétaires de 2012 ont amoindri les moyens du Secrétariat au logement de l'APN. Depuis, nous avons perdu de nombreux experts et techniciens du logement. Nous nous retrouvons démunis face à une crise nationale du logement et des infrastructures. J'ai mentionné qu'il existe un retard de 85 000 unités depuis 2005. Selon une étude d'AADNC de 2012, ce retard s'élèvera à 130 000 unités d'ici 2030. L'APN travaille avec des techniciens régionaux du logement afin de juguler la crise nationale du logement et étudie d'autres solutions, dont Habitat pour l'humanité et la Fondations Holmes. En tant que représentant d'une région visée par des traités numérotés, je ne peux pas oublier que nous avons conclu des traités avec la Couronne. Je maintiens que nous avons des droits issus de traités au logement, sans oublier l'eau – 80 % des communautés des Premières Nations font l'objet d'un avis de faire bouillir l'eau.

J'espère pouvoir m'entretenir avec la plupart d'entre vous. Je vous souhaite un voyage placé sous le signe de la sécurité!

Chef régional Bill Traverse



CHEF RÉGIONALE KIMBERLY JONATHAN

Saskatchewan



Tansi, Aaniin, Hau koda, Edlanete! Je salue les aînés, les détenteurs de connaissances, les dirigeants et les citoyens au nom des nations autochtones membres de la Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN). Je remercie aussi la nation mohawk de nous accueillir sur son territoire à l'occasion de la 36^e Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Assemblée des Premières Nations (APN).

J'ai l'honneur d'occuper le poste de Chef régionale de l'APN en Saskatchewan depuis décembre 2014, à la suite de l'élection de l'ancien Chef de la FSIN, Perry Bellegarde, au poste de Chef national. En tant que membre du Comité exécutif de l'APN, mon portefeuille comprend les revendications particulières, que je partage avec le Chef régional du Québec, Ghislain Picard, et les services de situation d'urgence. Je suis aussi un ardent défenseur de la santé et du bien-être de nos enfants et de leurs familles. Depuis mon élection, je m'emploie à défendre la cause des familles de femmes autochtones disparues ou assassinées aux niveaux régional et national.

Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones

Le 2 avril 2015, j'ai eu l'honneur de prononcer une allocution, intitulée « Les jeunes, l'automutilation et le suicide » devant l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones, au siège des Nations Unies, à New York. Cette question concerne de nombreuses familles et communautés des Premières Nations au Canada et intéresse tous les Chefs présents à l'AGA de l'APN.

Dans le message transmis aux Nations Unies, nous avons affirmé que nous sommes les survivants d'une tentative de génocide et que nous continuons de subir les

répercussions et les séquelles de politiques génocidaires et racistes. Nous sommes souvent dans l'incapacité de protéger nos enfants et nos jeunes contre ces répercussions et les séquelles des pensionnats indiens – cela aboutit malheureusement à un taux de suicide élevé. Nous avons le taux de suicide le plus élevé au monde. Dans certaines communautés, ce taux est environ 800 fois supérieur à celui de l'ensemble du Canada.

Comme vous le savez, nos enfants et nos jeunes continuent de perdre leur avenir dans les agences de protection de l'enfance, les gangs, la violence, la détention et les prisons – et, dans le pire des cas, dans le suicide. Ce sont les effets négatifs de la colonisation, des pensionnats indiens, du racisme, du harcèlement, de la perte de la langue et de la culture et surtout de la perte tragique d'espoir. Dans notre présentation, nous avons demandé aux Nations Unies d'exiger que les Premières Nations soient pleinement impliquées et qu'elles reçoivent des fonds adéquats pour l'élaboration et la mise en œuvre de solutions pour nos enfants et nos jeunes.

Recommandation de créer le poste de commissaire national des enfants des Premières Nations

La surreprésentation des enfants des Premières Nations pris en charge demeure une priorité de premier plan, tant en Saskatchewan qu'au Canada. Pour la plupart des enfants des Premières Nations au Canada, la situation ne s'améliore pas; elle s'aggrave au contraire. La Dre Cindy Blackstock est une activiste éminente de la cause des enfants qui, aux côtés de l'APN, a déposé une plainte relative aux droits de la personne contre le gouvernement du Canada. La plainte porte sur les disparités existant entre les fonds consacrés à la protection de l'enfance dans les réserves et ceux accordés aux provinces dans le même domaine. Selon elle, il y a plus d'enfants pris en charge actuellement que pendant la période qui comptait le plus grand nombre de pensionnats indiens.

Le gouvernement fédéral a décidé qu'il n'était pas nécessaire de créer le poste de commissaire national des enfants parce qu'il n'existe pas de législation fédérale sur la protection de l'enfance. Cependant, étant donné que



le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) a la responsabilité de financer la protection de l'enfance dans les réserves, une approche plus collective doit être adoptée.

En mars 2015, les Premières Nations de la Saskatchewan ont tenu une réunion avec l'Assemblée des Premières Nations pour demander à celle-ci d'obtenir l'accès au Conseil de la fédération, en tant que première étape pour travailler en commun dans le dossier de la surreprésentation dans le domaine de la protection de l'enfance. Ce n'est toutefois pas suffisant.

En premier lieu, les Chefs en assemblée de la Saskatchewan demandent à leurs homologues nationaux de recommander à ce que les nations membres de l'APN soutiennent la mise sur pied d'un commissaire national des enfants des Premières Nations dans le domaine de la protection de l'enfance pour travailler à l'élaboration de stratégies destinées à résoudre le problème de la surreprésentation. De plus, le commissaire national des enfants devrait être épaulé par des représentants régionaux qui seraient affectés selon la population d'enfants de Premières Nations pris en charge.

Recommandation de rétablir le Comité sur l'examen de la politique nationale

Le Comité sur l'examen de la politique nationale (EPN) avait examiné la formule de financement 20-1 et formulé des recommandations. AADNC et l'APN avait diffusé le *First Nations Child and Family Services Joint National Policy Review: Final Report, June 2000 [NPR] (McDonald & Ladd, 2000)* [Examen conjoint de la politique nationale sur les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations : Rapport final, juin 2000 (McDonald et Ladd, 2000)].

Selon l'EPN, les enfants des Premières Nations recevaient 22 pour 100 moins de fonds pour la protection de l'enfance que les enfants non membres des Premières Nations. Il a aussi permis de cerner d'importants problèmes dans la structure de la formule de financement 20-1, dont l'absence d'emphase sur les mesures les moins perturbatrices et un manque ou une insuffisance de financement des dépenses nécessaires à un rendement efficace, équitable et culturellement approprié en matière de pratique du travail social. Les autres recommandations portaient sur le rétablissement de l'ajustement en fonction de l'inflation, sur le règlement des conflits en matière de compétence entre les gouvernements fédéral

et provinciaux, qui entravent la prestation des services offerts aux enfants des Premières Nations, et sur la demande d'entreprendre un examen spécial de la 1965 Indian Welfare Agreement (entente de 1965 sur l'aide sociale aux Indiens).

Bien que l'actuelle *Enhanced Prevention Focused Approach* (EPFA) (approche améliorée axée sur la prévention) offre un meilleur financement que la précédente directive 20-1, elle comporte d'importants défis financiers et n'est pas comparable au financement provincial fourni aux partenaires de la protection de l'enfance travaillant à l'extérieur des réserves.

En plus de rétablir le Comité sur l'EPN, il est important que les dirigeants des Premières Nations et les agences du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations en Saskatchewan réaffirment le fondement des activités et les valeurs de nos familles et de nos enfants. Ces positions n'entraînant aucun préjudice étaient mentionnées dans les protocoles d'entente lors de l'élaboration du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et dans les premières ententes de services du Programme conclues entre les Chefs et le ministre provincial.

Il est recommandé de rétablir l'EPN afin d'analyser l'EPFA qui est actuellement administré par AADNC. L'objectif est de formuler des recommandations sur la situation actuelle de l'EPFA et d'examiner l'éventuel chevauchement entre l'EPFA et la directive 201-1 qui est signalé par les régions.

Revendications particulières nationales

Le Tribunal des revendications particulières a été mis sur pied en 2008 conformément à une loi. Il peut prendre des décisions exécutoires concernant la responsabilité et l'indemnisation lorsque la Couronne n'a pas honoré ses obligations légales et celles visées par des traités. Le règlement des revendications particulières revêt une grande importance pour toutes les Premières Nations au pays, qui souhaitent la mise en place d'une procédure équitable pour régler ces revendications d'une manière efficace et juste.

La *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* oblige le Canada à entreprendre un examen du processus du Tribunal aux fins de présentation au Parlement. Le ministre Valcourt d'AADNC a nommé Benoit Pelletier, un professeur de droit de l'Université d'Ottawa, en tant



que représentant spécial pour diriger l'examen. Dans le cadre de cet examen, l'APN a mis sur pied un groupe d'experts qui est chargé d'entendre les demandes des communautés et organisations des Premières Nations de l'ensemble du pays. Le groupe, qui était présidé par Delia Opekokew, une avocate de la Saskatchewan, comprenait Bob Winogran, un ancien avocat du ministère de la Justice, et Bryan Schwartz, un professeur de droit du Manitoba. Messieurs Winogran et Schwartz faisaient partie du Groupe de travail conjoint qui a élaboré la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières*.

L'APN a tenu deux séances avec le groupe d'experts : le 10 mars 2015, à Toronto, et le 26 mars 2015, à Vancouver. L'information recueillie a servi à établir la position de l'APN, qui a été présentée au Canada dans le cadre de l'examen. La soumission de l'APN recommandait de rétablir la discussion conjointe entre les Premières Nations et le Canada, cela en vue d'examiner les questions relatives au processus de règlement des revendications particulières, et de tenir une consultation directe et en bonne et due forme avec les Premières Nations pour travailler à l'amélioration du processus. Les exigences globales nécessaires en matière de réforme consistent à obtenir un financement adéquat pour soutenir les demandeurs des Premières Nations, pour assurer l'équité et la rapidité des règlements, pour garantir l'indépendance du Tribunal et pour permettre à ce dernier d'accomplir son mandat. De plus, l'absence de processus de médiation et l'utilisation de « normes minimales » par le Canada pour ralentir le processus ont suscité des inquiétudes car ces facteurs causent en fin de compte une augmentation du coût pour les Premières Nations.

Gestion des situations d'urgence

En février 2014, le Plan d'action économique du Canada de 2014 a accordé 40 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2015-2016, pour l'atténuation des catastrophes dans les réserves. Ce montant s'ajoute à l'engagement du Canada de novembre 2013 de fournir 19 millions de dollars pour les activités de préparation aux situations d'urgence, y compris l'élaboration de plans de gestion des situations d'urgence pour les communautés des Premières Nations, et de travailler en partenariat avec les Premières Nations. Nous devons continuer de travailler ensemble afin de s'assurer qu'AADNC honore ses obligations envers les Premières Nations et que les Premières Nations – et non les gouvernements provinciaux – reçoivent les avantages propres à ces programmes.

Femmes autochtones disparues ou assassinées

En juillet dernier, lorsque les Chefs en assemblée de l'APN ont adopté la résolution 4/2014 pour demander la tenue d'une table ronde nationale sur les femmes autochtones disparues ou assassinées, nous nous sommes tous engagés à respecter les objectifs de la table ronde, entre autres d'entamer un dialogue avec tous les niveaux de gouvernement, de prendre des mesures pour endiguer la crise de violence dont sont victimes les femmes et jeunes filles autochtones, de trouver des solutions et des moyens pour diminuer et finalement éliminer toutes les formes de violence et d'obtenir l'engagement de tous les ordres de gouvernement pour continuer ce travail.

En vue de la table ronde, la FSNI et la Commission des femmes des Premières Nations de la Saskatchewan ont tenu trois tables rondes sur les femmes autochtones. Nous étions convaincus qu'il était important de donner à nos citoyens, à nos citoyennes, à nos jeunes et à nos dirigeants la possibilité de débattre de solutions pour nous aider à élaborer un plan stratégique visant à éliminer toutes les formes de violence contre les femmes autochtones. Nous avons veillé à ce que des membres des familles et les Chefs de la Commission des femmes des Premières Nations participent à la table ronde pour donner un point de vue local et assurer un leadership.

Depuis avril 2015, les responsabilités et mandats du Chef et des Chefs adjoints de la FSIN sont établies, en partie, par les commissions. Les tâches et mandats des portefeuilles du Comité exécutif de la FSIN sont les suivants :

Kimberley Jonathan par intérim, Bureau du Chef

- Chef régionale de l'APN
- Revendications particulières nationales
- Gestion nationale des situations d'urgence
- Assemblée législative
- Conseil exécutif/Indian Government Commission
- Commission de la santé et du développement social
- Commission des femmes des Premières Nations (partagé avec le Bureau du 4e Chef adjoint)
- Communications
- Bureau de la gouvernance des traités
- Commission de la justice
- Relations intergouvernementales



Bureau du 1^{er} Chef adjoint

- Vacant

Bobby Cameron

Bureau du 2^e Chef adjoint

- Commission de l'éducation et de la formation
- Université des Premières Nations du Canada (FNUniv)
- Saskatchewan Indian Institute of Technologies
- Saskatchewan Indian Cultural Centre
- Pow Wow de 2015
- Centre d'excellence
- Indian Resource Council
- Banque des Premières Nations du Canada
- Commission du développement économique et communautaire
- Saskatchewan Indian Equity Foundation
- Terres et ressources

Edward Dutch Lerat

Bureau du 3^e Chef adjoint

- Sports, culture et loisirs
- Sénat
- Jeunesse
- Jeux autochtones de l'Amérique du Nord

Heather Bear

Bureau du 4^e Chef adjoint

- Commission des femmes des Premières Nations (partagé avec le Bureau du Chef)
- Conseil du Trésor
- Fonds de protection des droits issus des traités
- Anciens combattants et Bold Eagle
- Commission des jeux
- Indigenous Gaming Regulations
- Bandes indépendantes
- Développement urbain

Nos traités sont sacrés et doivent être mis en œuvre de la façon prévue par nos ancêtres, tout en gardant à l'esprit que nos futures générations méritent des perspectives plus solides, plus rassurantes et plus radieuses.

Respectueusement, Ekosí, Pídamaya, Marsichó,

Kimberly Jonathan, Chef par intérim
Federation of Saskatchewan Indian Nations



HUNGÂKEBI CAMERON ALEXIS

Chef régional des territoires visés par le Traité n° 6, le Traité n° 7 et le Traité n° 8 (Alberta)



Aba Washded, Tansi, Oki, Edhante, Bijou. Je vous transmets les salutations de tous mes concitoyens des territoires visés par les Traités n° 6, 7 et 8, c'est-à-dire les terres ancestrales situées à l'intérieur du périmètre du territoire appelé aujourd'hui la province de l'Alberta. Il s'agit de ma dernière présentation car je quitte mon poste éminent de Chef régional de l'Alberta. Je laisse la place à notre collègue, Craig Mackinaw, qui était récemment Chef de la nation crie d'Ermineskin et qui a aussi occupé le poste de Grand Chef

du territoire visé par le Traité n° 6. J'ai décidé de consacrer plus de temps à ma famille et à mon épouse. Ainsi, je ne souhaite pas être réélu. Tout au long de mon mandat, je me suis efforcé de servir les citoyens au mieux de mes compétences.

Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à toutes les personnes qui participent aux assemblées de l'APN, tant celles présentes à la tribune que les exposants, les dirigeants et les aînés. Bien entendu, je suis aussi reconnaissant au Comité exécutif et à tout le personnel de l'APN pour leur travail. Ils travaillent sans répit malgré les énormes réductions budgétaires appliquées par le gouvernement conservateur fédéral dirigé par le très honorable Stephen Harper. À la Chambre des communes, ce gouvernement continue de présenter des projets de loi qui sont susceptibles de bouleverser notre vie tant prochainement que dans les années à venir. Pendant cette période difficile, le personnel et les Chefs régionaux de l'APN n'ont pas cessé d'exercer un lobbying et de défendre les intérêts des Premières Nations dans certains dossiers, conformément aux mandats conférés par les Chefs dans les résolutions. Ces efforts ont englobé des présentations devant les membres du Sénat. J'ai été très honoré de donner des présentations sur des questions d'intérêt commun qui nuisent à nos convictions

autochtones, cela dans l'espoir que quelqu'un nous entende et nous aide à défendre nos causes.

Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance à l'ancien Chef national Shawn Atleo et à notre nouveau Chef national Perry Bellegarde, qui sont des dirigeants très compétents. Je leur adresse tous mes vœux de réussite ainsi qu'à leurs proches.

Le présent rapport est un bref compte rendu sur les questions et activités que nous avons gérées depuis notre dernière réunion à Winnipeg, au Manitoba.

Femmes autochtones disparues ou assassinées, Services de police et Justice

En tant que Chef régional chargé de la gestion des portefeuilles mentionnés ci-dessus, j'ai fait pression sur Steven Blaney, ministre de la Sécurité publique, et tous les niveaux de gouvernement afin d'obtenir des mesures dans les dossiers suivants : les femmes autochtones disparues ou assassinées, les services de police et la justice. Nous devons tous ensemble continuer d'exercer une pression afin d'obtenir la mise sur pied d'une commission d'enquête publique, car le nombre de femmes autochtones disparues ou assassinées continue d'augmenter. Nous devrions nous réunir dans le cadre d'un forum national afin d'échanger des renseignements d'une manière cohérente et de définir une approche locale pour régler cette situation collectivement, car l'actuel gouvernement fédéral n'a pas l'intention de s'occuper de ce problème.

J'ai donné des présentations sur la justice, les droits de la personne et le projet de loi C-583, *Loi modifiant le Code criminel*, devant divers comités parlementaires. Ce projet de loi vise à modifier le *Code criminel* en ajoutant une définition de l'« ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale » (ETCAF) et en établissant une procédure pour évaluer les personnes qui sont concernées par le système de justice pénale et qui sont soupçonnées de souffrir de l'ETCAF. Si l'accusée souffre de l'ETCAF et présente certains symptômes, le tribunal doit prendre en compte son état en tant que circonstance



atténuante agissant dans la détermination de la peine. Le tribunal peut considérer l'état de l'accusée comme une circonstance atténuante dans le cas où l'ETCAF a contribué à l'infraction.

J'ai aussi participé à plusieurs marches dans l'ensemble du pays au cours desquelles j'ai prononcé un discours, dont la marche nationale des Sœurs d'esprit à Edmonton, en octobre 2014, qui visait à sensibiliser la population au taux alarmant d'actes de violence perpétrés contre les femmes autochtones au Canada. J'ai aussi participé à une autre marche des Sœurs d'esprit à Edmonton, In Support of the Stolen Sisters and Brothers Awareness Walk (marche de sensibilisation visant à soutenir nos sœurs et frères volés), et à la manifestation silencieuse des Sœurs d'esprit organisée sur la Colline du Parlement par l'Association des femmes autochtones du Canada.

Malheureusement, je n'ai pas été en mesure de participer aux discussions de la table ronde nationale en raison de questions de santé. Le Chef national a pu toutefois y participer pour rappeler nos problèmes et nos inquiétudes.

En ce qui concerne les services de police, nous avons exercé une pression constante sur les gouvernements fédéral et provinciaux afin d'obtenir la tenue d'un forum national sur la police autochtone, cela en vue d'examiner tous les domaines des services de police des Premières Nations au pays. Nous nous sommes entretenus avec des fonctionnaires fédéraux, mais nous n'avons obtenu aucun résultat dans ce dossier.

Développement économique et environnement

Dans le portefeuille des Partenariats économiques, j'ai occupé le poste de coprésident du Groupe de travail sur l'exploitation des ressources naturelles (Groupe de travail). Ce dernier a tenu plusieurs réunions durant l'année pour examiner les possibilités d'augmenter la participation des Premières Nations à l'exploitation des ressources naturelles – lorsque les nations concernées le souhaitent. Afin de faciliter le processus et faire progresser l'initiative, j'ai prodigué des conseils, à l'instar d'autres membres du Groupe de travail, et j'ai présenté des comptes rendus sur nos activités aux dirigeants et aux délégués lors de la dernière Assemblée générale annuelle (AGA) de l'APN, en juillet 2014, et de la dernière Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC) de l'APN, en décembre 2014.

Lors de l'AEC (décembre), les Chefs en assemblée ont adopté la résolution 38/2014, *Soutien à l'élaboration d'un rapport sur les ressources naturelles*. Au printemps dernier, le Groupe de travail a diffusé un rapport intitulé *Les Premières Nations et l'exploitation des ressources naturelles : Instaurer un changement positif et important*. Fondé sur les conclusions de discussions entre des dirigeants des Premières Nations, des experts et des représentants de l'industrie, ce rapport est axé sur les thèmes suivants : la gouvernance, la prospérité, l'environnement et les finances. Un des aspects les plus importants de ce travail est que le rapport n'est pas considéré comme un point final pour tous les sujets abordés : il a pour but de suggérer des idées pour l'élaboration d'une approche et d'un dialogue plus globaux. Une copie électronique du rapport sera présentée pendant l'Assemblée générale annuelle 2015, en juillet.

Dans le cadre de ce portefeuille et dans le but de promouvoir des approches respectueuses et réalistes visant à faire participer les Premières Nations à l'activité économique, à la vie active et à l'exploitation des ressources, j'ai donné une présentation devant le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles le 18 novembre 2014. Celle-ci portait sur le projet de loi C-43 (*Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014*), plus précisément sur la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* proposée par le gouvernement du Canada. De plus, j'ai aussi décrit les activités du Groupe de travail au Conseil national de développement économique des autochtones et donné une présentation devant la Petroleum Association of Canada pendant ses journées d'information. Voici d'autres activités importantes auxquelles j'ai participé : la conférence de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (mars 2015) et la conférence annuelle sur le milieu de travail de l'Alberta Congress Board. J'ai aussi participé, en tant qu'observateur, à la Conférence des ministres de l'énergie et des mines (août 2014).

J'ai aussi donné une présentation à l'Ute-Tribe Energy Conference & Expo, « *Une réunion de tribus, de gouvernements et d'entreprises ayant des intérêts dans l'énergie destinée à définir une voie à suivre pour assurer un avenir plus durable* ». Ma présentation était consacrée aux perspectives internationales.



Nous avons participé à une table ronde sur les réformes du Programme des travailleurs étrangers temporaires avec l'honorable Jason Kenny, ministre d'Emploi et Développement social.

Enfin, j'ai aussi donné une présentation sur le projet de loi C-46, *Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et la Loi sur les opérations pétrolières au Canada*. Nous espérons que nos interventions et nos préoccupations ont été entendues.

Pensionnats indiens

Comme vous le savez, l'Alberta a accueilli la Commission de vérité et réconciliation (CVR) l'an dernier. Nous sommes très reconnaissants d'avoir eu la possibilité de recevoir cette activité. Je tiens à remercier le club de hockey des Oilers d'Edmonton pour leur considération à l'égard de la CVR. Je souhaite également féliciter l'aîné Alex Janvier, originaire de la Première Nation de Cold Lake, pour sa magnifique œuvre d'art destinée à une nouvelle aréna à Edmonton. Cette superbe œuvre artistique sera exposée en permanence à l'entrée de la nouvelle installation. Nous nous félicitons de l'hommage rendu à notre aîné estimé pour son travail de toute une vie.

Pratiquement toutes les nations des territoires visés par les Traités n^{os} 6, 7 et 8 ont envoyé une délégation à Ottawa pour assister aux cérémonies de clôture de la CVR, du 31 mai au 3 juin 2015. Nous prions afin que toutes les parties empruntent la voie de la réconciliation et que nous puissions guérir les blessures du passé pour assurer l'avenir de nos enfants.

Activités régionales

En ce qui concerne les activités organisées en Alberta, j'ai participé à diverses réunions pour informer nos concitoyens de l'Alberta et du Canada sur nos traités et le titre autochtone ainsi que sur l'importance de mettre complètement en œuvre les traités et le partage des recettes. Ces discussions sont importantes, d'autant plus que nous avons gagné plus de 206 causes devant la Cour suprême et que nous sommes soutenus dans nos efforts par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Nous espérons que la DNUDPA sera mise en œuvre en Alberta après l'arrivée du nouveau gouvernement NPD dirigé par la première ministre Rachel Notley, qui a su réunir une majorité autour d'elle après 44 années d'un régime progressiste-

conservateur. J'estime que le gouvernement précédent a disposé de 44 années pour examiner et appliquer le processus de mise en œuvre des traités convenu avec les nations signataires des Traités n^{os} 6, 7 et 8 — mais rien n'a été accompli.

Dans le cadre de mes fonctions, je me suis entretenu avec l'Alberta Enterprise Group, un organisme de membres sans but lucratif qui défend les intérêts d'entreprises. L'organisme représente des entreprises canadiennes qui emploient plus de 150 000 Canadiens. Son mandat est d'aider ses membres à établir des relations avec d'autres entreprises et des décideurs de l'ensemble du Canada et de réduire les obstacles à la croissance économique. L'Alberta Enterprise Group souhaite inclure un volet important consacré aux Premières Nations dans son programme et établir un partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations.

En 2014, j'ai participé à plusieurs cérémonies destinées à rendre hommage aux soldats canadiens, y compris à celle du groupe de soutien du Bureau du commandant de la 3^e Division du Canada, qui visait à souligner la contribution des militaires canadiens en Afghanistan.

Pour terminer, je tiens à remercier sincèrement les nations et les citoyens que j'ai servis pour leur appui indéfectible dans toutes les occasions et réunions auxquelles nous avons participé. Nous avons pu ainsi parler d'une seule voix dans l'intérêt de notre peuple. Nous devons continuer d'agir ensemble et de nous entraider afin d'assurer un avenir sûr, sain et prospère à notre peuple et aux plus anciennes communautés du pays, c'est-à-dire nos Premières Nations. Au nom de ma famille, je tiens à vous remercier de m'avoir permis de travailler avec vous.

Ish Nish,

Chef régional Cameron Alexis



CHEF MAUREEN CHAPMAN

Porte-parole de l'APN-C.-B., Colombie-Britannique



Âînés, Chefs, délégués et invités,

Bienvenue à Montréal, au Québec, pour participer à la 36^e Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (APN), qui a lieu sur le territoire traditionnel des Mohawks. En tant que porte-parole officielle de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique (APN-C.-B.) et au nom du conseil

d'administration de l'APN-C.-B., je suis heureuse de vous présenter ce compte rendu régional de la C.-B. Je suis un membre élu du conseil d'administration de l'APN-C.-B. et Chef de la Première Nation de Skawahlook.

Conformément au plan de transition qui a été adopté à l'unanimité par la résolution 1/2014, « Transition du poste de la Chef régionale Jody Wilson-Raybould », j'occupe le poste de porte-parole de l'APN-C.-B. depuis janvier. Le plan de transition a été mis en œuvre car la Chef régionale sortante se présente à la prochaine élection fédérale. Le plan prévoit aussi l'élection du Chef régional de la C.-B. entre la fin de l'automne 2014 et juin 2015. Ainsi, un nouveau Chef régional aura été élu d'ici la publication du présent rapport.

Pendant cette période de transition, l'APN-C.-B. continue d'axer ses efforts sur la mise en œuvre du programme *Building on OUR Success* (S'appuyer sur nos réalisations), qui comprend quatre piliers importants interdépendants :

1. **Une gouvernance forte et appropriée** afin de tirer parti de nos possibilités de mettre en œuvre notre titre autochtone et nos droits ancestraux, y compris les droits issus de traités, et de développer nos économies en assurant une gouvernance non seulement solide et stable mais aussi transparente et responsable à l'égard de nos citoyens;

2. **Un accès équitable aux terres et aux ressources** afin de s'assurer que nos citoyens et nos gouvernements ont accès aux ressources dont ils ont besoin pour faire fonctionner nos sociétés, y compris nos économies traditionnelles et modernes;
3. **Une meilleure éducation** pour s'assurer que nos citoyens sont en mesure de prendre des décisions éclairées au sujet du changement et de participer à nos économies et gouvernements en plein développement;
4. **La santé individuelle** pour guérir les séquelles coloniales sur le plan de la santé et pour s'assurer que nos citoyens sont en bonne santé et qu'ils peuvent vraiment profiter et jouir de leur titre et de leurs droits.

En ce qui concerne la **gouvernance forte et appropriée**, les Premières Nations en C.-B. s'engagent activement dans une réforme de la gouvernance en tant que condition préalable à un développement économique et social à long terme et durable. En bref, les sociétés qui exercent une bonne gouvernance sont en bonne santé. Non seulement elles sont prêtes à répondre aux besoins de leurs citoyens mais elles utilisent aussi des outils et des mécanismes pour survivre aux changements économiques, politiques et sociaux actuels. Ce travail de gouvernance est nécessaire sur le plan de l'exercice interne pour se départir de la *Loi sur les Indiens* et, en fin de compte, pour concilier les droits relatifs aux terres et à la gouvernance avec la Couronne.

L'an dernier, l'APN-C.-B. a publié la deuxième édition de la *Governance Toolkit: A Guide to Nation Building* (Trousse de gouvernance : Un guide pour l'édification des nations) et a mis au point des outils de gouvernance supplémentaires. Grâce à ces acquis, à cette prévoyance, au leadership de la Chef régionale Jody Wilson-Raybould et à l'expertise collective des Premières Nations de la C.-B., l'APN-C.-B. a élaboré la Trousse de gouvernance de l'APN-C.-B., qui comprend trois parties : Partie 1 - *The Governance Report* (Le rapport sur la gouvernance); Partie 2 - *The Governance Self-Assessment* (L'autoévaluation de la gouvernance); Partie 3 - *A Guide to Community Engagement: Navigating*



Our Way through the Post-Colonial Door (Un guide pour l'engagement communautaire : tracer notre voie dans l'avenir postcolonial). Je suis heureuse de vous annoncer que, le 24 juin 2015, nous avons lancé notre dernier outil, *Supporting Leaders of Change: The User's Guide to the BCAFN Governance Toolkit* (Soutenir les chefs de file du changement : guide d'utilisateur de la trousse de gouvernance de l'APN-C.-B.), c'est-à-dire le guide d'utilisateur. Complémentaire des trois parties de la Trousse d'outils, ce guide doit être utilisé en tant que complément pour soutenir les chefs de file du changement et les aider à utiliser la Trousse d'outils de l'APN-C.-B. Tout chef de file du changement doit lire le Guide d'utilisateur, car il prévoit une réforme de la gouvernance qui va au-delà de la gouvernance de bande de la *Loi sur les Indiens*.

À l'APN-C.-B., nous avons été très encouragés par l'accueil positif dont a bénéficié la Trousse d'outils; cela dénote un mouvement de plus en plus important parmi nos dirigeants. Ces derniers prennent conscience de l'importance d'aller au-delà de la *Loi sur les Indiens* et de traduire les victoires juridiques et politiques en une véritable réforme de la gouvernance dans leurs communautés. Ainsi, le travail de gouvernance est considéré comme une étape pratique pour améliorer la qualité de vie dans nos communautés tandis que l'édification et la réédification des nations sont considérées comme l'« autre moitié », égale et nécessaire, de nos efforts en matière de défense d'intérêts. Chaque nation doit, à sa façon, se préparer à l'avènement du jour où la Couronne reconnaîtra vraiment le titre autochtone ou la vraie signification des traités et qu'elle voudra devenir un partenaire de la réconciliation. Toutes les nations doivent se préparer à l'arrivée de ce jour, qui est sur le point de devenir réalité à la suite de la décision *Tsilhqot'in* l'an dernier. Le titre a été reconnu et les terres visées par le titre doivent être gouvernées d'une manière appropriée. Toutes les institutions créées en vertu de la *Loi sur les Indiens* ne peuvent pas assurer cette gouvernance.

Nos organisations provinciales et territoriales politiques (OPT) doivent aussi évoluer en allant au-delà de la *Loi sur les Indiens*. La gouvernance, y compris la gouvernance des OPT elles-mêmes, est maintenant devenue une priorité renouvelée. Ce printemps a marqué une étape importante en Colombie-Britannique : le 10^e anniversaire du First Nations Leadership Council (FNLC). En 2005, le First

Nations Summit, l'Union of BC Indian Chiefs et l'APN-C.-B. ont signé le *Leadership Accord*. Cet accord a officialisé un partenariat de travail entre trois organisations politiques dont l'objectif est de faire progresser collectivement le titre autochtone et les droits ancestraux, y compris les droits issus de traités, et d'améliorer le bien-être des Premières Nations et de leurs citoyens. Après dix années de travail collectif, le moment est venu d'entamer une autoréflexion : célébrer nos réalisations mais examiner aussi la façon dont notre paysage juridique, politique et social a évolué et comment nous devons le transformer afin de faire progresser la reconnaissance et la réconciliation. Il s'agit du travail que le FNLC doit continuer d'assurer pour servir le mieux possible nos nations. Bien entendu, sur le plan des réformes essentielles, certaines personnes se demandent si nous avons vraiment besoin de trois entités provinciales alors qu'une seule, le FNLC, a montré qu'elle pouvait effectuer le travail toute seule. Cette discussion est en grande partie centrée sur la façon de s'organiser le mieux possible sur le plan politique après la décision *Tsilhqot'in* et de concrétiser la réalité juridique d'un monde post-*Tsilhqot'in*.

En ce qui concerne l'**accès équitable aux terres et aux ressources**, cela fait pratiquement un an que la Cour suprême du Canada a proclamé la première déclaration du titre autochtone dans la décision *Tsilhqot'in*. La célébration a laissé la place au dur travail de s'assurer que des cadres de gouvernance et de réconciliation appropriés sont en place pour transposer cette nouvelle réalité juridique. Pour le peuple *Tsilhqot'in*, cela signifie aller de l'avant et montrer aux citoyens la signification du titre, y compris les lois qui s'appliqueront aux terres visées par le titre déclaré et les institutions à mettre en place pour exercer une compétence accrue sur leurs territoires et dans leur communauté. Envisager le défi et les possibilités est un exercice qui concerne non seulement les *Tsilhqot'in* – qui ont entamé des discussions de réconciliation avec la Colombie-Britannique –, mais aussi toutes nos nations.

Concernant la façon dont la décision *Tsilhqot'in* sera mise en pratique à l'extérieur des terres des *Tsilhqot'in* visées par le titre, il ne fait maintenant aucun doute que le paysage juridique a évolué et que l'approche du statut quo à l'égard de la « question des terres » n'est maintenant plus acceptable. Le nombre de victoires juridiques remportées par les Premières Nations et l'inefficacité de l'actuel processus d'élaboration des traités en C.-B.



prouvent que le Canada – et la province dans certains cas – doit abandonner la politique actuelle, c'est-à-dire que les Premières Nations déposent des plaintes contre la Couronne, afin d'appliquer une nouvelle politique basée sur la reconnaissance. Le nouveau contexte exige de la C.-B. et du Canada qu'ils assurent une coordination basée sur la collaboration dans un cadre de réconciliation fondé sur des principes qui fait participer les détenteurs du titre autochtone véritablement reconnus. Sur le plan fédéral, cela signifie abandonner la Politique sur les revendications territoriales globales qui est devenue dépassée. Toutes les parties doivent repenser le processus d'élaboration des traités de la C.-B. Toutes ces démarches sont capitales pour acquérir une certitude sur le plan du développement durable et dans le processus d'acceptation de toutes les parties dans les grands projets d'exploitation des ressources qui sont proposés dans notre région.

Pour aider à comprendre le nouveau contexte faisant suite à la décision *Tsilhqot'in*, les dirigeants des Premières Nations de la C.-B. ont élaboré et adopté par consensus quatre principes lors de l'Assemblée extraordinaire de l'APN-C.-B., en septembre 2014. Pour les Premières Nations en C.-B. et le FNLC, ces quatre principes sont destinés à orienter l'engagement auprès de la province et du Canada. Ils établissent une nouvelle approche post-*Tsilhqot'in* pour les relations Premières Nations-Couronne qui est basée sur la réconciliation et la reconnaissance. Ces principes sont les suivants :

1. Reconnaître que toutes nos relations sont fondées sur la reconnaissance de l'existence et de la mise en œuvre du titre et des droits inhérents et des traités antérieurs à la Confédération, historiques et modernes des peuples autochtones dans toute la Colombie-Britannique;
2. Reconnaître que les systèmes de gouvernance et les lois autochtones sont essentiels à la réglementation des terres et des ressources dans toute la Colombie-Britannique;
3. Reconnaître la responsabilité mutuelle sur laquelle tous nos systèmes de gouvernement devront baser les relations, les négociations et les accords sur la reconnaissance;
4. Nous devons immédiatement prendre des décisions basées sur le consentement et établir des relations financières basées sur le titre, y compris le partage des recettes, dans nos relations, négociations et accords.

En septembre dernier, les Premières Nations en C.-B. se sont entretenues avec la première ministre Christy Clark et son cabinet dans l'espoir d'obtenir des ententes autour des quatre principes. Il n'y a pas eu de réponse. À ce jour, le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a pas officiellement approuvé les quatre principes. En juin, le FNLC et des représentants du Cabinet de la première ministre ainsi que des sous-ministres du gouvernement ont tenu une séance de deux jours pour discuter sérieusement et franchement de la redéfinition de la relation entre les Premières Nations et la province. Les quatre principes ont figuré au centre des discussions, tout comme la planification du 2^e Rassemblement annuel des dirigeants des Premières Nations et du Cabinet de la C.-B., qui aura lieu du 8 au 10 septembre 2015. À la suite de cette séance de deux jours, les sous-ministres et le FNLC ont commencé à rédiger ensemble les modalités d'un cadre de réconciliation de la C.-B. qui devra être examiné par nos Chefs.

Il semblerait que le Canada est peu intéressé, sinon pas du tout, par l'élaboration d'un cadre de réconciliation post-*Tsilhqot'in*. Il préfère centrer ses activités sur la « consultation » pour les grands projets d'exploitation des ressources pétrolières et gazières. Ce travail est coordonné par le Bureau des grands projets – Ouest de Ressources naturelles Canada. Ainsi, le travail de politiques important qui doit être entrepris en partenariat avec les Premières Nations pour élaborer un cadre de réconciliation – que nous espérons après la décision *Tsilhqot'in* – ne sera pas entrepris, cela malgré le *Rapport sur le renouvellement de la Politique sur les revendications territoriales globales* préparé par M. Doug Eyford, représentant spécial du ministre Valcourt (Affaires autochtones et Développement du Nord Canada), qui demande la mise en place d'un tel cadre. En fin de compte, les grands projets d'exploitation des ressources, le soutien de la gouvernance des Premières Nations et la véritable réconciliation (qui est le fruit d'une reconnaissance et qui n'avance pas) sont liés entre eux.

Pour atteindre la réconciliation, il est nécessaire de s'assurer que des mécanismes adéquats sont en place pour assurer un accès équitable aux terres et aux ressources et une gouvernance forte et appropriée. Ainsi, une grande partie du Plan d'action stratégique de l'APN-C.-B., qui est basé sur la mise en œuvre des quatre piliers, vise à envisager et à élaborer ces mécanismes. Le Plan d'action est conforme à l'approche pluridimensionnelle



nécessaire pour faire progresser la reconnaissance et la mise en œuvre des droits relatifs à la gouvernance et aux terres et aux ressources. L'approche pluridimensionnelle est comprise dans la *BCAFN Legal/Political Strategy* (Stratégie juridique et politique de l'APN-C.-B.) qui a été élaborée selon les directives des Chefs de la province et qui réunit différentes stratégies destinées à faire progresser la réconciliation (c.-à-d. les procès, la négociation et l'exercice des droits). Grâce à la volonté et à la détermination des Premières Nations, d'énormes progrès continueront d'être réalisés pour régler cette question qui ne peut pas continuer d'être une « question » de terres ou de gouvernance mais qui doit devenir une « réponse » de terres ou de gouvernance.

Concernant une **meilleure éducation**, le projet de loi C-33, *Loi sur le contrôle par les Premières Nations de leur système d'éducation*, comprend encore de nombreuses retombées. La controverse et la forte opposition au projet de loi sont au centre du débat sur l'éducation. Bien que le projet de loi C-33 ait été suspendu et qu'il s'apprête à mourir au feuillet au moment de la prochaine élection, la clé de la réussite des Premières Nations demeure dans la volonté de s'assurer que nos enfants aient accès à une éducation de qualité. L'APN-C.-B. continue de soutenir le Comité directeur sur l'éducation des Premières Nations de la Colombie-Britannique dans ses efforts régionaux visant à combler le manque systématique de fonds pour l'éducation et à améliorer les résultats scolaires des apprenants des Premières Nations. L'objectif principal de ce travail est de s'assurer que les modèles de financement du *Tripartite Education Framework Agreement* (Accord-cadre tripartite sur l'éducation) de la C.-B. de 2012 sont mis en œuvre par le Canada. De plus, nous devons obtenir une plus grande responsabilité provinciale pour les apprenants des Premières Nations lorsque la province examinera prochainement son cadre de responsabilités en éducation. Le Comité directeur sur l'éducation des Premières Nations a formulé 22 recommandations en collaboration avec nos nations aux fins d'examen par la province et il continue, en partenariat avec le FNLC, de discuter avec la C.-B. quant à la façon d'inclure nos nations dans l'examen provincial. Bien que la C.-B. ait l'intention de soutenir les futurs efforts nationaux concernant le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations, y compris toute nouvelle loi fédérale qui pourrait être élaborée en partenariat avec les Premières Nations, notre principal objectif est de s'assurer que les initiatives législatives qui sont déjà en place dans ce domaine soient mises en œuvre.

Quant à la **santé individuelle**, les Premières Nations de la C.-B. continuent d'accomplir des progrès. L'Autorité sanitaire des Premières Nations de la C.-B. gère maintenant tous les services qui étaient administrés auparavant par Santé Canada, c'est-à-dire jusqu'au transfert en octobre 2013. Jusqu'à maintenant, le transfert s'est déroulé en douceur. L'objectif est maintenant de développer des services et d'en améliorer d'autres afin qu'ils correspondent aux besoins et aux priorités des Premières Nations. En mai 2015, l'Autorité sanitaire des Premières Nations a tenu sa conférence *Gathering Wisdom VII* à Vancouver. *Gathering Wisdom* a réuni des professionnels de la santé et des dirigeants des Premières Nations de l'ensemble de la C.-B. pour discuter et échanger des idées concernant la conception et la mise en œuvre de programmes, services et responsabilités médicaux.

Les mesures prises dans les quatre piliers (**une gouvernance forte et appropriée, un accès équitable aux terres et aux ressources, une meilleure éducation et la santé individuelle**) par les Premières Nations de la C.-B. illustrent les efforts déployés pour répondre aux besoins de réconciliation grandissants. Grâce aux travaux de la Commission de vérité et réconciliation (CVR), le besoin d'agir a été entendu dans l'ensemble du pays. Les 94 « Appels à l'action », mentionnés dans le rapport final de la CVR, nous rappellent que, indépendamment de notre diversité régionale, nous avançons ensemble dans le cadre d'un vaste projet national de réconciliation. Des mesures doivent être prises et acceptées non seulement par nos nations et nos citoyens mais aussi par tous les gouvernements, toutes les Églises et bien entendu tous les citoyens canadiens. Nous avons pour responsabilité collective de nous assurer que les « Appels à l'action » sont mis en œuvre et qu'ils deviennent le tremplin du projet national d'une véritable réconciliation qui doit maintenant être lancé.

Comme nous le savons très bien en C.-B., la pleine réconciliation de nos nations comprend inévitablement l'acceptation de notre titre autochtone et de nos droits inhérents de nous autogouverner, cela avec la souveraineté proclamée de la Couronne, afin d'occuper notre place légitime au sein de la fédération. Tant dans l'appel national à la réconciliation de la CVR que dans la nouvelle responsabilité légale issue de la décision *Tsilhqot'in* ou dans les efforts déployés continuellement dans les domaines de la santé et l'éducation, il ne fait



aucun doute qu'il est nécessaire de mettre en œuvre de nouvelles lois et politiques fédérales et provinciales axées sur la réconciliation. En plus des bonnes paroles et du simple ajustement des programmes et services actuels, la réconciliation requiert un changement de politiques et de lois. Bien que la CVR ait terminé ses travaux, tous les habitants de ce pays, tant les Premières Nations que les non membres des Premières Nations, ne peuvent pas laisser passer cette occasion de s'engager dans un vaste projet continu et transformateur.

Pour terminer, je serais négligente si je ne parlais pas de notre Chef régionale sortante, Jody Wilson-Raybould, et si je ne la remerciais pas pour le formidable leadership et le dévouement inestimable dont elle a fait preuve pendant ses deux mandats de Chef régionale en Colombie-Britannique. Il ne fait aucun doute qu'elle est une travailleuse infatigable qui a des principes et une vision clairvoyante. Nous veillerons à ce que les efforts qu'elle a déployés – comme d'autres dirigeants visionnaires – pour faire progresser la réédification de nos nations par la réforme de la gouvernance et l'accès équitable aux terres et aux ressources ne s'arrêtent pas là. Nous lutterons aussi afin d'assurer la santé et l'éducation de nos citoyens en continuant de travailler, tant individuellement que collectivement, à l'amélioration de la qualité de vie de notre peuple. Jody nous manquera certainement beaucoup aux niveaux régional et national de l'APN. Je me joins aux Chefs en C.-B. pour lui adresser tous mes vœux de réussite dans ses projets; des projets qui continueront sans aucun doute de soutenir positivement les Premières Nations en C.-B. et dans l'ensemble du Canada.

Enfin, au nom du conseil d'administration de l'APN-C.-B., je tiens à féliciter le prochain Chef régional et j'espère continuer avec lui le bon travail accompli en Colombie-Britannique.

Je souhaite à chacun d'entre vous de passer une semaine très productive ici-même, à Montréal, ainsi qu'un magnifique été placé sous le signe de la sécurité.

Respectueusement,

Porte-parole de l'APN-C.-B.
Chef Maureen Chapman



CHEF RÉGIONAL MIKE SMITH

Yukon



Chaleureuses salutations à toutes les Premières Nations et à vous toutes et tous, Chefs, aînés, jeunes et concitoyens! À titre de Chef régional du Yukon pour les trois dernières années, j'ai poursuivi mon travail avec les Chefs du Yukon et notre organisation régionale, le Conseil des Premières Nations du Yukon. Rien n'a changé en ce qui concerne le gouvernement fédéral et les gouvernements territoriaux, nos traités modernes sont toujours ignorés, sinon contestés par le gouvernement territorial. Notre

année a débuté avec la contestation judiciaire relative à la planification de l'utilisation des terres, après un examen approfondi du bassin hydrographique de la rivière Peel qui a donné lieu à un rapport et à des recommandations qui ont été rejetés par le gouvernement en place. Après leur semblant de consultation en réponse aux recommandations de la Commission de planification de l'utilisation des terres, le gouvernement du Yukon a élaboré son propre plan. Son « plan » prévoit une protection minimale et ouvre la rivière Peel à l'exploitation minière.

L'année s'est achevée avec des pressions intensives des Chefs du Yukon en vue de rejeter les modifications de dernière minute apportées par le gouvernement territorial à la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon. Ces modifications ont été soumises au Canada en dehors du cadre de l'examen quinquennal et minent complètement l'entente sur les revendications territoriales. Les Premières Nations du Yukon ont avisé les deux ordres de gouvernement que ces modifications contreviennent à nos ententes et qu'elles seront contestées devant les tribunaux.

Nous sommes sans cesse forcés d'entreprendre des contestations juridiques – et de gaspiller notre argent

– pour défendre nos ententes et exercer nos droits à l'autonomie gouvernementale et issus de traités, et nous nous demandons s'il n'aurait pas mieux valu ne pas négocier notre entente sur les revendications territoriales.

À l'échelle nationale, ce fut une année de transition – nouveaux dirigeants, émergence de la Confédération des nations, tentative infructueuse de reprendre les consultations à propos de la Loi sur le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations, et poursuite de la réduction des pouvoirs de l'Assemblée des Premières Nations (APN) et des ressources pour promouvoir les initiatives des Premières Nations. Face à cette situation, nos Chefs ont élu un nouveau Chef national, continué d'exercer des pressions auprès de membres du gouvernement sur la nécessité de tenir une enquête sur les femmes autochtones assassinées ou disparues, et comparu devant plusieurs comités pour faire entendre leurs objections face aux divers amendements et projets de loi qui sont de nature punitive et accordent au ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord un contrôle accru sur nos gouvernements de Première Nation. Bien que la Loi sur le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations ait été adoptée en seconde lecture en mai 2014, le ministre l'a mise de côté jusqu'à l'obtention du soutien des Premières Nations. La question du financement promis par le gouvernement demeure en suspens et le ministre a adopté la stratégie habituelle de « diviser pour régner » en annonçant qu'il était prêt à signer des ententes distinctes de financement de l'éducation avec les Premières Nations qui le souhaiteraient.

L'année qui vient sera une fois de plus parsemée d'obstacles pour l'APN en tant qu'organisation nationale, et le besoin de compréhension et d'un leadership stratégique et bien défini doit prévaloir sur les divergences régionales. La revitalisation de la Confédération des nations présente aussi à la fois un défi et une occasion pour l'APN de se renouveler et d'aller de l'avant pour protéger nos intérêts et nos droits en vertu de nos traités, de nos accords modernes, de nos terres et de notre compétence en tant que Premières Nations. Poursuivre



le statu quo et continuer d'agir comme si de rien n'était n'est pas acceptable.

Bien que plupart des Premières Nations du Yukon ne soient pas soumises aux modifications apportées à la *Loi sur les Indiens*, à la *Loi sur le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations* ou, par exemple, à la *Loi visant à combattre la contrebande du tabac*, nous ne sommes pas à l'abri de la volonté globale du gouvernement de se soustraire à ses obligations en les déléguant aux gouvernements et agences provinciales et territoriales. Bien que nous participions aux « consultations » sur des questions telles que la planification de l'utilisation des terres ainsi qu'aux processus d'évaluation environnementale, tel que le stipulent nos ententes, nous sommes d'avis que l'unique objectif de ces consultations est de satisfaire aux exigences minimales de la loi. De concert avec l'ensemble des Premières Nations, nous supportons le plein fardeau des politiques et des lois anti-Premières Nations du gouvernement fédéral en place.

Les Premières Nations signataires d'ententes continuent de travailler ensemble à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une *Loi sur le titre foncier des Premières Nations au Yukon*, ainsi qu'aux négociations fiscales et financières qui l'entourent. L'élaboration d'une telle loi est nécessaire puisque la *Loi sur les titres fonciers* du gouvernement territorial requiert que les Premières Nations « renoncent » à leur autonomie gouvernementale et à leur titre autochtone.

Une mise en œuvre de cette loi n'est pas seulement un enjeu pour les Premières Nations du Yukon, mais pour toutes les Premières Nations signataires de traités modernes et d'ententes d'autonomie gouvernementale. Les régimes fiscaux en vertu des ententes d'autonomie gouvernementale ont suscité la controverse, car le Canada impose des modifications aux ententes au cours des négociations visant les formules de financement.

Sur un autre sujet, bien que nos ententes stipulent la participation, nos gouvernements sont tenus à l'écart dans des domaines tels que l'éducation. Même si les Premières Nations du Yukon participent aux discussions avec l'APN, nous nous trouvons confrontés à une exemption de l'application de la *Loi sur le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations*.

Les Premières Nations du Yukon non signataires d'ententes ont conservé leur titre autochtone et leurs droits en vertu de la constitution et elles ont contesté l'exploitation permanente de leurs terres et de leurs ressources sans leur consentement. Ces contestations devant les tribunaux ont été utiles dans la mesure où elles ont forcé les gouvernements et les compagnies minières à consulter et tenir compte des besoins des Premières Nations concernées. Dans la cause relative à la Première Nation de Ross River, la cour a confirmé l'obligation de consulter même si la législation pertinente n'accorde pour l'essentiel aucune discrétion aux fonctionnaires qui consignent les revendications relatives à l'exploitation minière en vertu de la *Loi sur l'extraction du Quartz*, qui permet un accès libre pour le jalonnement sur les terres de la Couronne. Dans une cause subséquente, la cour a statué que l'honneur de la Couronne ne pouvait être interprété de façon restrictive ou technique et qu'il devait s'appliquer pleinement afin de promouvoir le processus de réconciliation stipulé à l'article 35.1 de la constitution.

Les Premières Nations se concertent avec les compagnies minières, avec lesquelles des accords commerciaux ont été conclus sans la participation du gouvernement. Ces accords n'obligent pas les Premières Nations à renoncer à leurs droits et leur titre, ce qui aurait été le cas avec la participation du gouvernement.

Ceci est un résumé des principales initiatives en cours dans la région du Yukon, ainsi qu'un compte rendu de nos activités au cours de l'exercice financier qui vient de prendre fin. Notre organisation régionale continue de rencontrer toutes les Premières Nations et notre souhait est de faire en sorte que toutes les Premières Nations du Yukon parlent d'une même voix. Le travail sur les titres fonciers accompli par les Premières Nations participantes s'est avéré un indicateur précieux de la coopération future en matière d'élaboration et de mise en œuvre du contrôle et de lois des Premières Nations sur nos terres. L'accord en vue de nous unir pour les contestations juridiques et de partager les coûts financiers a été bénéfique pour tous.

Respectueusement,

Chef régional Mike Smith



CHEF RÉGIONAL BILL ERASMUS

Territoires du Nord-Ouest



Bienvenue à la 36^e Assemblée générale annuelle de l'APN à Montréal. De nombreux changements et événements ont eu lieu depuis la dernière assemblée. Nous sommes ravis d'être ici, sur le territoire des Mohawks, en compagnie du Chef régional Ghislain Picard et de ses citoyens, qui ont pris soin d'organiser ce grand rendez-vous pour nous.

Les Dénés ont conclu des traités avec la Couronne britannique. Cette année marque le 116^e anniversaire du Traité n° 8 et

le 94^e anniversaire du Traité n° 11. Nous tiendrons la 45^e Assemblée nationale des Dénés à Deline, dans les Territoires du Nord-Ouest, du 20 au 24 juillet 2015.

Au cours des dernières années, la fracturation hydraulique a fait l'objet de discussions intenses dans le Nord. La toute première évaluation des gisements d'hydrocarbures non classiques des Territoires du Nord-Ouest a confirmé que le sous-sol renfermerait près de 200 milliards de barils de ressources de schiste. Selon l'évaluation, la formation Canol contiendrait 145 milliards de barils d'huile de schiste et la formation Bluefish, qui est plus étroite, 46 milliards. Ces deux zones schisteuses devraient être exploitées par fracturation hydraulique. Depuis 2010-2011, quatorze permis d'exploration ont été délivrés dans la zone schisteuse de Canol, représentant 627,50 millions de dollars d'engagement de travaux. Sept forages d'exploration ont été effectués depuis 2012; aucun projet n'est actuellement actif. L'hiver dernier, Husky Energy a abandonné son projet de fracturer jusqu'à quatre puits horizontaux près de Norman Wells, tandis que ConocoPhillips n'a pas encore amassé des fonds pour continuer ses activités d'exploration par fracturation dans la région; l'entreprise ne devrait pas, selon elle, commencer ses activités, dans les meilleurs délais, avant 2016.¹ Les Dénés des T.N.-O. sont impatients de prendre

connaissance du nouveau règlement du gouvernement territorial sur la fracturation hydraulique, qui sera publié au printemps. Cependant, l'industrie a déjà commencé ses activités. À ce jour, Conoco-Philips exploite déjà deux puits de fracturation exploratoires dans les T.N.-O., et dix autres sont autorisés. Les activités d'exploitation de Conoco-Philips représentent, elles seules, de 120 à 300 millions de litres d'eau douce. Quatre autres entreprises, y compris Husky Oil et Imperial Oil, louent des terrains le long du fleuve Mackenzie pour une future exploration du gaz de schiste.²

Toutes ces activités inquiètent les Dénés parce que l'économie en dents de scie n'a jamais été bénéfique pour le Nord. Nous devons élaborer un plan sur l'énergie qui respecte le développement durable.

Nous tenons à féliciter Deline car elle est la première communauté des Territoires du Nord-Ouest à devenir autonome. Elle fournissait déjà la plupart des services dont elle sera responsable en tant que gouvernement, mais l'entente rendra son système encore plus efficace. Deline a conclu une entente avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Elle attend maintenant l'approbation du gouvernement fédéral.

Le Nouveau parti démocrate (NPD) a remporté l'élection provinciale en Alberta en installant un gouvernement majoritaire. Il met ainsi fin au règne de 44 ans du gouvernement conservateur progressiste. Il s'agit d'un grand changement pour les Territoires du Nord-Ouest. Au fil des ans, le gouvernement de l'Alberta avait entièrement épousé la cause de l'industrie de l'extraction des ressources (principalement les sables bitumineux), juste au sud des Territoires du Nord-Ouest. Il est de plus en plus évident que le nombre croissant de poissons difformes trouvés dans la rivière Athabasca est causé par la présence de polluants. De plus, des communautés dénées s'efforcent de comprendre le taux élevé de cas de cancer. Ainsi, 33 communautés des Territoires du Nord-Ouest ont demandé l'instauration d'un moratoire sur l'exploitation des sables bitumineux car elles sont inquiètes de la diminution de la qualité et de la quantité de l'eau. L'eau



sert à extraire le bitume des sables bitumineux. Durant le processus, elle est contaminée par des métaux lourds. Les bassins de décantation et de stockage des stériles et boues présents sur le site contiennent actuellement 720 milliards de litres d'eau contaminée, cela près de la rivière Athabasca qui fait partie du bassin du fleuve Mackenzie s'écoulant vers le cercle polaire arctique. Étant donné que le NPD suit de près les questions environnementales au Canada, les Dénés auront la possibilité de faire entendre leurs inquiétudes. Nous sommes ravis de l'élection du nouveau gouvernement provincial au sud des Territoires du Nord-Ouest, qui comprend le territoire visé par le Traité n° 8.

Nous encourageons aussi tous nos citoyens à se préparer pour l'élection fédérale qui aura lieu cet automne. Ce sera l'occasion d'élire un nouveau gouvernement. Le Canada a besoin d'un gouvernement qui travaille avec les Premières Nations à la mise à œuvre des droits de l'article 35 qui sont affirmés dans la *Constitution* du Canada.

Nous tenons à remercier le Chef régional Ghislain Picard de l'APN et sa région qui ont travaillé d'arrache-pied à l'organisation de cette assemblée. Nous espérons pouvoir travailler ensemble et prendre des décisions respectueuses de nos traités qui seront insufflées par notre Créateur. Mahsi Cho pour votre attention et l'honneur de travailler pour vous et nos citoyens. Nous encourageons tous les participants à faire connaître leurs idées durant l'Assemblée et à se comporter d'une manière attentionnée et courtoise.

Cordialement

Bill Erasmus
Chef régional de l'APN, Territoires du Nord-Ouest

¹ <http://norj.ca/2015/05/study-estimates-200-billion-barrels-of-shale-oil-below-nwt/>

² <https://edgelyk.com/article/fracking-facts-a-reality-check/>



CONSEIL DES AÎNÉS DE L'APN

Depuis la fondation de la Fraternité des Indiens du Canada et la transition vers l'Assemblée des Premières Nations (APN), les aînés ont toujours été honorés et distingués.

Les aînés ont contribué à la mise sur pied de l'organisation, de ses structures et de sa Charte sur les plans spirituel et politique. Ils ont aidé à façonner les politiques de l'APN ainsi que les relations de celle-ci avec le gouvernement fédéral et d'autres organisations nationales et internationales. Au cours des 35 dernières années, les dirigeants de l'APN se sont inspirés des connaissances historiques et culturelles des aînés, en particulier dans les domaines des droits issus de traités et de la gouvernance des Premières Nations.

Les aînés perpétuent ce rôle encore aujourd'hui. Le Conseil des aînés de l'APN comprend des représentants de chacune des 10 régions de l'APN. Il continue de jouer un rôle important dans tous les secteurs et toutes les activités de l'APN.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Les membres du Conseil des aînés de l'APN continuent de se réunir deux fois par an à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle et de l'Assemblée extraordinaire des Chefs pour discuter des questions et des défis auxquels le conseil est confronté et proposer ensemble de nouvelles idées.

Le Conseil des aînés de l'APN joue un rôle essentiel dans les activités quotidiennes de notre vie. Les aînés sont les gardiens de nos traditions, de nos valeurs, de nos langues et de notre histoire. Ils nous guident vers notre avenir et leurs paroles sont emplies d'honneur et de fierté. Les aînés sont aussi nos enseignants. Ils encouragent sans cesse les dirigeants des Premières Nations à apporter leur contribution éclairée durant les rassemblements tels que les Assemblées des Chefs, et à faire connaître leurs expériences, leurs priorités, leurs réussites et leurs difficultés. Il est du devoir de chacun de nous de veiller à la prospérité et à la sécurité de nos enfants, comme

nos ancêtres l'ont fait à notre égard. L'APN poursuit ses efforts de collecte de fonds afin d'intégrer pleinement les idées et la participation du Conseil des aînés dans tous ses travaux.

À l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de juillet 2014, le Conseil des aînés a déterminé que l'honneur d'occuper le poste de président pour l'année suivante serait dévolu à un(e) aîné(e) originaire du territoire hôte. L'Assemblée générale annuelle ayant été organisée sur le territoire Mi'kmaq en Nouvelle-Écosse et l'Assemblée extraordinaire des Chefs sur le territoire Anishinaabe au Manitoba, cet honneur a été partagé. L'aînée Phyllis Googoo a occupé ce poste à la suite de l'Assemblée générale annuelle de juillet 2014 et l'aîné Elmer Courchene a présidé le Conseil à la suite de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre.

Le Conseil des aînés tient à exprimer une fois de plus sa gratitude à l'aîné résident Barney Taa-eee-sim-chilth Williams de la Première Nation de Tla-o-qui-aht pour ses conseils, sa sagesse et son savoir qu'il a partagé avec les membres du Conseil ainsi qu'avec le Comité exécutif et le personnel de l'APN au cours des cinq dernières années.

Lignes directrices et protocoles du Conseil des aînés de l'APN

Les membres du Conseil des aînés de l'APN continuent de se réunir à l'occasion des assemblées pour discuter et passer en revue les « Lignes directrices et protocoles des aînés des Premières Nations et du Conseil des aînés ».

Trois conseils de l'APN

Le Conseil des aînés continue d'offrir ses conseils et de proposer sa vision dans le cadre des rencontres des Trois conseils de l'APN, de concert avec les membres du Conseil des femmes et du Conseil des jeunes.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- L'APN continuera de réclamer des fonds additionnels pour le Conseil des aînés de la part du gouvernement fédéral et d'autres sources et de veiller à ce que



les cultures et points de vue des Premières Nations soient pris en compte dans les travaux entrepris tant à l'échelle régionale que nationale. Le personnel de l'APN continuera de fournir un soutien administratif au Conseil des aînés et de défendre les questions le concernant, selon les directives de ses membres.

- Le Conseil des aînés continuera de guider les travaux du Comité exécutif et du personnel de l'APN, ainsi que d'appuyer les activités des trois Conseils.



CONSEIL DES FEMMES DE L'APN

Le Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations travaille de concert avec le Secrétariat de l'APN afin de s'assurer que les préoccupations et points de vue des femmes des Premières Nations sont pris en compte dans les activités de l'APN. Les membres du Conseil sont responsables de différents portefeuilles et participent notamment à de nombreux groupes d'experts, à des présentations et à des forums concernant les femmes des Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le Conseil a participé à diverses rencontres et activités sur des sujets qui constituent des préoccupations pour les femmes des Premières Nations et leurs familles. La présidente et la coprésidente du Conseil ont pris une part active aux réunions du Comité exécutif afin de faire connaître les points de vue des femmes des Premières Nations et tenir le Conseil informé des activités et des discussions de ce dernier. La présidente a aussi participé à des conférences téléphoniques mensuelles avec les présidents des Conseils des jeunes et des aînés, et avec le directeur général de l'APN, en vue d'améliorer la communication entre le Secrétariat de l'APN et les trois Conseils.

Le Conseil a pris part à plusieurs activités, notamment au Comité des Chefs sur le développement économique, à des veillées de Sœurs par l'esprit dans tout le pays, à la réunion du Groupe de travail sur les affaires autochtones qui s'est tenue à Yellowknife le 12 mai 2015, à l'activité nationale de la Commission de vérité et de réconciliation en Colombie-Britannique et aux activités de clôture qui se sont déroulées à Ottawa du 31 mai au 3 juin 2015.

Le Conseil a pris une part active au 4^e Sommet national des femmes autochtones (SNFA IV) qui a eu lieu à Membertou (Nouvelle-Écosse) du 20 au 22 octobre 2014. Le Conseil a fait une présentation et recommandé la mise en œuvre de mesures correspondant aux thèmes du

sommet : autonomisation, équité et leadership. De plus, les membres du Conseil ont participé à des discussions qui ont mis en lumière l'importance d'agir immédiatement pour relever les défis soulignés lors des précédents SNFA. La coprésidente s'est également prêtée à des entrevues radiophoniques dans le cadre du sommet et a insisté sur la nécessité de prendre des mesures immédiates pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles autochtones.

Le Conseil a participé à la rencontre à huis clos des familles des femmes autochtones disparues ou assassinées le 26 février 2015. Cette rencontre s'est avérée pour les familles une occasion de se réunir dans un cadre privé et respectueux. En compagnie de proches présents pour les soutenir, elles ont partagé leurs expériences et se sont préparées en vue de la Table ronde nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées du 27 février 2015. Des membres du Conseil ont également pris part à la Table ronde nationale, ainsi qu'au rassemblement des citoyens. Des familles et des dirigeants autochtones, des représentants des 13 provinces et territoires ainsi que des ministres fédéraux étaient présents à la Table ronde. Au cours des discussions, les délégués se sont engagés à maintenir le dialogue et à prendre des mesures concertées dans des domaines prioritaires, tels que la prévention et la sensibilisation, la sécurité communautaire, la police et la justice. Ils se sont de plus engagés à organiser une deuxième Table ronde nationale en 2016 afin de mesurer les progrès accomplis. Lors de la réunion des ministres des Affaires autochtones à Yellowknife, Therese Villeneuve, présidente du Conseil des femmes, forte du soutien des provinces et des territoires, a réclamé la tenue d'une enquête nationale et appelé à une plus grande transparence pour améliorer les procédures de la police.

Malheureusement, la capacité du Conseil d'organiser des activités est restreinte en raison de réductions substantielles de son financement. Par conséquent, le conseil cherche à obtenir des appuis et trouver des sources de financement pour soutenir ses activités importantes de sensibilisation et de consultation.



PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Le Conseil s'efforcera de capitaliser sur les retombées de la Table ronde nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinés et participera activement à la planification de la 2^e Table ronde nationale.
- Le Conseil est déterminé à soutenir et à participer à la mise en œuvre du Plan d'action pour garantir la sûreté et la sécurité des femmes et des jeunes filles autochtones.
- Le Conseil discutera des possibilités de levée de fonds pour appuyer ses activités.
- Les membres du Conseil continueront de prendre une part active aux activités de leurs régions respectives.
- Le Conseil poursuivra également ses travaux avec les Conseils des jeunes et des aînés afin de mettre en œuvre la résolution n° 02/2012 ainsi que le plan stratégique des Trois Conseils.



CONSEIL NATIONAL DES JEUNES DE L'APN

Le Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations (CNJ-APN) comprend 20 membres représentant les jeunes des Premières Nations de chacune des 10 régions des Premières Nations (chaque région est représentée par un membre de chaque sexe).

Cet organe national prévu dans la Charte de l'APN représente les jeunes des Premières Nations de l'ensemble du pays dans des dossiers qui les touchent quotidiennement. Le CNJ fait part de ses points de vue sur diverses questions concernant les jeunes aux comités et aux groupes de travail de l'APN, ainsi qu'au Secrétariat de l'APN.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Engagement des jeunes

À la suite des discussions et des questions clés soulevées lors des Sommets des jeunes de Saskatoon et de Halifax, le CNJ-APN continue de militer en faveur de l'engagement des jeunes auprès du secteur privé, des ONG, de tous les ordres de gouvernement et du leadership des Premières Nations (tant à l'échelle locale que régionale et nationale). Le CNJ a élaboré un 'Plan pour l'action', conçu en tant qu'outil pour tous les intervenants désireux de s'engager avec des jeunes dans un cadre éthique, concret et novateur. Le CNJ continue de promouvoir son plan et d'en discuter dans le cadre de rassemblements régionaux et nationaux, tels que la conférence nationale de l'Association des agents financiers autochtones qui s'est tenue en février à Winnipeg. Par l'entremise de ses activités de promotion dans le cadre de ces rassemblements, le CNJ espère attirer l'attention de nombreux intervenants parmi ceux cités dans son plan.

Centre canadien de protection de l'enfance

Le CNJ-APN a appuyé les efforts du Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE), notamment sa campagne

de sensibilisation visant à briser le silence concernant la maltraitance des enfants. Le Conseil continuera de proposer ses conseils et ses points de vue dans le cadre d'autres activités de sensibilisation du public et des programmes d'éducation en sécurité personnelle élaborés par le CCPE.

Sommet national des femmes autochtones IV

Des représentants du CNJ-APN ont participé au Sommet national des femmes autochtones qui s'est tenu à Halifax au mois d'octobre dernier et ont pris part à de nombreuses discussions, présentations et ateliers dans le cadre de ce sommet.

Santé mentale

Le CNJ continue d'appuyer les travaux de l'APN dans le domaine de la santé mentale, en participant notamment au Comité de l'APN sur la santé mentale et à l'équipe de mise en œuvre du continuum de la santé mentale des Premières Nations. Le CNJ a aussi contribué à une déclaration citée dans un communiqué de presse de l'APN pour souligner la Journée de prévention du suicide, qui appelait à une mobilisation et un engagement accrus des jeunes sur cette question dans leurs communautés.

Table ronde nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées

Des représentants du CNJ-APN ont participé à la Table ronde nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées. Le Conseil étudie les moyens de soutenir au mieux la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de cette table ronde.

IndigènACTION

Le CNJ-APN continue de diriger les efforts entrepris dans cette initiative importante qui vise à mettre sur pied des communautés plus saines. L'an dernier, une marche/course a de nouveau été organisée avec succès lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) à Halifax. Une autre marche/course est prévue dans le cadre de l'AGA de cette année à Montréal en vue d'offrir à tous les jeunes une chance de marcher et de discuter avec des dirigeants de partout au pays.



4Rs Youth Movement

Le CNJ-APN poursuit son engagement dans le cadre du 4Rs Youth Movement. Ce dernier est à l'origine un effort de collaboration entre cinq organismes nationaux de services à la jeunesse, six organisations autochtones nationales et trois fondations de bienfaisance nationales au Canada. Depuis, le mouvement s'est élargi et compte maintenant plusieurs nouveaux partenaires. L'objectif de ce mouvement est de changer le pays en redéfinissant la relation entre les jeunes autochtones et non autochtones. Des activités sont en cours d'organisation et des outils sont élaborés en vue de favoriser l'atteinte de cet objectif.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Le CNJ-APN distribuera son plan d'embauche le plus largement possible, afin de faciliter l'engagement des jeunes des Premières Nations vis-à-vis d'un grand nombre de secteurs.
- Le CNJ-APN continuera ses activités dans le cadre du 4Rs Youth Movement et contribuera à la définition d'une vision globale et des activités subséquentes.
- Le CNJ-APN veillera à assurer une présence visible et soutenue dans les activités, les réunions et les conférences organisées par le Secrétariat de l'APN et ses divers comités et groupes de travail.



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Bienvenue à notre 36^e Assemblée générale annuelle (AGA) dans cette magnifique ville de Montréal, au Québec. Nous venons de vivre une année très active, notamment en raison de l'élection de notre nouveau Chef national, Perry Bellegarde, et le regain d'énergie et d'efforts suscité à cette occasion. Il me fait plaisir de vous présenter ce bref rapport sur les activités du Secrétariat de l'Assemblée des Premières Nations (APN).

L'APN continue d'être confrontée à des défis de taille sur le plan financier, alors que le gouvernement fédéral poursuit ses coupures. Au cours des deux dernières années, de multiples et importantes réductions de financement, combinées à leur annonce tardive, ont affaibli notre situation financière. Nous avons pris une série de dispositions pour relever ces défis, notamment en réduisant notre personnel et en diminuant les allocations dans tous les domaines, en plus de déployer des efforts accrus en vue d'accroître nos propres sources de revenus. La direction travaille avec le Comité exécutif en vue d'élaborer des plans pour combler notre déficit et la dette accumulée.

L'APN demeure active pour veiller à ce que les droits et les intérêts des Premières Nations soient pleinement respectés. La plainte à l'encontre du gouvernement fédéral en matière de droits de la personne pour avoir négligé de financer adéquatement les services dans les réserves, déposée de concert avec notre partenaire, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations, suit son cours et nous sommes dans l'attente d'une décision favorable qui devrait être rendue incessamment. L'APN agit aussi à titre d'intervenant dans l'affaire Daniels devant la Cour suprême, afin de contribuer à prévenir l'érosion des droits des Premières Nations.

Nous poursuivons notre engagement auprès du Conseil de la fédération pour veiller à ce que nos partenaires provinciaux et territoriaux continuent de mettre l'accent sur des priorités telles que l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles autochtones, le logement, l'éducation, le développement économique, l'atténuation des catastrophes et la gestion des urgences. À l'échelle internationale, nous avons été grandement contribué à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, à l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones, au Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones, ainsi qu'aux consultations entourant les réunions des Nations Unies sur le changement climatique.

Les travaux du Secrétariat de l'APN en matière de politique s'appuient plus que jamais sur les résolutions adoptées par les Chefs-en-assemblée. Nous avons procédé à notre propre examen du Tribunal des revendications particulières et avons soumis nos conclusions au gouvernement pour étude. Nous sommes engagés dans un examen approfondi du programme de services de santé non assurés et des moyens de l'améliorer. Nous continuons de soutenir les survivants des pensionnats indiens et de les aider à obtenir leur crédit personnel en éducation. Nous avons réitéré notre appel en vue d'une enquête nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées dans le cadre du Conseil de la fédération et à l'occasion de la première table ronde sur cette question.

Récemment, nous avons toutes et tous pris connaissance du rapport sommaire de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) et des 94 appels à l'action qu'il contient. En tant que partie à la Convention de règlement, l'énoncé exceptionnel de la CVR à la conclusion de ses travaux a constitué un moment de fierté. Le dialogue national qu'a provoqué la publication de ce rapport nous permet d'espérer qu'un changement est imminent. Il incombe à chacune et chacun d'entre nous de poursuivre le travail amorcé.



Tous ces efforts ne pourraient être accomplis sans le dévouement et le professionnalisme des membres du personnel de l'APN. Peu importe les pressions politiques ou financières auxquelles notre organisation est confrontée, nous pouvons toujours compter sur leur totale détermination. C'est pour moi un privilège de travailler avec eux.

En dernier lieu, j'aimerais remercier le Chef national Bellegarde et tous les membres du Comité exécutif de l'APN de leur soutien.

Je vous souhaite une AGA des plus productives.

Peter Dinsdale
Directeur général



REPRÉSENTATION ET ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Les Chefs en assemblée ont enjoint l'Assemblée des Premières Nations (APN) de s'engager dans des activités et mécanismes internationaux pour faire progresser les droits des Premières Nations. Ainsi, l'APN doit adopter une position internationale dans ses activités et dans la défense d'intérêts.

Elle fait valoir les droits et intérêts des Premières Nations à l'échelon international en participant stratégiquement à des forums et événements internationaux importants, en établissant des relations et des partenariats avec d'autres peuples et organisations autochtones et des organismes non gouvernementaux des droits de la personne (ONG), en facilitant les relations politiques, économiques, culturelles et sociales internationales entre les Premières Nations et des États étrangers et en s'employant à établir des relations de travail avec le Canada afin de contribuer aux approches et objectifs en matière de politiques étrangère et internationale dans des domaines d'intérêt commun

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN fait activement valoir la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) dans ses communications avec le gouvernement fédéral et d'autres gouvernements ainsi qu'auprès du secteur privé et de la population en général. La défense d'intérêts concernant la mise en œuvre de la Déclaration est surtout incluse dans les discussions sur l'élaboration de politiques avec les fonctionnaires fédéraux et dans les propositions portant sur diverses études légales et stratégiques, présentées au Parlement.

En mars 2015, le Chef national Bellegarde a écrit une lettre de soutien au projet de loi d'intérêt privé C-641 de Romeo Saganash, *Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Ce projet contient un commentaire important décrivant les raisons pour lesquelles les parlementaires devraient prendre des mesures pour

mettre en œuvre la Déclaration. Le Chef national Chief Bellegarde a envoyé un courriel à tous les députés avant le vote afin de solliciter leur appui. Il a participé au vote de la deuxième lecture le 6 mai; le vote a échoué. L'APN a diffusé un communiqué de presse le même jour pour dénoncer la position régressive du Canada dans les questions sur les droits de la personne des peuples autochtones.

D'autres efforts supplémentaires en matière de sensibilisation publique et de défense d'intérêts comprennent la diffusion de communiqués de presse sur les avancées notables dans le domaine des droits de la personne, par exemple les conclusions de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (décembre 2014) et du Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (mars 2015) sur les violations des droits de la personne commises par le Canada dans le dossier des femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées.

Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones (UNPFII)

La quatorzième session de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones a eu lieu du 20 avril au 1^{er} mai 2015. Les principaux thèmes débattus ont été la mise en œuvre de la DNUDPA (y compris des discussions sur le suivi du Document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones), l'élaboration d'un Protocole facultatif (PF) pour la DNUDPA et une discussion particulière sur le mandat du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones. Le Chef national Bellegarde a prononcé des déclarations conjointes consacrées à ces deux points de l'ordre du jour.

Conseil des droits de l'homme

Le Conseil des droits de l'homme vérifiera si le Canada respecte le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. L'APN travaillera à l'élaboration d'un « rapport parallèle » décrivant les violations permanentes du Pacte dans divers domaines prioritaires, dont les droits fonciers, l'accès aux recours, les droits des Autochtones handicapés, les femmes autochtones disparues ou assassinées et la loi antiterrorisme.



Mandat du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA)

L'UNPFII et les responsables du MEDPA discuteront du PF 28 de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones. Le Protocole demande l'examen de tous les mandats du Conseil des droits de l'homme et une réforme du MEDPA. Le MEDPA manque actuellement de ressources et est considéré, par les peuples autochtones, comme un groupe d'experts insuffisamment qualifiés – à l'exception du Chef Wilton Littlechild (Europe de l'Ouest et Autre groupe), dont le mandat est sur le point de prendre fin. Ainsi, pour commencer la réforme du MEDPA, il faut mettre en place un processus de sélection des experts plus élargi et plus efficace (y compris augmenter le nombre d'experts du MEDPA) et augmenter ses ressources humaines et financières.

Sujet de discussion important : dans quelle mesure est-il plus important pour le MEDPA de continuer ses « études thématiques » plutôt que de se doter de moyens pour aider les États à se conformer à la DNUDPA en recueillant des renseignements auprès des peuples autochtones et en examinant les cas particuliers de non-respect?

Suivi de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones (CMPA)

En mars 2015, le Chef national a participé à la réunion d'un groupe d'experts autochtones, à Genève, qui avait pour but de réunir des représentants de peuples autochtones de chaque région et d'élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre les conclusions de la CMPA, tout particulièrement le PF 28 (mandat du MEDPA – ci-dessus) et le PF 33 – nouveau statut des peuples autochtones à l'ONU. Les commentaires de l'APN ont porté sur la nécessité d'augmenter les ressources humaines et financières pour un mandat révisé du MEDPA et celle d'adopter une approche flexible (une ingérence minimale des gouvernements) afin de faciliter la participation de représentants et institutions des peuples autochtones aux réunions de l'ONU. Cette position est le fruit de la résolution 01/2013, qui appelle la CMPA de l'ONU à conférer aux peuples autochtones, par l'intermédiaire de leurs gouvernements et institutions représentatifs, un statut approprié pour participer régulièrement aux activités des Nations Unies. Ainsi, les peuples autochtones auraient pleinement accès aux forums et aux processus des Nations Unies, conformément au droit à l'autodétermination, y compris un rôle plus important pour leurs gouvernements constitutionnels et coutumiers dans tous les domaines du processus de la CMPA.

Le calendrier de la mise en œuvre du Document final de la CMPA est très serré. De nombreuses réunions informelles pourraient se tenir tout au long du printemps, de l'été et de l'automne, cela en plus des discussions au sein de l'UNPFII et du MEDPA sur la mise en œuvre des conclusions de la CMPA. L'APN croit comprendre que des propositions importantes concernant le PF 28, le PF 33 et le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (SWAP) pour la mise en œuvre de la DNUDPA doivent être terminées d'ici mai 2015. Ces propositions seront envoyées au Conseil économique et social aux fins d'examen en août 2015 et à l'Assemblée générale pour la session d'automne 2015.

En ce qui concerne le PF 28, l'APN croit comprendre que certains États sont prêts à commencer des examens et des consultations en 2015, cela en vue de présenter un plan concret de réforme du MEDPA en 2016. Cette initiative offrira une souplesse considérable sur le plan des positions importantes ainsi qu'en matière de procédure. Les États s'attendent à ce que les peuples autochtones s'activent dans le suivi de la CMPA. Les peuples autochtones ont toutefois eu très peu d'occasions de discuter de ces questions entre eux.

Organisation des États américains (OEA) et ébauche de la Déclaration américaine des droits des peuples autochtones (DADPA)

Il y a quelques années, l'OEA a mis sur pied un groupe de travail pour rédiger une ébauche de la Déclaration américaine des droits des peuples autochtones (DADPA). Le Canada s'est retiré peu de temps après l'adoption de la DNUDPA par l'Assemblée générale des Nations Unies. Plusieurs États et peuples autochtones ont demandé à ce que la DNUDPA soit utilisée en tant que texte de référence pour la DADPA. Peu de temps après, le groupe de travail a arrêté les réunions, et les négociations et le projet de la DADPA a été interrompu. La raison de cette interruption n'est pas liée au Canada mais plutôt au manque de ressources et au rythme lent des négociations.

L'OEA a recommencé le processus de négociation en décembre 2014; la première séance a eu lieu en janvier 2015. Elle tient des réunions mensuelles en ayant pour objectif de terminer la DADPA d'ici juin 2015. À ce moment-là, la Déclaration sera envoyée à l'Assemblée générale de l'OAS en vue de son adoption. Plusieurs irrégularités importantes et procédurales ont eu lieu dans le processus de négociation. Dans l'ensemble, les points de vue des



peuples autochtones présents à la réunion ont été complètement ignorés. Dans les séances antérieures, les peuples autochtones participaient aux négociations sur un pied d'égalité avec les États. L'impossibilité de participer a affaibli considérablement le texte. Par exemple, certaines phrases qui ont été ajoutées englobent les droits ancestraux dans une loi nationale.

Changements climatiques

Deux événements internationaux sur les changements climatiques sont prévus. Premièrement, l'OEA organise un sommet des Amériques sur les changements climatiques à Toronto du 7 au 9 juillet 2015. L'APN a soumis des commentaires à un groupe d'universitaires qui ont élaboré une stratégie sur les changements climatiques destinée à être présentée aux premiers ministres. Les commentaires demandent à ce que toute stratégie nationale sur les changements climatiques prenne en compte adéquatement les droits et la compétence des gouvernements des Premières Nations, cela en plus des compétences des gouvernements fédéral et provinciaux. Le Chef national Bellegarde mentionnera ces points importants à la réunion entre les premiers ministres et les dirigeants autochtones nationaux, qui est prévue le 15 juillet 2015.

Deuxièmement, la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a diffusé une ébauche de texte de négociation pour un accord sur les changements climatiques post-Kyoto, qui sera négociée à Paris à la fin de l'année. Plusieurs pays ont déjà annoncé des « contributions déterminées à l'échelle nationale » (réductions d'émissions), dont les États-Unis et le Mexique. Ces contributions aideront à établir des objectifs sérieux en matière de réduction d'émissions dans le Traité de Paris. L'APN examine actuellement l'ébauche du Traité de Paris.

Sensibilisation à l'échelle nationale et efforts de lobbying

Tant de manière indépendante qu'avec des membres de la coalition des Nations Unies sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, l'APN participe à diverses activités et en parrainent certaines pour sensibiliser l'opinion aux droits des Premières Nations en vertu du droit international. Par exemple, elle a aidé à organiser et à parrainer une discussion de groupe sur la doctrine de la découverte le 1^{er} juin à l'hôtel de ville d'Ottawa. L'après-midi de cette même journée, elle a participé à une discussion de groupe sur la Déclaration

dans le cadre des activités destinées à marquer la fin des travaux de la Commission de vérité et réconciliation. L'APN a aussi aidé à parrainer un symposium, visant à mieux faire connaître et comprendre le consentement préalable donné librement en connaissance de cause, qui s'est tenu le 20 mai à l'Université d'Ottawa.

Le Rapporteur des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a effectué une visite au Canada du 7 au 15 octobre 2013. Il s'est entretenu avec de nombreux représentants des Premières Nations dans l'ensemble du Canada et avec des représentants de l'APN dans les bureaux de l'organisation, à Ottawa. Une version non éditée du rapport sur le Canada du Rapporteur a été diffusée à l'avance le 7 mai 2014; la version finale a été publiée au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en septembre 2014. Le rapport du Rapporteur des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones contient 15 recommandations concernant les Premières Nations. Ces dernières demandent au Canada d'améliorer la situation des peuples autochtones dans le pays et de respecter les normes minimales exécutoires acceptées à l'échelle internationales. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est recommandée en tant que cadre commun pour prendre en compte les préoccupations des peuples autochtones au Canada.

Pendant ses études, l'APN s'est entretenue avec les commissaires de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et les membres du Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes au sujet du nombre élevé de femmes autochtones disparues ou assassinées au Canada. Selon les deux rapports, qui ont été publiés plus tard cette année, le Canada n'a pas honoré ses obligations envers les femmes autochtones, y compris de s'attaquer aux causes profondes, et n'a pas exercé une diligence raisonnable dans les services de police et l'enquête.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer les efforts de sensibilisation et maintenir la pression pour mettre en œuvre les normes mentionnées dans la DNUDPA dans les lois et politiques du Canada concernant les traités, les revendications globales, l'autonomie gouvernementale et tout l'éventail de questions concernant les relations entre les Premières Nations et le Canada.



- Continuer de surveiller les déclarations et activités du Canada à l'échelon international et démentir les descriptions inexactes des relations avec les peuples autochtones.
- Préparer un rapport parallèle pour décrire au Conseil des droits de l'homme la situation du Canada quant à ses obligations envers le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
- Participer à l'examen du mandat du MEDPA.
- Continuer d'effectuer le suivi de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones afin de faire progresser les travaux relatifs à l'obtention d'un nouveau statut pour les peuples autochtones aux Nations Unies et l'élaboration d'un plan d'action de tout le système (SWAP) pour mettre en œuvre la DNUDPA.
- Soutenir les points de vue et arguments des Premières Nations énoncés dans les négociations d'un nouvel accord sur les changements climatiques post-Kyoto.
- Continuer de maintenir la pression sur les autorités pontificales et gouvernementales afin qu'elles renoncent à la doctrine de la découverte (une doctrine légale raciste qui a sous-tendu les revendications coloniales de souveraineté, y compris celles des gouvernements suivants, dont le Canada.
- Déployer des efforts supplémentaires pour sensibiliser le public aux droits des Premières Nations en vertu du droit international et demander avec insistance la reconnaissance et le respect de ces droits.



SENSIBILISATION NATIONALE – PARLEMENT, PROVINCES ET TERRITOIRES DU CANADA

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a continué d'établir de solides relations avec les parlementaires et les gouvernements provinciaux et territoriaux. En plus de favoriser l'établissement et le maintien de relations entre les dirigeants des Premières Nations et les parlementaires et les cadres supérieurs des gouvernements, l'APN surveille les initiatives législatives, fournit de l'information et des analyses aux Premières Nations et informe le Parlement sur les implications de ses activités dans le domaine des droits de la personne, des droits ancestraux et du titre autochtone des Premières Nations.

L'APN a continué de défendre les priorités des Premières Nations auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'au sein du Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA), qui a été mis sur pied en août 2009 par le Conseil de la fédération. Des travaux sont menés dans des domaines prioritaires, tels l'éducation, la participation à l'activité économique, l'éradication de la violence contre les femmes et jeunes filles autochtones, le logement, l'atténuation des catastrophes et les enfants confiés aux services à l'enfance.

QUESTIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES

Sensibilisation parlementaire, information et participation aux processus parlementaires

Cette année, les questions concernant les Premières Nations ont une fois de plus animé les débats au sein du Parlement du Canada. Pendant cette session, l'APN a continué d'axer ses efforts sur les priorités pertinentes clairement exprimées par les Premières Nations dans des résolutions, cela en revendiquant nos droits, en affirmant nos responsabilités et en veillant à ce que les législateurs fédéraux respectent et comprennent les droits inhérents des Premières Nations ainsi que la compétence qu'elles ont le droit d'exercer dans différents domaines sur leurs terres et au nom de leurs citoyens.

Pendant cette session, des représentants politiques et le personnel du Secrétariat ont donné huit présentations devant des comités, cela en plus des nombreuses demandes présentées à la Chambre des communes et au Sénat. De plus, la présentation solennelle du Chef national Bellegarde sur le projet de loi C-51, *Loi antiterroriste de 2015*, a attiré l'attention de la population sur les préoccupations des Premières Nations concernant la surveillance permanente menée à outrance et la possible criminalisation des activités de revendication des droits.

À l'instar des années précédentes, l'APN a participé au processus de consultation prébudgétaire et a souligné les domaines prioritaires méritant des investissements importants et soutenus. Elle s'est énormément engagée dans des activités de défense d'intérêts aux côtés de Premières Nations et de parlementaires afin de veiller à ce que les préoccupations des Premières Nations soient comprises. Elle a clairement indiqué que les Premières Nations sont prêtes à utiliser tous les moyens à leur disposition pour combattre toute atteinte à leurs droits et toute décision menaçant leurs ressources.

En outre, l'APN a permis aux Premières Nations de s'entretenir directement avec les parlementaires, tout en organisant et en facilitant des réunions et en travaillant avec des délégations – par exemple les Chefs du Traité n° 8 en Colombie-Britannique dans le cas du barrage du Site C et les Chefs des Tsihlot'in au sujet d'activités d'exploitation sur leur territoire.

L'APN envoie des comptes rendus hebdomadaires par courriel pendant que le Parlement siège à la Chambre des communes. Ces messages sont aussi affichés sur www.afn.ca.

Conseil de la fédération et Groupe de travail sur les affaires autochtones

Créé en 2003, le Conseil de la fédération (CF) est une entité réunissant tous les premiers ministres provinciaux et territoriaux. Depuis 2004, les membres du Conseil invitent les dirigeants de cinq organisations autochtones nationales (OAN) à tenir une réunion avec eux avant



leur réunion annuelle. En 2009, à la suite des demandes répétées de l'APN, les premiers ministres ont accepté de mettre sur pied un Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA) qui comprend les ministres des Affaires autochtones provinciaux et territoriaux et les dirigeants des OAN. Le Groupe assure le suivi des dossiers entre les réunions annuelles du CF. Il se réunit habituellement une ou deux fois par an pour examiner les travaux accomplis et formuler des recommandations pour le CF. Tout au long de l'année, les représentants des OAN, des provinces et des territoires travaillent ensemble en préparation de la réunion du CF.

En juillet 2014, l'ancien Chef national Picard, comme les dirigeants d'autres organisations nationales, se sont entretenus avec les premiers ministres et les dirigeants territoriaux avant la réunion du CF, à Charlottetown, sur l'Île-du-Prince-Édouard. Les discussions ont porté sur l'éducation, l'éradication de la violence contre les femmes et les jeunes filles autochtones, le développement économique, la gestion des crises et des situations d'urgence et le logement. Les premiers ministres et les dirigeants territoriaux ont continué de soutenir la demande adressée au Canada concernant la tenue d'une enquête nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées ainsi que l'organisation d'une table ronde pour axer les efforts sur des résultats tangibles. Ils ont aussi accepté d'examiner la surreprésentation des enfants autochtones confiés aux services à l'enfance.

Les ministres du GTAA et les dirigeants autochtones nationaux du GTAA se sont réunis en mai 2015 à Yellowknife. Le Chef national Bellegarde a souligné le besoin d'axer cette tribune sur les résultats. Il a indiqué qu'il est nécessaire d'obtenir des avancées tangibles dans les domaines prioritaires et a demandé aux provinces et aux territoires de déployer plus d'efforts pour établir des relations avec les Premières Nations et investir dans l'amélioration des résultats socioéconomiques. Le Chef national s'est entretenu individuellement avec chaque premier ministre afin de solliciter leur engagement personnel auprès des Premières Nations et d'obtenir leur appui dans certains domaines pour combler l'écart dont pâtissent les Premières Nations : soutenir les langues autochtones, l'enseignement de l'histoire et des droits des Premières Nations dans toutes les écoles, le partage des recettes et la protection de l'enfance.

La prochaine réunion avec les premiers ministres aura lieu à Happy Valley-Goose Bay, au Labrador, en juillet 2015.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de faciliter l'accès aux parlementaires et aux décideurs afin de faire valoir le respect et la protection des droits des Premières Nations.
- Assurer une sensibilisation ciblée tout au long de l'année.
- Continuer de fournir des renseignements récents aux Premières Nations concernant les activités du Parlement, y compris le domaine législatif et les activités des comités.
- Continuer de surveiller les principales initiatives législatives, de fournir de l'information aux Premières Nations et de défendre leurs intérêts auprès des parlementaires et des sénateurs.
- Poursuivre les travaux au sein du CF et du GTAA afin de faire valoir les droits et intérêts des Premières Nations.



COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES

Le Secteur des communications produit et distribue de l'information destinée à faire avancer les objectifs et priorités des citoyens et gouvernements des Premières Nations.

Le Secteur veille également à ce que les messages et points de vue de l'Assemblée des Premières Nations soient portés à la connaissance de tous et que la possibilité soit offerte au Chef national, aux Chefs régionaux et autres porte-parole de s'adresser aux médias ou à d'autres tribunes afin de faire connaître les points de vue des Premières Nations. Dans le cadre de ses efforts permanents visant à optimiser les capacités de communication, l'APN a lancé une campagne active ciblant les médias sociaux par l'intermédiaire de son site Web, de Twitter, de Facebook, de YouTube et d'envois en nombre de courriels.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Médias et relations publiques

Le Secteur des communications recommande, prépare et met en œuvre des politiques stratégiques de communication qui s'appliquent à l'ensemble de l'APN, tel que selon les directives précises et les positions des Premières Nations, ainsi que des stratégies pour promouvoir des mesures et(ou) des activités particulières. Il travaille à la production de documents et à la diffusion d'information auprès des Premières Nations, des gouvernements, des médias et du public en général au sujet des activités et positions de l'APN, ainsi que du programme et des priorités du Chef national.

Le Secteur des communications prépare des communiqués de presse, des avis aux médias et des déclarations qui sont diffusés à l'échelle nationale (en anglais et en français) aux médias autochtones et non autochtones et, le cas échéant, à l'échelle régionale. Durant l'exercice financier 2014-2015, le Secteur des communications a préparé et diffusé plus de 110 communiqués de presse et déclarations. Il prépare également des infocapsules, des documents

d'information, des lettres ouvertes, des lettres aux éditeurs et des éditoriaux sur les questions d'actualité et prioritaires.

Le Secteur des communications prépare les notes d'allocation du Chef national et des porte-parole de l'APN à l'occasion de différentes activités et à l'intention de diverses audiences, dont les gouvernements, groupes et organisations des Premières Nations, des associations professionnelles, des organismes nationaux et internationaux et les gouvernements fédéral et provinciaux. Les principaux événements couverts depuis l'élection du nouveau Chef national ont notamment été les suivants : la Table ronde nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées, une présentation au Comité permanent sur le projet de loi C-51 (la *Loi antiterroriste*, 2015), la conférence sur l'éducation de la Windigo Education Authority, la rencontre organisée par l'APN sur les revendications particulières, le Forum de politique sur la santé mentale, le Sommet pour le progrès du Broadbent Institute, l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, la conférence du Conseil canadien pour la coopération internationale et le Regroupement des professionnels canadiens en développement international, la conférence sur les peuples autochtones et le développement économique dans le cadre de Canada 2020 et les activités de clôture de la Commission de vérité et de réconciliation.

Au moyen des médias, le Secteur des communications souhaite sensibiliser la population aux préoccupations des citoyens des Premières Nations. Parmi ses nombreuses activités d'information et de relations avec les médias, il a tenu des réunions et participé à des comités de rédaction avec divers médias.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs événements ont donné lieu à une couverture médiatique nationale et internationale pour l'APN, notamment en ce qui a trait à l'éducation des Premières Nations, au Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) concernant la protection de l'enfance au sein des Premières Nations, aux femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées,



à l'exploitation des ressources et aux textes législatifs fédéraux ayant une incidence sur les Premières Nations.

Sensibilisation et éducation du public

L'un des objectifs du Secteur des communications est de sensibiliser la population canadienne et de susciter une meilleure compréhension des enjeux des Premières Nations et du rôle, des responsabilités et des activités de l'APN. L'APN est consciente de ce que les Premières Nations ont des besoins variés en matière de communication et utilisent des moyens divers pour accéder aux informations souhaitées. Pour cette raison, l'APN diffuse ces informations le plus largement possible, notamment au moyen de télécopies, de courriels, de son site Web et des médias sociaux.

L'APN publie régulièrement des mises à jour concernant ses activités et celles du Chef national, ainsi que sur le travail en cours au bureau national. Les communiqués sont distribués par télécopieur et par courriel à toutes les Premières Nations, aux organisations provinciales et territoriales (OPT) et aux conseils tribaux, en plus d'être diffusés par l'entremise des médias sociaux et affichés en ligne en format texte et vidéo.

Le site Web de l'APN (www.afn.ca) est mis à jour régulièrement afin de fournir des renseignements récents sur les activités et priorités de l'APN. Toutes les assemblées de l'APN sont diffusées en direct sur le Web grâce à la Webdiffusion et l'APN coordonne la distribution électronique de mises à jour quotidiennes aux délégués pendant les assemblées. L'APN dispose maintenant des moyens internes d'organiser sa propre webdiffusion d'événements, réunions et webinaires.

Le Secteur a de plus en plus recours aux médias sociaux : deux comptes Twitter ([AFN_updates](#) et [AFN_Comms](#)), comptant plus de 32 000 abonnés en tout, et une page de l'APN sur Facebook ([Assembly of First Nations/Assemblée des Premières Nations](#)) qui a récolté près de 29 000 « J'aime ». Des vidéos sont aussi affichées sur la chaîne YouTube de l'Assemblée des Premières Nations qui compte plus de 300 abonnés.

Des renseignements généraux sont aussi distribués à plus de 1200 utilisateurs au moyen du service de souscription par courriel (listserv). L'inscription à ce service est offerte sur le site Web de l'APN. En vertu de la loi canadienne anti-pourriel entrée en vigueur le 1er juillet 2014, toute

personne doit donner son consentement pour que son nom figure sur une liste électronique de distribution.

Le Secteur des communications propose aussi la coordination de services de rédaction, d'édition électronique et de production au Secrétariat de l'APN. Il prépare et enregistre des messages vidéo en vue de leur diffusion sur le site Web de l'APN, sur YouTube, ou à l'occasion d'activités externes.

Stratégies de communication

Le Secteur des communications développe et met en œuvre l'ensemble des communications de l'APN ainsi que des stratégies ciblées concernant des événements, des enjeux et des initiatives spécifiques. Il fournit des conseils, des recommandations et un soutien en matière de communication au Chef national afin de faire connaître ses priorités relatives à « l'élimination de l'écart » concernant la situation socioéconomique et les droits de la personne des Premières Nations, ainsi que dans divers domaines de politique au sein du Secrétariat de l'APN. Le Secteur formule également des conseils et des recommandations aux communautés ou aux nations qui en font la demande.

Au cours de l'année écoulée, le Secteur des communications a collaboré avec les secteurs de politique en vue d'élaborer des plans de communication ayant trait au contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations, au TCDP concernant la protection de l'enfance au sein des Premières Nations, à la Table ronde nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées, à l'examen quinquennal de la politique sur les revendications particulières, au dévoilement du rapport final du Groupe de travail sur l'exploitation des ressources naturelles, aux activités de clôture de la Commission de vérité et de réconciliation et aux assemblées de l'APN.

Traduction

Le Secteur des communications coordonne toutes les demandes de traduction vers l'anglais ou le français, afin que tous les documents publiés par l'APN soient lus et compris par l'ensemble de la population canadienne et des Premières Nations. Conformément à la politique de l'APN, tous les documents de portée nationale (y compris ceux affichés sur son site Web) doivent pouvoir être consultés en anglais et en français. Les projets de traduction complétés pendant l'exercice financier 2014-2015 ont porté sur plus de 527 000 mots.



PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Maintien des relations avec les médias et le public, notamment au moyen d'avis aux médias, de communiqués de presse, de discours et d'entrevues.
- Publication de bulletins et de communiqués.
- Traduction vers le français de documents d'intérêt public.
- Révision et mise en page des publications de l'APN.
- Mises à jour régulières du site Web de l'APN.
- Recours accru et amélioré aux nouveaux médias tels que Facebook, Twitter, YouTube et aux applications mobiles.
- Recours accru à la capacité interne en matière de webdiffusion.



METTRE EN ŒUVRE LES DROITS :

Les Premières Nations possèdent des droits inhérents ancestraux et issus de traités, qui sont reconnus et protégés par la constitution du Canada. L'Assemblée des Premières Nations entreprend des activités de défense des intérêts dans le but de promouvoir ces droits et les responsabilités qui en découlent, afin de permettre aux Premières Nations d'exercer leurs propres droits et responsabilités sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources.



DROITS FONCIERS ET REVENDICATIONS TERRITORIALES

Le Secteur des droits fonciers et des revendications territoriales englobe plusieurs domaines, en particulier les revendications globales, les revendications particulières et les ajouts aux réserves (AR).

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a tenu des séances axées sur ces sujets au cours des dernières années lors de diverses assemblées. Durant ces séances, plusieurs questions et nouvelles résolutions ont été examinées, notamment les résolutions suivantes :

- 71/2011 – Initiative de réforme de la politique sur les revendications globales
- 26/2012 – Réforme du processus et de la politique d'ajouts aux réserves
- 40/2014 – Examen quinquennal de la politique sur les revendications particulières

Les droits fonciers et les revendications territoriales englobent aussi un grand nombre de sujets, dont les revendications supérieures à 150 millions de dollars, les bandes sans assises territoriales et la mise en œuvre des traités modernes. Ces sujets sont abordés dans diverses autres résolutions et activités.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Revendications globales

La réforme de la politique sur les revendications globales (PRG) du Canada a été l'un des objectifs des efforts de défense d'intérêts déployés par l'APN pendant plusieurs années. Il ne fait aucun doute que cette politique est plus qu'obsolète, et le contexte est de plus en plus d'actualité compte tenu des avancées significatives devant les tribunaux qui sont régulièrement ignorées dans le cadre du processus fédéral d'élaboration des politiques (ex. : la nation *Tsilhqot'in*).

En 2014-2015, à la suite de la mise sur pied du Comité supérieur de surveillance en 2013, le Canada n'a pas sollicité la participation de l'APN aux travaux entourant la réforme de la PRG. La nomination unilatérale de Doug

Eyford a plutôt mené à un processus partial d'engagement avec les Premières Nations et divers intervenants en vue de « renouveler » la PRG et d'élaborer un cadre pour « prendre en compte les droits autochtones stipulés à l'article 35 », sans aucune mention de la jurisprudence pertinente, ni des développements en matière de droits internationaux de la personne, ni même de l'adoption en 2010 par le Canada de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

En vue de s'assurer de participer de façon significative à ce processus d'engagement, l'APN a collaboré avec une coalition de partenaires du domaine de la justice sociale (p. ex. Amnistie internationale, Quakers, le Grand Conseil des Cris, etc.) en vue de rédiger un mémoire à l'intention de M. Eyford. Ce mémoire a été soumis fin 2014, et une série de réunions ont eu lieu avec M. Eyford au cours desquelles l'APN a fait part de ses préoccupations à propos de la PRG et du processus d'engagement lui-même.

Le rapport de Doug Eyford a été dévoilé le 2 avril 2015 et il fait actuellement l'objet d'un examen.



Revendications particulières

La *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* est entrée en vigueur en octobre 2008. Cela signifie que la plupart des requérants qui ne sont pas satisfaits de la réponse donnée par le Canada à l'égard de leurs revendications peuvent avoir recours à un tribunal impartial dont les décisions sont exécutoires. Depuis la mise sur pied du Tribunal, les efforts du Canada pour rattraper le retard dans des centaines de revendications ont entraîné de nouveaux défis pour les Premières Nations. Bien que le Canada prétende avoir comblé le retard accumulé dans les revendications, la réalité est que moins de 15 pour cent d'entre elles ont fait l'objet d'un règlement – la grande majorité ayant été « rejetées » ou « closes ».

Le 12 janvier 2015, le ministre Valcourt a fait parvenir une lettre au Chef national pour l'informer de la nomination de M. Benoît Pelletier à titre de représentant spécial du ministre (RSM). Ce dernier a consulté 25 Premières Nations et d'autres groupes dans le cadre de son processus d'engagement, et les informations recueillies serviront de base à un rapport à l'intention du ministre. En vertu de l'article 41 de la LTRP, le ministre est tenu de déposer un rapport découlant de l'examen quinquennal d'ici le 16 octobre 2015, à être soumis au Parlement dans les 90 jours au cours de la prochaine session (une élection fédérale est prévue le 19 octobre 2015).

La mise sur pied d'un Groupe d'experts indépendants de l'APN, parallèlement au processus fédéral du RSM a permis d'élargir de façon significative la discussion entourant les revendications particulières et les problèmes y étant associés. Après avoir tenu deux audiences (à Toronto et à Vancouver), reçu 7 mémoires distincts et entendu 23 témoignages, le Groupe d'experts a rédigé un rapport final qui a été remis au RSM au mois de mai, en consultation avec le Comité des Chefs sur les revendications (CCR).

La principale recommandation du Groupe d'experts a trait au besoin d'une tribune adéquate en vue d'un réengagement avec le Canada afin de résoudre les problèmes liés aux revendications particulières, mais certains intervenants ont laissé entendre que, sans une forme quelconque de supervision indépendante, il est peu probable que le Canada fasse preuve de la volonté requise. Le besoin d'un « partenariat » à cet égard est crucial (p. ex. entre les Premières Nations et la Couronne).

Il reste à espérer que le rapport de M. Pelletier au ministre aborde ces questions, compte tenu des informations recueillies auprès du Groupe d'experts et d'autres intervenants, et puissent mener à des changements sur la base d'un mémoire au Parlement.

Ajouts aux réserves

Les efforts pour améliorer la politique et le processus d'AR ont donné lieu à la mise sur pied d'un groupe de travail conjoint (GTC) APN-Canada depuis la fin de 2009. Les progrès accomplis ont fait l'objet d'examen réguliers par le Comité des Chefs sur les revendications (CCR). Une version préliminaire de la politique d'AR a été publiée à des fins de commentaires du public à l'automne 2013. La réaction a été considérable, et a mené à des consultations approfondies ainsi qu'à un processus de révision alors que de nouvelles modifications étaient apportées à la politique d'AR, toujours sous la supervision du CCR. L'ébauche de politique d'AR a été soumise au ministre Valcourt au début de 2014 et est toujours en attente de son approbation.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Élaboration d'une analyse du rapport Eyford et défense d'intérêts concernant la réforme de la politique des revendications globales et la conciliation ainsi que la mise en œuvre des droits stipulés à l'article 35.
- Défense d'intérêts et engagement au niveau du suivi de l'examen quinquennal par le gouvernement fédéral de la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* et dépôt du rapport du Groupe d'experts indépendant.
- Défense d'intérêts concernant l'examen par le ministre de la nouvelle politique d'AR et activités de suivi y étant liées.



GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'Assemblée des Premières Nations (APN) s'emploie à soutenir les Premières Nations en tant que chefs de file du domaine de l'environnement et à garantir l'accès à l'information pour permettre aux Premières Nations de prendre des décisions éclairées et d'exercer leurs responsabilités.

Dans le domaine de l'environnement, certaines fonctions importantes de l'organisation ont diminué en raison des compressions budgétaires, mais le travail de défense d'intérêts se poursuit aux niveaux national et international afin d'assurer une reconnaissance et une protection claires des droits et du titre des Premières Nations, la communication, la recherche et l'analyse de l'information et la diffusion des connaissances en vue de soutenir les Premières Nations. À l'échelle internationale, l'APN a soumis un mémoire sur les indicateurs d'une utilisation coutumière et durable à la Convention sur la diversité biologique.

Les questions relatives à la santé de l'environnement sont tout particulièrement axées sur le développement des connaissances, la diffusion du savoir et la progression des droits et intérêts des Premières Nations en utilisant les connaissances sur l'exposition aux produits chimiques et sur d'autres domaines de la santé environnementale. L'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement des Premières Nations, le Réseau d'innovation environnementale en santé des Premières Nations et d'autres processus basés sur des politiques, tels que le Plan de gestion des produits chimiques, permettent d'atteindre ces objectifs. L'APN continue de discuter avec la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) pour s'assurer que les Premières Nations ont accès aux informations relatives à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire irradié.

QUESTIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES

Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement des Premières Nations

L'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement des Premières Nations examine l'alimentation, les aliments traditionnels et les contaminants de l'environnement. Elle consiste à réunir des données sur la sécurité alimentaire, la qualité nutritionnelle des régimes alimentaires et la santé environnementale des citoyens des Premières Nations habitant dans les réserves. L'objectif est de fournir de l'information préconisant un environnement et des aliments plus sains aux Premières Nations. Établir une base de données de référence nationale sur les principaux produits chimiques présentant des dangers et évaluer la qualité des régimes alimentaires des Premières Nations constituent les principaux objectifs de l'étude. Les résultats de l'étude serviront à fournir des conseils diététiques et une orientation alimentaire aux Premières Nations à l'échelon communautaire et régional. L'information sur l'exposition aux polluants organiques persistants (POP), aux métaux toxiques et aux produits pharmaceutiques est aussi essentielle aux Premières Nations car elle permet d'entreprendre des activités de surveillance alimentaire au niveau communautaire. Les résultats de l'étude sont aussi destinés à aider les communautés à prendre des décisions éclairées pour cerner et atténuer les risques en matière de santé environnementale. Ces résultats portent également sur des questions de sécurité alimentaire nationales et régionales concernant les communautés des Premières Nations.

L'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement des Premières Nations évalue la valeur nutritionnelle des régimes alimentaires des Premières Nations et la sécurité environnementale des aliments traditionnels. À ce jour, les responsables de l'étude ont terminé la compilation des données et la rédaction des rapports correspondants en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Ontario. Durant l'hiver 2015, ils ont poursuivi la collecte de données dans la région de l'Atlantique et l'analyse des données dans la région de l'Alberta. L'analyse des données menée



dans la région de l'Alberta est terminée et l'examen des ébauches de rapport communautaire touche à sa fin. Les conclusions de l'étude seront présentées aux principaux représentants des communautés participantes de la région de l'Alberta dans le cadre d'une conférence téléphonique. Le processus de rapport final aura lieu après la diffusion des rapports régional et communautaires de la région de l'Alberta parmi les communautés participantes.

Le projet a été lancé parmi les Premières Nations de la Saskatchewan et la collecte de données est prévue cette année. L'atelier technique précédant le lancement de l'étude en Saskatchewan s'est tenu dans le parc patrimonial de Wanuskewin, en avril 2015.

Réseau d'innovation environnementale en santé des Premières Nations

Le Réseau d'innovation environnementale en santé des Premières Nations (RIESPN) est l'un des principaux outils utilisés par l'APN pour diffuser des renseignements sur la santé environnementale, des annonces, des avis de possibilités, des documents et de l'information sur le Plan de gestion des produits chimiques. Installé sur le Web, ce réseau sert à faire connaître des outils de recherche en santé environnementale, des activités, des chercheurs et des possibilités de financement aux Premières Nations. Le nombre de visites du site Web a dépassé les 1 400 visiteurs par mois, et il continue d'augmenter. Un bulletin électronique mensuel est envoyé aux personnes qui se sont abonnées par l'intermédiaire du site Web. Voici par exemple le bulletin électronique de février 2015 (en anglais seulement) : <http://www.fnehin.ca/e-newsletters/e-news-february-2015>.

Le RIESPN constitue une plateforme virtuelle facilitant la communication entre les communautés et les chercheurs. L'objectif est d'encourager le développement de connaissances et une meilleure compréhension de l'impact des conditions environnementales dans un contexte culturel donné.

Le site Web du RIESPN ([fnehin.ca](http://www.fnehin.ca)) est une ressource très utile qui permet de diffuser de l'information sur les questions de santé environnementale concernant les Premières Nations. Plus de 24 000 personnes ont visité le site Web depuis son lancement, en 2008. L'information diffusée par l'intermédiaire du site Web, de la page Facebook et des bulletins favorise les possibilités de réseautage. La diffusion englobe des activités, des cours

de formation, des possibilités de financement et des nouvelles d'autres communautés. Les Premières Nations sont amenées à se réunir virtuellement et en personne par l'intermédiaire d'outils, telle la base de données des chercheurs, LinkedIn et les activités du RIESPN. Le RIESPN ouvrira un compte Twitter au cours de 2015-2016.

Plan de gestion des produits chimiques

Le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) est une initiative du gouvernement du Canada qui a pour but de réduire les risques inhérents aux substances chimiques et de protéger ainsi les Canadiens et leur environnement. Le gouvernement du Canada a lancé les première et deuxième phases du Plan respectivement en 2006 et 2011.

L'APN a signé un contrat de trois ans avec Santé Canada pour régler les problèmes de capacités pouvant nuire à la participation des Premières Nations au PGPC. À cet effet, des renseignements sont diffusés parmi les Premières Nations au sujet du PGPC, le point de vue des Premières Nations est pris en compte dans le PGPC et d'autres initiatives sont lancées pour sensibiliser les Premières Nations aux effets des produits chimiques sur la santé et l'environnement, renforcer leurs capacités et leur permettre de participer au processus du PGPC.

Déchets de combustible nucléaire

L'engagement de l'APN dans le dossier des déchets de combustible nucléaire a pour objectif de s'assurer que les Premières Nations ont accès à de l'information sur la gestion du combustible nucléaire irradié et que la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN), l'industrie et la Couronne respectent l'environnement, les citoyens et les droits des Premières Nations. L'APN travaille dans ce dossier conformément aux résolutions n^{os} 51/2003 (Reconnaissance des obligations de la Société de gestion des déchets nucléaires relatives aux droits ancestraux et issus de traités) et 39/2005 (Processus de dialogue de la Société de gestion des déchets nucléaires). En 2014-2015, l'engagement de l'APN auprès de la SGDN est centré sur la participation des jeunes.

Les travaux relatifs au dossier des déchets de combustible nucléaire sont axés sur la mise en œuvre d'une stratégie d'engagement des jeunes, qui a été élaborée par le Conseil des jeunes de l'APN en 2014-2015. Ces activités sont décrites dans la section du Rapport annuel de 2014-2015 consacrée au Conseil des jeunes de l'APN. La SGDN s'apprête à aménager un dépôt géologique en profondeur



pour entreposer des déchets à haute radioactivité. Pour l'instant, aucune communauté de Première Nation ne devra accueillir ce type de dépôt. Cependant, des Premières Nations pourraient être touchées par des sites municipaux faisant actuellement l'objet d'un examen. Étant donné que la SGDN est sur le point de choisir un site, il est d'une importance accrue d'encourager les Premières Nations à examiner les routes du transport de déchets de combustible nucléaire irradié, la sécurité de ce transport et les mesures d'intervention d'urgence liées au transport, ainsi que de les soutenir sur les questions de consentement.

Dans le cadre de ses travaux dans le dossier des déchets nucléaires (et d'autres dossiers), l'APN a fait valoir en priorité l'importance du consentement préalable donné librement en connaissance de cause en travaillant avec divers organismes de la société civile à la tenue d'un forum public sur ce sujet. Le forum a permis d'étudier les fondements juridiques du principe du consentement préalable donné librement en connaissance de cause, les moyens employés par les peuples autochtones pour l'appliquer et l'application du principe dans le milieu de l'entreprise.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- La formation des coordonnateurs de la recherche en nutrition, qui seront chargés de mettre en œuvre l'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement des Premières Nations dans les communautés participantes de la Saskatchewan, aura lieu au début d'août. La date n'a pas encore été fixée.
 - Le processus de présentation des résultats à la région de l'Alberta se déroulera entre juin et octobre 2015. La diffusion du rapport régional de l'Alberta est attendue à l'automne 2015.
 - Des ententes de recherche seront conclues avec les communautés participantes de la Saskatchewan entre mai et juillet 2015.
 - Garder à jour le site Web et la page Facebook du RIESPN afin de continuer de fournir une plateforme virtuelle efficace qui assure la communication entre les communautés et les chercheurs et qui vise à encourager le développement des connaissances et une meilleure compréhension de l'impact des conditions environnementales dans un contexte culturel donné. Ces deux médias servent aussi de
- mécanisme de diffusion de l'information auprès des Premières Nations et du public en général.
 - Créer un compte Twitter pour le RIESPN et établir des liens avec le site Web et la page Facebook.
 - Continuer de travailler en étroite collaboration avec les responsables du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) et ceux de l'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement des Premières Nations, car l'information recueillie par ces deux initiatives est très liée aux activités du RIESPN.
 - Continuer de bâtir et d'entretenir un réseau du PGPC propre aux Premières Nations et créer un document ou une stratégie évolutive de gestion des produits chimiques des Premières Nations.
 - L'APN et la SGDN doivent réexaminer la nature de l'engagement APN-SGDN, car la SGDN commence une nouvelle phase de ses processus de gestion adaptative progressive et de sélection communautaire.
 - De nouvelles possibilités d'engagement entre le Conseil des jeunes de l'APN et la SGDN concernant la préparation et l'adoption d'approches d'engagement des jeunes des Premières Nations pour les Premières Nations, l'industrie et les gouvernements.



PÊCHES

Les ressources halieutiques, aquatiques et marines continuent de faire partie intégrante du régime alimentaire, du bien-être socioéconomique et de la survie culturelle des communautés des Premières Nations. Les activités économiques des Premières Nations, telles que la pêche, la conservation de l'habitat, l'aquaculture et d'autres pratiques de récolte aquatique, dépendent de la santé des bassins hydrographiques.

Le domaine des politiques sur la pêche de l'Assemblée des Premières Nations (APN) veille à favoriser l'autodétermination des Premières Nations dans la gestion des ressources aquatiques, la gouvernance des pêches et les pratiques de pêche. L'APN continue de demander, au nom des Premières Nations, un plein engagement dans le secteur des pêches et des processus efficaces pour garantir la participation des Premières Nations aux décisions en matière de législation, de politiques, de règlements et de gestion.

La Stratégie nationale des pêches de l'APN répond à un large éventail de questions des Premières Nations dans les domaines des pêches côtières et intérieures. Conformément aux mandats conférés par les résolutions, la Stratégie vise à répondre, à soutenir, et à promouvoir un grand ensemble de questions prioritaires en favorisant un équilibre entre les économies durables, la protection de l'environnement et l'affirmation des droits ancestraux. Ce travail consiste essentiellement à soutenir les droits de pêche des Premières Nations afin de s'assurer que le Canada reconnaisse et respecte les droits ancestraux et issus de traités inhérents, qui sont protégés par l'article 35 de la *Constitution*, et que la Couronne honore les obligations légales qui sont conformes à la jurisprudence.

L'élaboration de la Stratégie nationale des pêches de l'APN se poursuit selon l'orientation du Comité national des pêches (CNP), qui soutient les priorités des Premières Nations en privilégiant l'instauration de pêches durables

par la reconnaissance, la protection et le soutien de la mise en œuvre de leurs droits ancestraux et issus de traités. La Stratégie fournit des outils et diverses initiatives pour soutenir la gouvernance des pêches, l'accès aux ressources, le renforcement des capacités et les activités de soutien ainsi qu'une défense permanente des intérêts dans la mise en œuvre des décisions de la Cour suprême liées aux droits de pêche ancestraux et issus de traités.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Loi sur les pêches

Les modifications apportées à la *Loi sur les pêches* ont aussi entraîné des modifications dans certaines des lois canadiennes les plus importantes en matière d'environnement en facilitant l'alignement de nouvelles politiques et de nouveaux règlements sur le plan pour un Développement responsable des ressources du gouvernement. Ces politiques auront des répercussions sur la gouvernance et la protection des ressources aquatiques et, dans certains cas, sur l'approbation rapide de projets d'exploitation des ressources et de grands projets. Les dispositions en matière de protection des pêches du ministère des Pêches et Océans (MPO) sont entrées en vigueur le 25 novembre 2013.

L'APN continue de fournir de l'information sur les politiques et les règlements élaborés en vertu des modifications apportées à la *Loi sur les pêches*. Elle a présenté des renseignements techniques dans le cadre d'une séance d'information organisée lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs, en décembre 2014, à Winnipeg. Et elle a tenu une séance d'information à Edmonton en janvier 2015. L'APN continue de demander au ministère d'organiser des séances d'information régionales et de lancer des processus de consultation en bonne et due forme auprès des Premières Nations. En 2015-2016, elle continuera de tenir des séances d'information consacrées aux nouvelles activités et modifications relatives à la *Loi sur les pêches*.

Les modifications apportées à la *Loi* pourraient avoir les conséquences suivantes : (a) affaiblir la protection



des pêches et des ressources aquatiques des Premières Nations; (b) diluer la responsabilité relative aux dommages causés aux pêches et aux ressources aquatiques des Premières Nations; (c) modifier le système de gouvernance en passant d'une approche « proactive » (c.-à-d. prévenir la pollution) à une approche « réactive » (c.-à-d. permettre aux Premières Nations de lancer des poursuites juridiques à l'encontre des promoteurs en cas de dommages); (d) créer un important contexte d'incertitude commerciale autour des activités pratiquées sur les voies navigables ou à proximité (p. ex., une incertitude réglementaire dans les projets d'aquaculture ou littoraux des Premières Nations); (e) abaisser éventuellement les seuils de conformité et de production de rapports dans les grands projets.

Étant donné la portée, le contenu et l'engagement limité des modifications apportées récemment à la *Loi sur les pêches* et la diversité des Premières Nations au Canada, il est nécessaire de tenir d'autres discussions avec les détenteurs de droits pour bien comprendre les répercussions et les implications. Les Premières Nations continuent d'exprimer cette préoccupation, y compris le besoin de ressources et de moyens pour les régions intérieures et nordiques. Étant donné que de nouvelles politiques et de nouveaux règlements sont élaborés à la suite des dernières modifications apportées à la *Loi sur les pêches*, les Premières Nations cherchent des moyens de déterminer les éventuelles violations de leurs droits de pêche ancestraux et issus de traités. L'APN continuera de demander un engagement, des consultations et des processus d'accommodement en bon et due forme basés sur le principe du consentement préalable donné librement en connaissance de cause, tel qu'il est reconnu dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Espèces aquatiques envahissantes

Le 6 décembre 2014, le MPO a publié le *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes* dans la Partie I de la gazette du Canada pour une période de consultation publique de 30 jours. Le règlement proposé vise à fournir un ensemble d'outils réglementaires pour éviter de nouvelles introductions et gérer la multiplication des espèces aquatiques envahissantes. Les Premières Nations sont inquiètes car elles craignent que les espèces aquatiques envahissantes ne menacent le stock d'espèces sauvages, qui constituent leurs pêches alimentaires, sociales et cérémoniales, et leurs droits commerciaux.

Certaines des interdictions du règlement proposé concernent l'importation, la possession, le transport et la libération d'espèces énumérées dans le règlement. Des espèces seront ajoutées à la liste, et ces ajouts nécessiteront une consultation et une analyse du coût et des avantages ainsi qu'une évaluation des risques et des moyens d'administrer les interdictions. L'APN continuera de diffuser de l'information sur le sujet dès que celle-ci sera disponible.

Espèces en péril

Le 17 novembre 2014, Leona Aglukkaq, ministre de l'Environnement, a tenu une table ronde sur la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) à Ottawa. Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a affiché son rapport annuel le 14 octobre 2014. Celui-ci mentionne 15 espèces aquatiques. Le gouvernement devrait présenter une réponse prochainement. Ces documents sont disponibles dans le registre public de la LEP. Le Conseil autochtone national sur les espèces en péril (NACOSAR) a tenu une réunion en janvier 2015 à Ottawa. Le Chef Byron Louis représente l'APN au sein du NACOSAR. Actuellement, le financement des activités provient des organisations nationales autochtones. Environnement Canada évalue le rôle et la fonction du NACOSAR. L'APN continuera de fournir des comptes rendus sur les éléments de la LEP concernant les pêches et de diffuser de l'information sur les espèces aquatiques à mesure qu'elle sera disponible.

Aquaculture

Plusieurs Premières Nations sont bien placées pour tirer parti de diverses possibilités dans le domaine de l'aquaculture; elles obtiennent de bons résultats commerciaux dans l'élevage des mollusques et des poissons. Certaines Premières Nations ne souhaitent pas accueillir des installations d'aquaculture sur leurs territoires car elles veulent protéger leurs stocks de saumon sauvage. L'APN a adopté plusieurs résolutions sur l'aquaculture, dont la résolution n° 83/2008, *Mandat renforcé et renouvelé pour partager les possibilités économiques dans le cadre de la stratégie nationale des pêches*, la résolution n° 66/2011, *Gouvernance efficace en matière d'aquaculture*, et la résolution n° 46/2010, *Obligation de consulter en matière d'aquaculture*. En réponse à ces directives, l'APN souhaite mettre sur pied un groupe de travail capable d'appliquer des stratégies pour faire progresser tous les domaines de l'aquaculture. Des discussions devraient avoir lieu pour faire avancer ces mandats.



Règlement sur les activités d'aquaculture du MPO

Le *Règlement sur les activités d'aquaculture* du MPO a été affiché dans la Gazette du Canada pour une période de consultation publique de 60 jours, qui s'est terminée le 22 octobre 2014. Il permet à l'industrie aquacole de demander au ministre l'autorisation d'être exemptée de l'article 36 de la *Loi sur les pêches*. Le ministre peut délivrer un permis autorisant le « rejet de substances nocives » dans des installations d'aquaculture.

Compte tenu de l'engagement limité auprès des Premières Nations, l'APN a recommandé la tenue de discussions supplémentaires avec les Premières Nations afin de mieux comprendre les conséquences potentielles du rejet de substances nocives dans des installations d'aquaculture. L'APN a aussi recommandé au MPO de prolonger la période des commentaires à au moins 90 jours et de continuer les efforts pour entreprendre un processus d'engagement transparent qui fournit des explications, des définitions et des processus, cela dans le but de présenter des renseignements complets aux Premières Nations intéressées.

À l'instar de l'Atlantic Policy Congress (APC) et du BC First Nation Fisheries Council (BCFNC), l'APN a présenté des commentaires sur le *Règlement sur les activités d'aquaculture* par l'intermédiaire du processus de la Partie I de la Gazette du Canada. Peu d'échanges ont eu lieu entre le MPO et des groupes du centre du Canada. L'APN continue de diffuser des comptes rendus et des fiches d'information technique sur les nouvelles activités et demande le lancement de processus de consultation entièrement financés auprès des détenteurs de droits au sujet des régions intérieures, nordiques et côtières.

Pêches intérieures

Le MPO n'a pas financé les programmes de renforcement des capacités des régions intérieures. Ce manque de financement a empêché d'obtenir des suggestions, des recherches et des moyens de la part des régions intérieures et des régions nordiques. Sans ces moyens de base, ces régions ne sont pas en mesure de répondre ou participer efficacement aux divers processus susceptibles de nuire à la gouvernance, à la gestion et à la conservation des politiques et règlements sur l'habitat du poisson.

Les pêches commerciales intérieures sont aussi liées à une société de la Couronne, la Freshwater Fish Marketing Corporation, (FFMC), qui oblige les pêcheurs

autochtones à vendre leurs poissons à une seule usine de transformation qui détient le monopole en tant que courtier. Plusieurs questions liées à l'histoire même de la FFMC ont incité certaines provinces des Prairies à se retirer de la FFMC, tandis que d'autres cherchent d'autres moyens de vendre leur poisson hors de la FFMC.

Les représentants des pêches intérieures ont l'intention de créer une coopérative des pêches des Premières Nations et un commerce intertribal entre les nations en Amérique du Nord. L'APN continue de demander avec insistance au MPO de créer un nouveau programme des pêches intérieures ou des processus d'engagement transparents qui proposent des mécanismes de dialogue pour examiner les éventuelles violations des droits ancestraux et issus de traités.

Comité national des pêches et Stratégie nationale des pêches

L'APN a mis à jour le mandat de 1998 du Comité national des pêches (CNP) afin de se conformer à la résolution n° 31/2014, qui l'enjoint à clarifier la composition, le mandat et la structure du CNP. L'objectif est de s'assurer que toute approche à l'égard des pêches respecte les traités et la souveraineté de toutes les Premières Nations concernées. Le Comité exécutif de l'APN examinera le mandat de 2015 mis à jour aux fins d'approbation finale.

L'APN a aussi élaboré une ébauche de plan de travail pour la Stratégie nationale des pêches 2015-2020 qui vise à coordonner, à faciliter, à présenter et à communiquer de l'information sur plusieurs domaines importants dans le but de soutenir la gouvernance des Premières Nations dans le domaine des pêches. L'an prochain, l'APN fournira des comptes rendus sur l'élaboration de politiques et de règlements sur les pêches et la protection de l'habitat, l'aquaculture, les espèces aquatiques envahissantes, la *Loi sur les espèces en péril* et d'autres réformes politiques et réglementaires fédérales. L'APN continuera de fournir un soutien administratif au CNP et de défendre les intérêts dans le cadre d'activités de communication et d'information permanentes.

L'APN travaillera également à la création de nombreuses ressources documentaires et de nombreux documents d'orientation faciles d'emploi dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle et d'une stratégie à long terme de cinq ans.



PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

Réforme législative

- L'APN continuera d'élaborer des documents et outils d'information permettant de mieux comprendre les modifications de la *Loi sur les pêches* et d'autres réformes législatives. Elle continuera également de demander des ressources pour faciliter l'engagement et la consultation des Premières Nations.
- L'APN continuera d'informer le Comité national des pêches et d'autres réseaux d'information par des activités de communication opportunes.

Pêches intérieures et nordiques

- L'APN appuie la tenue d'une table ronde sur les pêches intérieures afin de débattre des questions soulevées par ses régions. Elle continuera de demander des processus d'engagement et de consultation pour les Premières Nations des régions intérieures et nordiques.

Comité national des pêches

- L'APN élaborera une stratégie pluriannuelle et une stratégie à long terme de cinq ans basées sur les priorités régionales et orientées par les conseils du Comité national des pêches.
- L'APN continuera de promouvoir et de soutenir le développement de pêches et d'autres ressources aquatiques durables des Premières Nations. Ces activités comprendront les mesures suivantes : demander des pratiques environnementales efficaces, cerner les possibilités de développement économique et étudier les modes de partage des recettes en fonction des régimes de gouvernance des pêches des Premières Nations.



RÉALISER LE CHANGEMENT POUR LES FAMILLES ET LES ENFANTS

Les familles des Premières Nations sont le cœur de nos communautés et elles doivent être soutenues au moyen d'une éducation de haute qualité et pertinente sur le plan culturel et linguistique, de services appropriés de protection de l'enfance, d'un mieux-être communautaire accru et d'une pleine participation économique. Partout sur l'île de la Tortue, les Premières Nations agissent pour le changement. Avec leur population jeune et en pleine croissance, les Premières Nations sont les chefs de file d'aujourd'hui et elles vont réaliser les changements nécessaires pour nous assurer à toutes et à tous un avenir meilleur. Tous ensemble, nous devons collaborer avec les Premières Nations et les appuyer dans leurs efforts de réédification des familles, des clans, des communautés et des nations au moyen du mieux-être social et de l'apprentissage toute la vie durant. Alors seulement aurons-nous la possibilité de surmonter les séquelles des pensionnats indiens et de rétablir des relations saines, entre nous et avec le monde qui nous entoure.



ÉDUCATION

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Loi sur l'éducation des Premières Nations

Le 7 février 2014, le premier ministre Harper a annoncé un financement de 1,9 milliard de dollars pour l'éducation des Premières Nations, réparti comme suit : 1,25 milliard de dollars à titre de nouveau financement de base de 2016-2017 à 2018-2019, assorti d'une augmentation de 4,5 pour cent annuellement; 160 millions de dollars à compter de 2015-2016 sur quatre ans pour le développement des systèmes; 500 millions de dollars sur 7 ans à compter de 2015-2016 pour les infrastructures.

Le 10 avril 2014, le ministre d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a déposé à la Chambre des communes le projet de loi C-33 : *Le contrôle par les Premières Nations de leurs systèmes d'éducation*.

Le 27 mai 2014, les Chefs en assemblée, par la voie de la résolution 01/2014 « *Promouvoir le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations* », ont rejeté le projet de loi C-33 et appelé le gouvernement à le retirer immédiatement. La résolution appelait également le Canada à négocier un nouveau cadre financier et à débloquer immédiatement le montant de 1,9 milliards de dollars assorti d'une clause d'indexation de 4,5 pour cent jusqu'à ce qu'un nouveau cadre financier soit mis en place.

En adoptant la résolution 35/2014, les dirigeants des Premières Nations au Canada ont accepté le *Cadre d'une Loi fédérale pour financer l'éducation des Premières Nations*, le *Cadre de référence Premières Nations - Couronne fédérale relatif à la Loi fédérale pour financer l'éducation des Premières Nations*, et les *processus des Premières Nations – Loi fédérale pour l'éducation des Premières Nations* en tant que document évolutif et voie choisie pour l'éducation des Premières Nations.

Conformément à la résolution 35/2014, les Chefs en assemblée :

- Appellent la mise en œuvre des documents susmentionnés dans le cadre des activités et selon les calendriers indiqués.

- Appellent le Chef national de l'Assemblée des Premières Nations (APN), de concert avec le Comité des Chefs sur l'éducation (CCEd), à soumettre cette proposition au gouvernement du Canada en tant qu'offre officielle de s'engager dans un processus honorable, tel que souligné dans le Cadre et le Cadre de référence.
- Rappellent que les processus de prise de décisions des Premières Nations décrits dans le document intitulé *Processus des Premières Nations – Loi fédérale pour l'éducation des Premières Nations* devront être strictement respectés pendant toute la durée de la démarche.
- Exigent que, une fois rédigée, l'ébauche de *Loi fédérale pour financer l'éducation des Premières Nations* soit ratifiée par les Chefs-en-assemblée avant d'être présentée à la Chambre des communes fédérale.
- Admettent que la mise en œuvre de la présente résolution dépendra tant du retrait du projet de loi C-33 du processus législatif que d'une réponse favorable du gouvernement du Canada et de l'octroi de sa part d'un financement suffisant pour entreprendre les activités décrites dans les documents susmentionnés.
- Enjoignent le Canada de s'acquitter de son obligation constitutionnelle envers le droit issu de traités à l'éducation.

Le 28 janvier 2015, le Chef national a rencontré le premier ministre Harper pour lui faire part de ses priorités en ce qui concerne l'élimination de l'écart entre les Premières Nations et le reste du Canada, tel qu'illustré par l'Indice du développement humain des Nations Unies. Le Chef national a pressé le premier ministre de s'engager dans un processus honorable afin de remédier au sous-financement de l'éducation des Premières Nations, ainsi que de ne pas réallouer le financement prévu pour l'éducation dans le budget 2014. Le 11 février 2015, une lettre a été envoyée au premier ministre pour résumer les points abordés lors de la rencontre du 28 janvier 2015.



L'APN continue d'appeler le gouvernement fédéral à s'engager dans un processus honorable concernant l'éducation des Premières Nations, de préserver le financement de 1,2 milliard de dollars mentionné dans le budget de 2014 et d'investir immédiatement ces fonds dans les écoles des Premières Nations. Des efforts en ce sens sont également déployés dans le cadre de diverses réunions clés et auprès des médias à chaque fois que l'occasion se présente.

Le 11 décembre 2014, le gouvernement fédéral a de nouveau confirmé son engagement du budget de 2014, à savoir 500 millions de dollars sur sept ans pour réparer et construire des écoles à partir de 2015-2016. À la suite de la présentation du budget de 2015, des fonctionnaires ont confirmé que le financement prévu pour l'éducation des Premières Nations demeurera dans le cadre financier, sans toutefois fournir de confirmation écrite.

Financement de l'éducation : Un défi en matière de droits de la personne

L'APN a collaboré avec le Conseil de l'éducation des Premières Nations (CEPN), la nation nishnawbe-aski (NNA), la Fédération of Saskatchewan Indian Nations (FSIN) et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SSEFPN) en vue de préparer une plainte en matière de droits de la personne, conformément à l'article 5 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, au motif que les enfants et adolescents des Premières Nations de partout au Canada vivant dans les réserves et fréquentant les écoles situées dans les réserves ne bénéficient pas de programmes et de services d'éducation primaire et secondaire du même niveau ni de la même qualité que ceux offerts aux enfants et adolescents vivant à l'extérieur des réserves. Cette discrimination qui perdure de longue date est systémique et constante, et elle affecte environ 70 000 enfants et adolescents des Premières Nations. Nous pensons qu'une victoire éventuelle dans cette cause de financement discriminatoire en matière de protection de l'enfance établira un précédent constructif en ce qui a trait à une contestation en matière d'éducation.

Le CEPN a lancé l'initiative de déposer une plainte en matière de droit de la personne relatif à l'éducation ayant trait au financement inéquitable des écoles des Premières Nations, de concert avec l'APN et d'autres organisations, et a demandé le soutien d'autres Premières Nations au Canada. Nous espérons que de nombreuses autres

organisations des Premières Nations se joindront à notre coalition en vue de persévérer dans cette voie. Cette plainte éventuelle n'a pas encore été déposée.

Éducation postsecondaire

Malgré le fait que l'APN n'ait pas reçu de financement pour l'éducation postsecondaire des Premières Nations durant les deux derniers exercices, elle continue de surveiller la situation et de défendre les intérêts des étudiants et des communautés des Premières Nations.

En mars 2010, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de procéder à l'examen du Programme de soutien aux étudiants postsecondaire (PSEPS). Malgré des discussions intensives au sein du gouvernement fédéral sur cette question, aucun changement n'a été apporté au programme pour l'instant.

En 2014-2015, l'administration du Programme d'aide aux étudiants indiens (PAEI), un volet du Programme d'éducation postsecondaire, a été transférée des bureaux régionaux à l'administration centrale. Le programme s'appelle maintenant le Programme de partenariats postsecondaires (PPP). Cette décision a des conséquences inquiétantes. Le processus consiste à évaluer les propositions en fonction des priorités nationales du gouvernement et des besoins fédéraux relatifs au marché du travail. Les fonds consacrés au PPP servent à soutenir la mise en œuvre des programmes postsecondaires accrédités. Rien n'indique que les priorités à l'échelle régionale ou locale seront prises en compte. Pendant longtemps, ce financement a constitué une importante source de fonds pour les institutions autochtones d'enseignement supérieur (IAES), les programmes



d'édification des capacités des conseils et organisations des Premières Nations, et les programmes clés des Premières Nations dans les institutions postsecondaires. L'APN continuera de surveiller les conséquences de ce changement dans le programme fédéral.

L'APN a milité avec force en faveur d'une application élargie de l'Accord autochtone au niveau de l'éducation élémentaire, secondaire et postsecondaire. Elle a terminé ses travaux d'élaboration du Protocole sur l'éducation des Autochtones pour ses membres en collaboration avec l'Association des collèges communautaires du Canada. Ce protocole est semblable à l'Accord autochtone créé par l'Association canadienne des doyens et doyennes d'éducation en 2010. L'Association des collèges et universités du Canada envisage actuellement la possibilité d'appliquer l'Accord autochtone dans tout le secteur universitaire. La Ontario Public School Boards' Association a accepté de promouvoir l'application nationale d'un Accord au niveau de l'éducation élémentaire et secondaire.

Enquête régionale des Premières Nations sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi (ERPNEEE)

Conformément à la résolution 19/2011, le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN), en collaboration avec le Comité des Chefs sur l'éducation (CCed), le Conseil national indien de l'éducation (CNIE) et d'autres partenaires nationaux, a été désignée pour mener en 2013-2014 une enquête sur le développement de la petite enfance, l'éducation et l'emploi dans les réserves et les communautés nordiques des Premières Nations, en conformité avec les principes de PCAP, et en y incorporant un cadre holistique. L'équipe de l'ERPNEEE procède actuellement à la collecte de données sur le terrain.

Les résultats préliminaires de l'enquête devraient être présentés à la Conférence nationale du CGIPN, qui se tiendra du 17 au 19 novembre 2015; le rapport final doit être publié en mars 2016.

Langues des Premières Nations

L'APN rappelle sans cesse le besoin de soutenir plus concrètement les langues des Premières Nations et l'éducation culturellement appropriée. L'APN a publié deux rapports importants sur les langues et l'amélioration des résultats en éducation :

Le rapport intitulé : *Langues des Premières Nations et amélioration des résultats des étudiants (First Nations Languages and Improving Student Outcomes)* offre un aperçu de la recherche actuelle en matière de langues afin de déterminer si l'immersion ou l'enseignement dans une langue autochtone facilite le développement du langage et des aptitudes cognitives, notamment la flexibilité mentale, la pensée abstraite et la résolution de problèmes. Ce projet présente un ensemble de preuves issues de sources locales, nationales et internationales indiquant que l'immersion ou l'enseignement dans une langue autochtone est un facteur important d'amélioration des résultats des apprenants sur ces plans.

Le rapport intitulé : *L'âme de la souveraineté : L'impact d'une éducation culturellement pertinente sur les résultats académiques des étudiants des Premières Nations (Soul of Sovereignty: The Impact of Culturally Responsive Education on the Academic Achievement of First Nations Students)* est une étude sur l'importance et l'impact d'enseignants culturellement aptes qui ont recours au savoir culturel des Premières Nations au niveau élémentaire et secondaire afin de créer un environnement d'apprentissage optimal permettant aux étudiants de maximiser leur potentiel d'apprentissage et de profiter avec succès d'un apprentissage tout au long de la vie.

La revitalisation des langues autochtones est une priorité de premier plan du Chef national, qui a soulevé cette question avec le premier ministre du Canada, tous les premiers ministres provinciaux, ainsi qu'auprès de diverses instances éducatives. L'importance de soutenir les langues autochtones a également été soulignée dans les appels à l'action contenus dans le rapport de la Commission de vérité et de réconciliation.

De plus, l'APN continue de surveiller les travaux du Mécanisme d'experts des Nations Unies sur l'étude des langues et de la culture et de fournir la documentation pertinente. Environ 90 documents importants traitant des langues et de l'éducation des Premières Nations sont affichés sur le site Web de l'APN.

Éducation de la petite enfance (EPE)

Un réseau électronique des éducateurs de la petite enfance des Premières Nations de tout le Canada a été mis sur pied. Il est crucial de continuer à approfondir



la discussion sur l'accès des Premières Nations au développement de la petite enfance et aux programmes d'éducation de la petite enfance qui reflètent les langues et identités diverses des Premières Nations. Au moyen de ce réseau électronique, l'APN a communiqué des informations au nouveau Groupe de travail sur l'EPE du Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC) pour l'informer des préoccupations des Premières Nations en matière d'EPE.

Éducation spéciale et services de soutien aux étudiants

Une analyse d'un rapport de comparabilité en matière d'éducation spéciale commandée par AADNC et rendu public à l'automne 2012 révèle que plusieurs des recommandations qu'il contient pourraient permettre aux Premières Nations de fournir un soutien inclusif de deuxième et troisième niveau comparable. Quoique non aussi exhaustif qu'une étude détaillée de l'éducation spéciale dans les réserves puisse l'être, ce rapport peut s'avérer utile pour actualiser et modifier les modalités du Programme d'éducation spéciale (PES), qui sont essentiellement les mêmes que lorsque ce programme a été introduit en 2003, ainsi que pour renforcer l'argument selon lequel des programmes d'éducation spéciale appropriés sont nécessaires dans les écoles des Premières Nations. L'analyse comprend le commentaire précédent et est en voie d'être finalisée en tant que réponse de l'APN au ministère et aux intervenants.

L'APN appuie également le conseil national du Comité sur la dépendance des jeunes aux solvants (YSAC) afin d'accroître la sensibilisation quant à la nécessité de financer le PES pour les étudiants hébergés dans ces centres.

Notre heure est venue : Trousse éducative des Premières Nations

Fondée sur les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et renforçant les valeurs et les enseignements des Premières Nations, cette trousse fait partie d'une stratégie globale pour amener les étudiants, les enseignants et les écoles des Premières Nations, ainsi que le public en général, à accroître la sensibilisation aux droits, aux cultures et à l'histoire des Premières Nations, et à mieux les comprendre. Des essais menés dans des écoles des Premières Nations ainsi que dans d'autres écoles canadiennes au Manitoba se sont avérés concluants et un

plan complet de mise en œuvre est provisoirement prévu pour l'automne.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Poursuivre le soutien aux Premières Nations qui s'efforcent de promouvoir les droits à l'éducation inhérents et issus de traités ainsi que le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations, ce qui comprend notamment les éléments suivants :
 - financement équitable et durable de l'éducation des Premières Nations dans un contexte d'apprentissage tout au long de la vie;
 - qualité de l'éducation reposant sur des systèmes administrés par les Premières Nations;
 - changement reflétant les diversités régionales;
 - échéanciers et priorités établis par les Premières Nations;
 - reconnaissance et revitalisation des langues des Premières Nations;
- Accroître la défense d'intérêts dans tous les forums afin d'obtenir des investissements et des programmes pour soutenir la revitalisation des langues des Premières Nations;
- S'assurer que les histoires, les traités, les droits et la situation actuelle des Premières Nations sont évoqués dans tous les programmes scolaires.



DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Les priorités en matière de développement social de l'Assemblée des Premières Nations (APN) sont alignées sur le mandat fourni par le Cadre stratégique de développement social, qui propose une vision à long terme : « Des communautés des Premières Nations saines, sûres et durables fondées sur un système de développement social inclusif, holistique et basé sur la culture qui favorise le contrôle et l'exercice de la compétence ».

Cette vision s'inscrit clairement dans celle du Chef national Bellegarde, à savoir de *Comblant l'écart* et de s'assurer que les Premières Nations possèdent les outils et les moyens nécessaires pour prospérer grâce à des relations financières et politiques respectueuses.

Les répercussions du sous-financement fédéral et du non-respect de ces relations ont abouti à des niveaux de pauvreté plusieurs fois supérieurs à la moyenne canadienne parmi les familles et les enfants, à une prise en charge des enfants considérablement élevée, à de la violence familiale, à la consommation abusive de substances, à des cas de suicide parmi les jeunes et à une dépendance chronique par rapport à l'aide au revenu. Pour accroître la participation des citoyens des Premières Nations à l'activité sociale et économique et pour améliorer leur qualité de vie, il est nécessaire d'apporter des changements fondamentaux capables de s'attaquer aux causes profondes et d'éliminer les obstacles structurels qui empêchent actuellement tout progrès. Au cours des dernières années, les recommandations et les appels à l'action qui ont été adressés au Canada pour qu'il examine ces causes profondes n'ont fait qu'augmenter, notamment par les rapports de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, du Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Commission de vérité et réconciliation.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Aide au revenu

Les Premières Nations doivent être tenues informées en permanence et doivent participer à l'élaboration de toutes les lois et politiques et de tous les programmes qui les concernent. Orientée par la résolution n° 37/2011, l'APN continue de demander à AADNC d'entamer des consultations et des négociations en bonne et due forme auprès des Premières Nations concernant l'élaboration de nouvelles politiques liées à la Politique d'aide au revenu. La résolution n° 27/2014 a enjoint l'APN de soutenir l'Assemblée des Chefs mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse dans ses discussions avec les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) concernant la négociation d'une entente sectorielle sur l'autonomie gouvernementale axée sur le développement social. L'APN a demandé au gouvernement du Canada d'entamer des discussions avec l'Assemblée des Chefs mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse sur l'élaboration d'une entente sectorielle sur l'autonomie gouvernementale axée sur le développement social.

Le Secrétariat au développement social de l'APN continue de soutenir et surveiller la mise en œuvre des programmes Prestation améliorée de services et Fonds pour l'emploi des Premières Nations, qui sont destinés aux jeunes des Premières Nations de 19 à 24 ans recevant l'aide au revenu. Administrés par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) et Emploi et Développement social Canada (EDSC), ces programmes sont dans leur troisième année sur quatre. Selon les dernières données d'AADNC, ils sont administrés par 22 centres de services servant plus de 70 communautés de Premières Nations.

Aide à la vie autonome

L'APN a effectué une évaluation des divers modèles d'intervenants pivots et a décrit diverses solutions pour améliorer les soins proactifs ainsi que l'aide à la vie autonome des Premières Nations. Elle a également effectué une analyse des chances de succès de chaque



modèle en se basant sur l'utilisation du programme d'aide à la vie autonome par les Premières Nations.

Prévention de la violence familiale

L'APN a continué de maintenir la pression par l'intermédiaire du processus prébudgétaire et de l'Alternative budgétaire afin d'obtenir une augmentation des investissements dans les foyers et les maisons d'hébergement des communautés des Premières Nations. Le 27 février 2015, la Table ronde nationale sur les femmes autochtones disparues ou assassinées a été l'occasion d'examiner les causes profondes et les principaux problèmes qui contribuent à la violence familiale et de demander à tous les gouvernements de travailler ensemble afin de prévenir la violence et d'intervenir d'une manière adéquate et en temps opportun.

Protection de l'enfance

Le 5 février 2007, l'APN et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (SSEFPNC) ont déposé une plainte relative aux droits de la personne pour dénoncer l'attitude discriminatoire du gouvernement fédéral à l'endroit des enfants des Premières Nations : le gouvernement ne fournit pas de services équitables et culturellement adaptés dans les réserves. L'an dernier, des documents fournis par le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) ont confirmé le sous-financement des communautés par AADNC et la continuelle réaffectation de ce financement; des fonds sont prélevés dans les budgets des infrastructures pour augmenter ceux des programmes de protection de l'enfance et de développement social. Il s'agit d'une norme de pratique intenable et inacceptable qui, conjuguée à la limite de financement de 2 % des services essentiels des Premières Nations, amoindrit les moyens et la qualité de vie des Premières Nations. Le TCDP a terminé ses audiences concernant la plainte en octobre 2014. Une décision est attendue durant l'automne 2015.

Principe de Jordan

Au sein du Groupe de travail sur le Principe de Jordan, l'APN, épaulée par des chercheurs de l'Université McGill et en collaboration avec UNICEF Canada, l'Association canadienne des centres de santé pédiatriques et la Société canadienne de pédiatrie, a diffusé le rapport intitulé *Sans déni, délai ou interruption : veiller à ce que les enfants des Premières Nations bénéficient de services équitables par l'entremise du Principe de Jordan*. Ce rapport révèle comment la confusion régnant parmi les gouvernements

fédéral, provinciaux et territoriaux entraîne des refus de soins vitaux aux enfants des Premières Nations et comment le Principe de Jordan n'est pas appliqué là où il devrait l'être.

Le rapport et ses recommandations soulignent le besoin capital de mettre en place un véritable « principe de l'enfant d'abord » pour les soins, qui garantirait un traitement équitable aux enfants des Premières Nations, tel que cela est mentionné dans la Convention relative aux droits de l'enfant, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Charte canadienne des droits et libertés, la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et d'autres lois et accords fédéraux, provinciaux, territoriaux et des Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Travailler en collaboration avec les provinces, les territoires, les garants de la justice sociale et les partenaires internationaux afin de *Comblent l'écart* sur le plan du bien-être des Premières Nations; un écart qui résulte du sous-financement et de relations financières et politiques inadéquates.
- Créer des outils pour élargir et améliorer les moyens des travailleurs sociaux afin que ces derniers puissent aider les clients à avoir accès aux prestations et aux services
- S'appuyer sur l'intérêt qu'ont suscité les taux de violence contre les femmes et jeunes filles autochtones à l'échelon national et international pour demander avec insistance des investissements dans les foyers et la création d'outils de sensibilisation et de prévention, tels que la vidéo de l'APN intitulée « *Live a Life of Integrity: Teachings and Lessons from Indigenous Male Role Models* » (Vivre une vie intègre : enseignements et leçons de modèles masculins autochtones).
- Continuer de demander l'équité pour les enfants des Premières Nations pris en charge et suivre de près la décision relative à la plainte déposée devant le Tribunal canadien des droits de la personne, qui est prévue au cours de l'automne 2015.
- Sensibiliser l'opinion et faire progresser les recommandations formulées dans le rapport sur le Principe de Jordan diffusé récemment : *Sans déni, délai ou interruption : veiller à ce que les enfants des Premières Nations bénéficient de services équitables par l'entremise du Principe de Jordan*.



PENSIONNATS INDIENS

L'Assemblée des Premières Nations (APN) continue de jouer un rôle central en militant en faveur de la mise en œuvre intégrale de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI) et s'emploie à obtenir l'application des principes fondamentaux de guérison et de réconciliation pour les anciens élèves des pensionnats indiens, leurs familles et les Canadiens.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

La mise en œuvre de la CRRPI en est rendue aux dernières étapes. L'APN continue de défendre les intérêts des anciens élèves des pensionnats indiens et de leurs familles et assure la liaison avec les fournisseurs de services afin de faciliter la guérison et la réconciliation. Le Chef national, Perry Bellegarde, a célébré avec des anciens élèves et leurs familles à Alert Bay (Colombie-Britannique) en février 2015 pour commémorer la démolition du pensionnat indien St. Michael.

Paiement d'expérience commune

Le Paiement d'expérience commune (PEC) est le premier programme d'indemnisation individuelle de la CRRPI, dont peuvent bénéficier tous les anciens élèves admissibles ayant fréquenté un pensionnat indien reconnu. Un fonds en fiducie de 1,9 milliards de dollars a été mis sur pied pour les paiements d'expérience commune, ainsi que pour les crédits personnels si le solde du fonds atteignait 40 millions de dollars. Le 31 décembre 2012, une vérification comptable du fonds en fiducie a révélé un surplus de 323 millions de dollars, ce qui a enclenché le processus de crédits personnels.

Le nombre de survivants admissibles au PEC s'élevait à 78 750. Les tribunaux sont saisis d'un certain nombre de demandes d'ajout d'établissements à la liste de la CRRPI et, si ces demandes aboutissent, les anciens élèves de ces établissements seront toujours admissibles au PEC, au processus d'évaluation indépendant (PEI) et aux crédits

personnels, et pourront prendre part aux activités de commémoration ou de la CVR.

Crédits personnels

Les bénéficiaires du PEC sont admissibles à un crédit personnel ponctuel d'une valeur de 3000 dollars (non monnayable) pouvant être échangé contre des services éducatifs personnels ou de groupe, dispensés par des établissements ou des groupes éducatifs approuvés. Le juge Brown de la Cour suprême de Colombie-Britannique a émis le 7 janvier 2015 une ordonnance établissant comme suit un nouvel échéancier relatif aux crédits personnels :

- 9 mars 2015 – Date limite pour soumettre le formulaire de reconnaissance.
- 8 juin 2015 – Date limite pour soumettre le formulaire d'échange.
- 7 août 2015 – Toutes les factures relatives aux crédits personnels doivent être payées par le Canada.
- 31 août 2015 – Date limite pour les demandes de services éducatifs en groupe.

L'APN dispose de quatre agents de liaison à temps plein pour s'assurer que les bénéficiaires du PEC soient informés de leur admissibilité aux crédits personnels et du processus en vue d'échanger ces crédits. Plusieurs préoccupations ont été soulevées à propos des délais et du fardeau administratif causé par ce processus. L'APN s'efforce d'aider au mieux les bénéficiaires pendant cette période et de faire en sorte que leurs préoccupations et besoins soient pris en compte.

En vertu de la CRRPI, après l'allocation des crédits personnels à tous les bénéficiaires admissibles au PEC et le paiement des frais d'administration des crédits, le solde disponible dans le fonds du montant désigné (FMD) sera transféré au National Indian Brotherhood Trust Fund (NIBTF) et au Inuvialuit Education Fund (IEF) pour financer des programmes éducatifs, conformément aux modalités convenues entre le Canada, le NIBTF et l'IEF.

L'APN a mis sur pied le NIBTF en le dotant d'un conseil d'administration indépendant qui sera chargé



d'administrer le fonds en fiducie à la suite du paiement des crédits personnels. Le mandat relatif au fonds ainsi que le plan d'administration de l'utilisation des sommes y étant investies ont été approuvés par le conseil d'administration du NIBTF le 26 mai 2015. Une approbation par les tribunaux est néanmoins requise avant tout transfert de fonds entre le FMD et le NIBTF.

Processus d'évaluation indépendant

Le PEI est le deuxième programme d'indemnisation individuelle de la CRRPI à l'intention des anciens élèves et de toute autre personne ayant souffert de mauvais traitement dans les pensionnats indiens visés par la CRRPI. Le PEI traite des plaintes relatives à des sévices sexuels, des préjudices physiques graves et d'autres actes illicites ayant entraîné d'importantes séquelles psychologiques. Il est administré par le Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens (SAPI), un tribunal quasi-judiciaire indépendant des parties à la CRRPI, y compris le gouvernement du Canada. Un total de 37 965 demandes de PEI ont été reçues avant la date limite du 19 septembre 2012, plus de trois fois les estimations initiales. Le SAPI prévoit mettre un terme aux audiences relatives au PEI d'ici le printemps 2016 et achever son mandat d'ici l'automne 2018.

En date du 30 avril 2015, 84 pour cent des demandes reçues dans le cadre du PEI avaient été traitées et 16 pour cent d'entre elles étaient toujours en cours de traitement. Le SAPI a tenu 24 643 audiences, qui ont donné lieu à 3789 règlements négociés pour une indemnisation totale de 2,789 milliards de dollars, en incluant les frais juridiques et les débours d'avocats

En vue de protéger les intérêts des anciens élèves, l'APN a pris part à plusieurs audiences du tribunal dans le cadre de la mise en œuvre du Î.-P.-É., notamment dans les causes suivantes :

- a) Blott and Company : Le contrôleur judiciaire a révélé que 77 demandeurs du PEI avaient obtenu des prêts de la part de divers prêteurs avec des instructions de paiement approuvées ou facilitées par Blott. En prenant en compte les intérêts et tous les frais, 73 pour cent de ces prêts étaient assujettis à un taux supérieur aux taux d'intérêt criminel de 60 pour cent. La Cour suprême de C.-B. a statué que, dans le but de protéger l'intégrité du PEI ainsi que ses bénéficiaires, un transfert complet de tous les dossiers à un autre
- b) Remplisseurs de formulaires au Manitoba : Les services de certains remplisseurs de formulaires ont été retenus pour aider les demandeurs du PEI à compléter leur formulaire de demande. Un certain nombre de ces remplisseurs de formulaires étaient associés à des firmes juridiques. Selon les preuves présentées aux tribunaux, les demandeurs du PEI devaient acquitter des frais compris entre 15 et 30 pour cent à leurs avocats, plus des frais compris entre 15 et 25 pour cent aux remplisseurs de formulaires. La Cour du Banc de la Reine du Manitoba a statué que certaines (quoique nombreuses) catégories de contrats de remplissage de formulaires étaient en fait illégales et non exécutoires. D'autres contrats, sans être illégaux, s'avéraient déraisonnables et pouvaient donc être annulés par leurs signataires. La Cour a statué que les demandeurs du PEI pouvaient conclure un contrat avec un remplisseur de formulaires pour des services autres que juridiques, sous réserve que ledit contrat ne soit pas assujetti à des frais conditionnels ou d'affectation.
- c) Pensionnat indien de St. Anne : Le pensionnat indien de St. Anne était situé à Fort Albany (Ontario) sur la baie James. St. Anne 's a été le lieu des abus les plus flagrants du système des pensionnats indiens. La police provinciale de l'Ontario (PPO) a mené une enquête sur le pensionnat indien de St. Anne entre 1992 et 1996, dans le cadre de laquelle entre 700 et 750 personnes ont témoigné et fourni des déclarations écrites. En 1997, la PPO a déposé des accusations à l'encontre de sept anciens employés de St. Anne. Le Canada est entré en possession de copies de certains des documents de la PPO, quoique peut-être pas de l'ensemble de la documentation, mais a omis d'inclure ces informations dans la description de l'école et dans ses rapports sur les suspects. La Cour supérieure de justice de l'Ontario a ordonné au Canada de produire les documents de la PPO en sa possession, ainsi que les transcriptions concernant les cas d'abus à St. Anne et de tout autre document



pertinent, afin de se conformer à la lecture et à l'interprétation des obligations du Canada en matière de divulgation en vertu de l'Annexe VIII en regard des personnes rédigeant les descriptions et les rapports sur les suspects.

- d) Bronstein: Le contrôleur a soumis une demande de directives au tribunal concernant la pratique de Stephen Bronstein et de Bronstein & Company en matière de PEI. La Cour suprême de C.-B. a convenu avec le contrôleur que la conduite de Bronstein n'était pas conformes aux normes requises d'un professionnel juridique représentant des clients dans le cadre de la Convention de règlement et, en particulier, du PEI. Cependant, en réaction à ces procédures, Bronstein a prouvé sa capacité de modifier sa pratique afin d'atteindre des normes acceptables. La Cour a ainsi autorisé Bronstein à continuer de représenter des clients dans le cadre du PEI, mais sous la supervision constante de son conseiller en éthique qui rendra compte des améliorations à la Cour. La Cour a précisé que Bronstein n'était nullement exonéré, car les preuves présentées l'avaient convaincue que, n'eût été de l'intervention du contrôleur et de la Cour elle-même, Bronstein n'aurait pas atteint ces normes acceptables. Cette décision fait l'objet d'un appel.
- e) Archives du PEI : L'adjudicateur en chef du PEI et la Commission de vérité et de réconciliation ont respectivement soumis au tribunal une demande de directives quant au sort à réserver aux documents préparés et produits dans le cadre du PEI (« documents du PEI ») une fois ce processus arrivé à terme. Il a été demandé à la cour de déterminer si les documents avaient une valeur historique et devaient être conservés en archives ou s'ils devaient être détruits. La Cour supérieure de justice de l'Ontario a conclu que les demandeurs dans le cadre du PEI n'avaient pas été avisés de cette possibilité d'archivage lorsque le processus a débuté. Par conséquent, la Cour a ordonné la destruction de tous les documents du PEI, mais seulement après une période de rétention de 15 ans, au cours de laquelle les anciens élèves des pensionnats indiens pourront choisir d'éviter la destruction de certains de leurs documents et de les faire transférer, après avoir été annotés en vue de protéger les informations personnelles d'autres intervenants, au Centre national

pour la vérité et la réconciliation (« CNVR »). Cette décision fait actuellement l'objet d'un appel auprès de la Cour d'appel de l'Ontario.

- f) Pensionnat Bishop Horden : Neuf demandeurs dans le cadre du PEI ont soumis au tribunal une demande de directives en vue de la divulgation des archives du pensionnat Bishop Horden. Les demandeurs allèguent que, d'après leurs souvenirs, des superviseurs adultes ont été congédiés et, dans certains cas, accusés de diverses infractions criminelles dans les années soixante. Cependant, les brochures descriptives de l'école et les rapports sur les personnes suspectes concernant le pensionnat Bishop Horden ne contiennent aucune information ayant trait à ces événements. L'audition a eu lieu au mois de mai 2015 et les parties sont en attente de la décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario.

Recours collectifs des anciens élèves externes

Les bandes indiennes de Tk'emlups te Secwepemc et de Sechelt (Shíshálh) ont déposé un recours collectif au nom des anciens externes de leurs communautés respectives. L'audience de la requête en autorisation s'est déroulée devant la Cour fédérale du Canada du 13 au 20 avril 2015 relativement à une procédure de recours collectif au nom des élèves ayant fréquenté des pensionnats indiens en tant qu'externes. Les bandes indiennes de Tk'emlups te Secwepemc et de Shíshálh sont conjointement à l'origine de cette requête au nom de tous les enfants autochtones ayant fréquenté des pensionnats indiens en tant qu'externes – en rentrant chez eux tous les soirs. Le Chef national Bellegarde et les membres du Comité exécutif de l'APN ont fait part de leur soutien et étaient présents à l'ouverture de la procédure judiciaire en avril 2015 à Vancouver. À cette occasion, ils ont participé à une fête organisée par la nation Squamish.

L'objectif du recours collectif, approuvé le 4 juin 2015, est d'indemniser ces externes qui ont souffert de la même perte de langue et de culture que les anciens élèves internes des pensionnats. La poursuite allègue que cette perte était un objectif avoué de la politique du Canada en matière d'éducation, et qu'elle a entraîné pour les survivants des pensionnats des séquelles graves et permanentes.

La résolution n° 21/2011, adoptée lors de l'Assemblée générale annuelle à Moncton, a enjoint l'APN d'offrir un



soutien moral, politique, juridique et financier aux bandes indiennes de Tk'emlups te Secwepemc et de Sechelt pour appuyer le recours collectif des externes et toute autre procédure juridique, selon tous les moyens disponibles et appropriés, tel le recours au Fonds pour les droits des Premières Nations. L'APN va continuer d'apporter son soutien aux externes des bandes indiennes de Tk'emlups te Secwepemc et de Sechelt.

Commémoration

La commémoration est un autre volet de la CRRPI dans le cadre duquel des activités de souvenir et de sensibilisation ont été organisées à l'échelle régionale et nationale afin de rendre hommage aux anciens élèves des pensionnats indiens, à leurs familles et à leurs communautés. Le Fonds de commémoration, doté de 20 millions de dollars, a été conjointement administré par AADNC et la CVR. Un financement a été octroyé pour 144 projets, notamment un projet mis en œuvre conjointement par l'APN et la Fondation autochtone de guérison (FAG).

La résolution n° 26/2010 a enjoint l'APN de faire en sorte que des monuments commémoratifs soient installés à l'emplacement de chaque pensionnat indien ayant accueilli des enfants des Premières Nations. L'APN et la FAG ont travaillé à la réalisation d'un projet national consistant à installer 139 monuments commémoratifs à l'emplacement de chaque pensionnat indien reconnu par la CRRPI.

Le financement de cette initiative a permis la mise en œuvre de projets tant à l'échelle nationale que régionale – réalisés dans et par des communautés et supervisés par un comité directeur consultatif. Bien que la résolution de l'APN qualifiait initialement ce projet d'exclusif aux Premières Nations, l'APN a reconnu que de nombreux enfants inuits et métis ont aussi séjourné dans des pensionnats indiens et que leurs familles ont souffert de pertes semblables à celles des Premières Nations.

L'APN a établi des protocoles avec des organisations inuites et métisses pour garantir leur participation active et leur soutien au projet. En tant que partenaire, la FAG a déployé des efforts de guérison des séquelles des pensionnats indiens auprès de toutes les personnes concernées et a ainsi préconisé une approche entièrement inclusive.

En mars 2014, cinq artistes autochtones se sont réunis pour concevoir le monument en hommage aux survivants des pensionnats indiens. Ces monuments ont été coulés dans du bronze et expédiés vers 139 communautés, soit un monument pour chaque emplacement d'un pensionnat indien dans tout le Canada. Des subventions ont été accordées pour organiser des activités de commémoration et renseigner les communautés à propos du monument, discuter de son emplacement et leur expliquer comment utiliser leur page commémorative en ligne.

L'APN, la FAG et le Centre de recherche géomatique et cartographique de l'université Carleton ont collaboré pour dresser une carte virtuelle commémorative des pensionnats indiens afin de recueillir des informations géographiques précises pour chacun des pensionnats reconnus par la CRRPI, et créer un espace de commémoration virtuelle en ligne pour que les communautés puissent partager des récits, des photos et des vidéos. La carte virtuelle a été conçue pour intégrer et afficher de façon permanente les informations provenant des communautés. La cartographie de l'emplacement des pensionnats indiens a été ardue car certains établissements ont été démolis, ce qui a rendu leur localisation difficile. D'autres existent toujours mais sont maintenant utilisés à d'autres fins. Le projet national de cartographie des pensionnats indiens a été lancé à l'automne 2013 et est toujours en cours.



Commission de la vérité et de la réconciliation (CVR)

La CVR a été mise sur pied dans le cadre de la CRRPI pour produire et soumettre aux parties à la Convention un rapport comprenant des recommandations destinées au gouvernement du Canada. Ces recommandations concernent le processus et l'expérience des pensionnats indiens, dont l'histoire, l'objectif, le fonctionnement et la supervision des pensionnats indiens, leurs conséquences (y compris les douleurs systémiques, les conséquences intergénérationnelles et l'impact sur la dignité humaine) et les séquelles permanentes laissées par ces établissements.

En février 2012, la CVR a dévoilé un rapport d'étape contenant 20 recommandations, dont celles-ci : des fonds pour mieux informer le public; des ressources pour la promotion des langues et cultures des Premières Nations; l'amélioration des services de santé mentale; le recours à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones pour encadrer et favoriser la réconciliation entre les Premières Nations et tous les Canadiens. Un groupe de travail sur la recherche de documents continue de veiller à ce que tous les documents pertinents soient fournis à la CVR dans l'accomplissement de son mandat. Un groupe de travail sur l'éducation du public poursuit ses réunions pour discuter de divers moyens de promouvoir les travaux de la TRC et mieux sensibiliser le public aux pensionnats indiens. Les travaux du Groupe de travail sur les activités nationales, ainsi que ceux du Comité de coordination de l'ensemble des parties, sont maintenant achevés.

Le mandat initial de la CVR devait prendre fin le 14 juin 2014, mais il a été prolongé jusqu'au 30 juin 2015 pour accorder plus de temps à la rédaction du rapport final, ainsi que pour l'obtention de divers documents de Bibliothèque et Archives Canada.

La CVR a tenu ses activités de clôture du 31 mai au 5 juin 2015 à Ottawa, pendant lesquelles un résumé de son rapport final a été publié, accompagné de 94 *appels à l'action* pour inciter le Canada, l'ensemble de la population canadienne et tous les gouvernements à travailler ensemble à l'élaboration d'un plan global assorti des objectifs suivants : éliminer l'écart qui prévaut en matière de protection de l'enfance, d'éducation, de santé et de justice; soutenir les langues autochtones; inciter tous les gouvernements à adhérer pleinement à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;

élaborer conjointement une nouvelle proclamation royale et un pacte de réconciliation pour promouvoir la réconciliation au sein de la société canadienne. L'APN exercera des pressions pour que toutes les parties s'engagent formellement vis-à-vis d'un plan visant à tirer les leçons des conclusions de la CVR et à mettre en œuvre les *appels à l'action*.

Réconciliation Canada, dans le cadre de son initiative bénévole visant à promouvoir la réconciliation en favorisant la participation de tous les Canadiens à un dialogue pour revitaliser la relation qui prévaut entre eux et les peuples autochtones, a organisé des activités en marge de la clôture de la CVR et ses efforts se poursuivront dans l'avenir.

Soutiens en santé

Le Programme de soutien en santé - Résolution des questions des pensionnats indiens (PSS - RQPI) de Santé Canada offre un soutien en santé mentale et un soutien affectif aux anciens élèves des pensionnats indiens et à leurs familles avant, pendant et après leur participation aux processus de la Convention de règlement. Santé Canada continue de recevoir un budget annuel de 65 millions de dollars pour administrer ce programme.

La Fondation autochtone de guérison (FAG), qui avait perçu 125 millions de dollars en dotation sur cinq ans pour poursuivre ses programmes de guérison, a mis fin à ses activités le 30 septembre 2014. Les 11 centres de guérison ont fermé le 31 décembre 2013 et cinq projets pilotes financés par la FAG ont pris fin à la même date. La fermeture de ces centres de guérison continue d'avoir des conséquences désastreuses sur la santé et le bien-être des anciens élèves et de leurs familles.

La résolution n° 18/2012 a enjoint l'APN d'aider à trouver des moyens de permettre la poursuite des programmes très utiles des centres de guérison auprès d'anciens élèves des pensionnats indiens. Les centres de guérison ont été plus sollicités en raison de la date limite du PEI, des activités de la CVR et des activités commémoratives; ces initiatives entraînent des traumatismes qui requièrent un traitement tel que celui prodigué par les centres. Certaines dispositions du PEI prévoient des plans portant sur le bien-être qui sont prévus après le processus. Ces derniers pourraient comprendre des programmes spécialisés de traitement, par exemple ceux offerts par les centres de guérison. Actuellement, le personnel affecté



aux programmes de traitement contre la toxicomanie et l'alcoolisme n'est pas formé aux traumatismes inhérents aux pensionnats indiens. En général, les listes d'attente pour avoir accès à ces programmes sont longues. Les centres de guérison offrent des services essentiels pour favoriser la guérison, le mieux-être et la réconciliation parmi les anciens élèves des pensionnats indiens, leurs familles et leurs communautés.

Programme d'information publique et de défense des intérêts (PIPDI)

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) a administré le Programme d'information publique et de défense des intérêts (PIPDI), un programme de financement par contributions pour favoriser le partage d'informations et faire en sorte que les communautés autochtones, les anciens élèves et leurs familles soient bien informés de tous les aspects de la CRRPI. Entre 2007 et 2013, plus de 26 millions de dollars ont été investis dans 138 projets nationaux et régionaux dans tout le Canada. En 2013-2014, AADNC a conclu des accords avec neuf organismes pour un total de 1,34 million de dollars. Le PIPDI n'est plus financé en ce qui concerne les travaux liés aux pensionnats indiens.

Des anciens élèves des pensionnats indiens ont encore besoin d'un soutien tout au long du processus complexe du PEI, ainsi que du processus tout aussi complexe de crédits personnels. La perte du financement régional impose d'énormes contraintes aux organisations nationales, dont le financement a aussi été réduit. La frustration ressentie par les anciens élèves et leurs familles n'aide pas vraiment ces derniers à atteindre les objectifs généraux de guérison et de réconciliation prévus dans le cadre de la CRRPI.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Obtenir l'engagement de toutes les parties et de tous les gouvernements de travailler avec les Premières Nations afin de passer en revue les travaux de la CVR et en tirer des leçons, ainsi que de mettre en œuvre les appels à l'action pour la réconciliation.
- Continuer d'offrir un appui et de militer en faveur de la quête de justice des anciens élèves externes des pensionnats indiens.
- Poursuivre la sensibilisation en ce qui concerne les centres de guérison afin de répondre aux besoins des anciens élèves des pensionnats indiens en matière de traitements spécialisés.
- Poursuivre la surveillance de la mise en œuvre du processus de crédits personnels dans le cadre de la CRRPI, ainsi que la participation active de l'APN pour veiller à ce que le NIBTF s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en regard des sommes en surplus transférées dans le fonds en fiducie.
- Continuer de mener des activités de défense d'intérêts, selon les directives du Comité exécutif de l'APN, pour protéger les intérêts des anciens élèves des pensionnats indiens dans les demandes de directives soumises aux tribunaux.
- Obtenir l'engagement de passer en revue les appels à l'action de la CVR ainsi que son rapport final.
- Poursuivre la collecte d'informations relatives aux emplacements des pensionnats indiens dans le cadre du projet de cartographie et de la commémoration virtuelle.



COMMUNAUTÉS SAINES, SÉCURITAIRES ET DURABLES

Le secteur des CSSD regroupe les domaines relatifs à la santé, la sûreté et le développement économique et communautaire des Premières Nations. Il couvre une vaste gamme d'activités dont le but est de promouvoir et améliorer le contrôle des Premières Nations sur l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, services, mesures incitatives et politiques. Ses activités comprennent notamment :

- la sensibilisation envers des résultats améliorés en matière de logement ainsi que des ressources accrues pour les infrastructures communautaires, et une assistance sur le plan de la gestion des situations d'urgence, de l'atténuation, de l'état de préparation et du rétablissement;
- l'analyse des politiques de la santé, la communication et la sensibilisation à des possibilités accrues pour les Premières Nations de participer à l'élaboration des politiques, des systèmes et des programmes en matière de santé, et de les influencer. L'objectif crucial de ce travail est d'appuyer et de revendiquer la protection, la préservation, la promotion, le soutien et la défense des droits inhérents, constitutionnels et issus de traités ainsi que de la santé holistique et du mieux-être de nos nations;
- l'appui aux priorités économiques et aux principes des Premières Nations, notamment en ce qui a trait à la promotion de la durabilité et de la responsabilité en matière de développement, de commerce, d'approvisionnement, de marché du travail et de développement de la main d'œuvre.

De plus, le secteur des CSSD offre à l'APN un soutien technique en matière de durabilité et d'activités physiques, ainsi qu'en ce qui concerne les discussions sur la fiscalité.



SANTÉ

SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS

Le Programme des services de santé non assurés (SSNA) couvre les membres des Premières Nations inscrits et les Inuits reconnus pour une gamme limitée de fournitures et de services de santé tels que des produits pharmaceutiques (certains médicaments avec ou sans ordonnance), des fournitures et des équipements médicaux, les soins de la vue, les soins dentaires, le transport pour raison médicale, les consultations d'urgence et les services approuvés hors du Canada (pour les étudiants et les travailleurs émigrés). L'APN poursuit ses efforts pour la mise en œuvre de la résolution 56/2012 qui préconisait un moratoire sur les compressions du budget des SSNA jusqu'à ce que l'APN et la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) aient pu examiner la situation, mettre au jour les lacunes et déceler d'éventuelles possibilités d'économies.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Sur les directives du Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) et du Comité des Chefs sur la santé (CCS), l'APN a mis de l'avant une nouvelle campagne pour demander que des changements fondamentaux soient apportés au programme des SSNA. L'an dernier, l'APN a promu l'élaboration d'un plan d'action national sur les SSNA dans le cadre de tables rondes régionales et d'un forum national sur les SSNA, et à de nombreuses autres occasions regroupant des dirigeants et des techniciens, y compris lors d'une séance de discussion durant l'Assemblée générale annuelle de 2014 qui a eu lieu à Halifax. Au cours de l'Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC), en décembre 2014, les Chefs en assemblée ont voté pour faire de la version provisoire du plan d'action un document évolutif (résolution 13/2014), dans le but de permettre la poursuite du travail sur les activités qui y étaient mentionnées.

Une brochure intitulée « Services de santé non assurés (SSNA) : Faits saillants de l'année (2013-2014). Qu'avons-nous accompli et vers quoi nous dirigeons-nous? » a été rédigée et elle a été distribuée durant l'AEC de décembre

2014 pour donner un aperçu du travail réalisé jusqu'à maintenant. Vous pouvez consulter cette brochure sur le site Web de l'APN à l'adresse suivante : http://health.afn.ca/uploads/files/nihb_sca_booklet_final_en.pdf. Cette brochure est surtout destinée aux dirigeants; une autre brochure a toutefois été rédigée à l'intention des clients des SSNA. Vous pouvez consulter cette seconde brochure à l'adresse suivante : http://health.afn.ca/uploads/files/nihb_health_bulletin_spring_2015_f.pdf.

En plus de l'élaboration du plan d'action, l'APN a réalisé des progrès importants en ce qui a trait au développement de l'Examen conjoint (APN-DGSPNI) des SSNA, comme l'y enjoint la résolution 56/2012. La première réunion du Comité directeur responsable de l'Examen conjoint des SSNA (CD-ECS) a eu lieu le 7 octobre 2014. Le Comité directeur est composé d'un nombre égal de représentants des Premières Nations et de la DGSPNI. Les représentants des Premières Nations ont été choisis par les membres du RNTSPN et du CCS. Il est important de noter que parmi les représentants de la DGSPNI figurent des responsables en mesure de prendre des décisions relatives au programme, notamment des sous-ministres adjoints. De plus, l'ensemble du groupe bénéficie de la sagesse d'un aîné. Il y a eu plusieurs rencontres de suivi; la version finale du mandat et un document décrivant les « étapes critiques » des travaux réalisés dans le cadre de l'Examen conjoint ont été approuvés. Au début de l'année 2015, un examen précis du plan de travail des Services d'intervention en santé mentale en situation de crise à court terme a été élaboré, le premier à l'être. Suivront ensuite le transport pour raison médicale, les soins de la vue et les prestations dentaires, le suivi de l'équipement médical et des fournitures médicales, et les prestations sur les médicaments, au début de l'année 2016.

En plus du plan d'action et de l'Examen conjoint, l'APN poursuit ses travaux sur le programme des SSNA, dont communiquer régulièrement avec les responsables du programme, siéger comme observatrice au Comité consultatif sur les médicaments et les produits thérapeutiques (CCMPT) des SSNA, l'instance qui fait des recommandations sur les changements à apporter



à la liste des médicaments couverts par les SSNA, et participer au groupe de travail technique SSNA/ Association dentaire canadienne (ADC) qui fournit des recommandations en matière de soins dentaires. En ce qui a trait aux partenariats, l'APN collabore avec de nombreux organismes fournisseurs de services, dont l'ADC, l'Association médicale canadienne (AMC) et l'Association des pharmaciens du Canada (APhC) en ce qui a trait à leur participation à l'Examen conjoint et, de façon plus générale, aux priorités et projets communs.

Finalement, l'APN coordonne le Réseau national des navigateurs, qui regroupe des navigateurs clients des SSNA de partout au pays. L'objectif consiste à créer un réseau de soutien favorisant le partage des pratiques exemplaires dans le but de permettre aux navigateurs d'aider les clients à accéder aux services offerts dans le cadre des SSNA. Cette coordination inclut entre autres l'organisation de deux rencontres en personne par année. Ces réunions offrent aussi aux navigateurs l'occasion de rencontrer le personnel opérationnel des SSNA dans le but de repérer et de corriger les irritants, lorsque la situation le permet.

PROCHAINES ÉTAPES - PERSPECTIVES D'AVENIR

- Maintenir la communication avec les hauts fonctionnaires et comités de la DGSPNI et l'équipe de gestion des SSNA.
- Poursuivre la collaboration avec l'AMC, l'ADC, l'APhC, et d'autres.
- Poursuivre le rôle de coordination du Réseau national des navigateurs.
- Poursuivre le travail sur les produits de communication liés au plan d'action, à l'Examen conjoint et à des questions ayant trait aux SSNA dans le but d'améliorer l'information disponible sur le programme.
- Poursuivre les efforts sur des points déterminés dans le plan d'action de l'APN sur les SSNA.
- Poursuivre les progrès sur l'Examen conjoint de l'APN et de la DGSPNI.
- Maintenir la communication avec le CCS et le RNTSPN pour obtenir des conseils et des orientations sur les activités des SSNA.

BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE

Le dossier du bien-être psychologique comprend les secteurs d'activités suivants : le Bien-être psychologique, la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones (SNPSJA), le Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et des drogues chez les autochtones (PNLAADA), le Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens (PSS - RQPI), et le Programme sur l'abus de médicaments sur ordonnance (AMO).

A. SANTÉ MENTALE

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le comité de l'APN sur le bien-être psychologique (CBP) a été créé et mandaté par le Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) en avril 2010. Le CBP de l'APN a comme mandat de fournir, à l'échelle nationale, régionale et communautaire, son expertise et ses connaissances sur les questions de santé ayant trait au bien-être psychologique. Pour fournir des recommandations et développer une orientation stratégique pour l'APN, tout en assurant la clarté et la direction des priorités au sein de l'unité sur le bien-être psychologique, les membres du comité se réunissent en personne deux fois par année et participent chaque mois à des conférences téléphoniques.

L'APN, la DGSPNI et les leaders autochtones en matière de santé mentale ont participé à un processus conjoint dans le but d'élaborer un cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations (CCMEMPN). Orienté par un comité consultatif, ce processus permettra d'établir une cartographie complète des programmes de santé mentale et lutte contre les toxicomanies existants en mettant notamment en lumière une compréhension commune des forces et des lacunes de ceux-ci et en identifiant les priorités émergentes. Il devrait culminer dans un cadre global des services de bien-être psychologique qui fait ressortir la possibilité de bâtir sur les forces et le contrôle des ressources dans les diverses communautés de Premières Nations pour renforcer l'offre actuelle de programmes de bien-être psychologique. Une discussion s'est déroulée lors de l'Assemblée générale annuelle de 2014 qui a eu lieu à Halifax, et les Chefs en assemblée ont adopté une résolution à l'appui du cadre provisoire et des activités en cours.



L'APN a lancé le CCMEMPN le 28 janvier 2015. Le CCMEMPN est un cadre exhaustif des services de mieux-être mental offerts dans un continuum qui fait ressortir la possibilité de bâtir sur les forces et le contrôle des ressources dans les diverses communautés de Premières Nations pour renforcer l'offre actuelle de programmes de bien-être psychologique. Le lancement a eu lieu le même jour que la campagne Causer pour la cause 2015 de Bell. Cette journée-là, Bell a invité le pays à participer à une conversation nationale sur la santé mentale, tandis que l'APN a fait la promotion d'un nouveau cadre national, en plus d'appuyer la conversation qui vise à mettre un terme aux préjugés entourant la maladie mentale. La création de l'équipe responsable de la mise en œuvre du CCMEMPN s'est avérée un élément clé de l'application du cadre, du point de vue d'un déterminant social relatif à l'approche en santé. L'équipe, coprésidée par la DGSPNI, l'APN et un leader autochtone en matière de santé mentale, sera composée de représentants régionaux des Premières Nations, d'organisations autochtones axées sur la santé mentale et les problèmes de toxicomanie, ainsi que de ministères clés fédéraux. Au cours des prochaines années, l'équipe appuiera la mise en œuvre du cadre et assurera la transition pour soutenir la prestation de services en santé mentale efficaces, axés sur la culture et pertinents sur le plan culturel, à l'intention des Premières Nations.

Dans le cadre de l'engagement de l'APN à recueillir des commentaires sur le Plan de santé de l'APN, des forums annuels axés sur différents secteurs de mesures en santé ont été mis sur pied. Cette année, l'APN a organisé un Forum national de politique sur le mieux-être mental, qui s'est déroulé les 25 et 26 mars 2015, à Winnipeg. Sous le thème « Espoir, Sens, Appartenance et Aspirations », cet événement a réuni des délégués des communautés des Premières Nations, ainsi que des secteurs public, privé et sans but lucratif. Les délégués ont pu assister à des ateliers et à des séances d'information sur les activités relatives au mieux-être mental existantes, et participer à un dialogue sur les Services de santé non assurés, notamment en ce qui a trait au mieux-être mental; et ils ont eu l'occasion d'échanger et de réseauter avec des spécialistes dans le domaine. L'APN a reçu des commentaires positifs et enthousiastes sur les présentations offertes dans le cadre du forum et les médias ont aussi manifesté de l'intérêt pour les ateliers d'un grand nombre de présentateurs. L'événement a été bien accueilli et près de 700 personnes ont pris part à la diffusion en direct sur le Web qui a eu lieu durant le forum.

Le Forum national de politique sur le mieux-être mental venait appuyer l'élan suscité par le CCMEMPN et l'Examen conjoint des SSNA. Le Comité directeur responsable de l'Examen conjoint des SSNA a établi un cheminement critique qui débute par un examen du cadre en santé mentale. Une séance de discussion sur les SSNA et le mieux-être mental a eu lieu durant le forum.

L'APN a également travaillé en étroite collaboration avec l'Association de la santé mentale du Canada à l'organisation de plusieurs activités, dont des lignes directrices en matière de rétablissement et le document La Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada : Une perspective axée sur les jeunes. L'APN continue son travail auprès de la Commission de la santé mentale du Canada dans le but de développer des activités axées sur les priorités des Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES - PERSPECTIVES D'AVENIR

- Produire un bulletin sur la santé et le mieux-être mental pour l'automne 2015.
- Continuer de revendiquer la participation des provinces et des territoires aux travaux du Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations et de soutenir les activités de mise en œuvre.
- S'assurer que la DGSPNI respecte les processus et les protocoles des Premières Nations en ce qui a trait aux initiatives en matière de bien-être psychologique.
- Établir un plan de travail conjoint entre l'APN et la Commission de la santé mentale du Canada.

B. PRÉVENTION DU SUICIDE

L'APN continue de demander instamment la création de programmes communautaires d'intervention en matière de suicide qui prennent en compte l'ensemble de la situation sociale et la réalité culturelle dans leur approche du bien-être psychologique. Dans le cadre de ces travaux, l'APN siège au Groupe de collaboration national sur la prévention du suicide qui, par des activités collectives, le partage de l'information et la collaboration, travaille à prévenir le suicide et soutient les efforts de postvention d'un bout à l'autre du Canada. Des représentants de la Commission de la santé mentale du Canada, de l'Agence de santé publique du Canada et de l'Association canadienne pour la prévention du suicide codirigent le Groupe de collaboration. L'APN est la seule organisation des Premières Nations à siéger au Groupe de collaboration.



PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

La Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones (SNPSJA) fait partie du processus de renouvellement en amont et par conséquent, elle est dirigée par un groupe de travail composé de représentants de la DGSPNI, de l'ITK (Inuit Tapiriit Kanatami) et de l'APN. L'APN continue de militer en faveur du renouvellement de la SNPSJA à l'appui des communautés des Premières Nations. En plus de ces efforts, l'APN continue de défendre les droits des Premières Nations au sein du Cadre fédéral de prévention du suicide de l'Agence de santé publique du Canada. Par ailleurs, l'APN continue de fournir des conseils à la DGSPNI sur tous les aspects de la SNPSJA. Cela inclut notamment les travaux en cours sur le projet de loi C-300 et le cadre fédéral de prévention du suicide.

PROCHAINES ÉTAPES - PERSPECTIVES D'AVENIR

- Continuer de travailler à l'expansion de la SNPSJA et à son renouvellement.
- Continuer de travailler au développement et à la mise en œuvre d'un continuum de programmes et services en mieux-être mental.
- Continuer le travail entrepris avec les partenaires du Groupe de collaboration national sur la prévention du suicide.

C. LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES

De concert avec la Fondation autochtone nationale de partenariat pour la lutte contre les dépendances (FANPLD) et la DGSPNI, l'APN demeure un partenaire clé du processus de renouvellement de la FANPLD. Dans le cadre du processus de renouvellement de la FANPLD, une approche unique a été adoptée pour développer un cadre de travail renouvelé axé sur la culture, les résultats et les besoins.

L'APN continue de siéger au Conseil consultatif national et au Comité exécutif du Centre canadien de lutte contre les toxicomanies (CCLT). Le Conseil consultatif et le Comité exécutif se sont réunis le 20 mars 2015 pour examiner les projets du CCLT et la stratégie de 2013 intitulée *S'abstenir de faire du mal : Répondre à la crise liée aux médicaments d'ordonnance au Canada*. Le CCLT et le Comité sur le bien-être psychologique de l'APN continuent de se rencontrer pour évaluer des projets et des activités de mise en œuvre

liés à la stratégie *S'abstenir de faire du mal* et au Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations élaboré conjointement (DGSPNI, APN, FANPLD, 2015) vient compléter le document *Honorer nos forces : Cadre renouvelé du programme de lutte contre les toxicomanies chez les Premières nations du Canada* (DGSPNI, APN, FANPLD; 2011) pour s'assurer que les besoins uniques des communautés rurales, éloignées et isolées des Premières Nations soient pris en considération. L'APN participe activement avec ses partenaires à la mise en œuvre des cadres et à l'évaluation des répercussions de la mise en place des stratégies.

De concert avec la FANPLD et Santé Canada, l'APN demeure un partenaire clé du processus de renouvellement du PNLAADA. Comme l'y enjoint la résolution 23/2014 (Possibilités de renouvellement de l'équité salariale), l'APN a travaillé avec la FANPLD et les Chefs de l'Ontario pour développer un document infographique et du matériel pour une trousse à l'intention d'un groupe de pression en prévision d'une réunion avec le ministre de la Santé qui a eu lieu de 31 mars 2015. Au cours de cette rencontre, la consommation abusive de médicaments sur ordonnance et la parité salariale au sein du PNLAADA ont fait l'objet de discussions. Les Chefs de l'Ontario ont travaillé de concert avec la DGSPNI de la région de l'Ontario à l'élaboration d'un aperçu provisoire pour un groupe de travail technique conjoint ayant pour but d'examiner la durabilité du PNLAADA et sa capacité à répondre aux besoins des Premières Nations de l'Ontario en matière de prévention, d'intervention et de traitement. Le groupe de travail, qui est composé de membres de la FANPLD et de l'APN, commencera par analyser et valider l'information préparée par l'Ontario Regional Addictions Partnership Committee (ORAPC), puis fournira son expertise et des données probantes aux dirigeants des Premières Nations et au ministre de la Santé à l'appui des décisions relatives aux politiques et aux programmes prises dans le cadre du PNLAADA.

PROCHAINES ÉTAPES - PERSPECTIVES D'AVENIR

- Poursuivre le travail avec les partenaires pour repérer les possibilités de mise en œuvre en prévision du renouvellement du PNLAADA.



- Poursuivre le travail avec les partenaires pour s'assurer que la parité salariale est prise en compte.
- Poursuivre la collaboration avec les partenaires, notamment le CCLT, pour permettre la mise en œuvre de la stratégie S'abstenir de faire du mal.

D. PROGRAMME DE SOUTIEN EN SANTÉ - RÉSOLUTION DES QUESTIONS DES PENSIONNATS INDIENS

Le Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens (PSS – RQPI) offre un soutien en santé mentale et un soutien affectif aux anciens élèves des pensionnats indiens et à leurs familles, avant, pendant et après leur participation aux processus de la Convention de règlement. Comme il est lié à la durée de la Convention de règlement relatif aux pensionnats indiens, le PSS – RQPI doit prendre fin en 2016, puisqu'à cette date, le financement attribué au processus de guérison des survivants des pensionnats indiens sera pratiquement épuisé. L'APN milite en faveur de la poursuite du PSS – RQPI après 2016, comme l'y enjoint la résolution 30/2013.

L'APN a travaillé avec d'autres parties à l'entente de règlement, ainsi qu'avec le groupe de travail régional de soutien en santé, pour préparer l'événement final de la Commission de vérité et réconciliation qui s'est déroulé du 31 mai au 3 juin 2015, à Ottawa.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN a préparé un bref document de travail et un rapport sur la méthodologie qui serviront de cadre à un examen plus approfondi du programme. Ce dernier permettra d'examiner le programme jusqu'à maintenant, des renseignements généraux, les principaux intervenants et des données pertinentes tirées du Programme de soutien en santé, y compris le nombre de soutiens en santé utilisés dans le cadre du PSS- RQPI, le temps consacré par les soutiens en santé à des initiatives de guérison avec des clients, le nombre de survivants des pensionnats, de familles et de sessions, dans le but d'examiner les répercussions sur les SSNA et d'autres programmes connexes lorsque le programme prendra fin, ainsi que pour militer en faveur du prolongement du PSS – RQPI au-delà de 2016. Les groupes (les fournisseurs de services, les bénéficiaires des services, etc.) et les organisations qui participeront aux entrevues et aux groupes de

discussion seront choisis en collaboration avec l'APN. Un examen national utilisant la méthodologie est en cours de préparation pour la présente année financière.

PROCHAINES ÉTAPES - PERSPECTIVES D'AVENIR

- Continuer de soutenir les activités à l'appui du PSS – RQPI pour assurer son prolongement au-delà de 2016.

SANTÉ PUBLIQUE

La santé publique est une approche axée sur le maintien et l'amélioration de la santé des populations, plutôt que celle des individus; elle met l'accent sur les facteurs sociaux, environnementaux, économiques et historiques qui conditionnent la santé, tout en reposant sur des principes liés à l'équité, la justice sociale, les droits de la personne, et des politiques fondées sur des données probantes. Les peuples des Premières Nations continuent à moins bien se classer que la population canadienne en général, et ce pour tous les indicateurs de mieux-être social et économique, et ils affichent des taux anormalement élevés de morbidité et de mortalité.

Les programmes et services en santé publique ont pour but d'aborder les problèmes de santé à l'échelle de la population, en appliquant une approche holistique qui favorise la promotion, la protection et la prévention en matière de santé, tout en examinant les principaux déterminants de la santé. Pour améliorer la santé des peuples des Premières Nations, nous devons veiller à ce que tous les programmes, approches, interventions et politiques reflètent et respectent l'autonomie, les valeurs et les pratiques des Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

A. COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DES EXPERTS EN SANTÉ PUBLIQUE DE L'APN (CCNESP)

Le CCNESP de l'APN s'est réuni en janvier et en juin 2015. Au cours de la rencontre de janvier, les discussions ont porté sur un projet communautaire de soins d'urgence en cours dans le Nord de l'Ontario, la mise à jour du processus de l'Examen conjoint des SSNA, l'application des principes PCAP (propriété, contrôle, accès et possession) dans le cadre du travail effectué par les analystes des politiques de l'APN, la prévention



des blessures et des invalidités, le logement, les infrastructures et la gestion des situations d'urgence, un projet de surveillance des maladies chroniques actuellement réalisé par la DGSPNI, et un compte rendu général des dossiers de l'APN en matière de santé publique. Au cours de la rencontre du mois de juin, l'accent a été placé la formation d'un cadre de travail de l'APN en matière de santé publique et de mieux-être (mise à jour du Cadre de santé publique des Premières Nations établi par l'APN en 2006) et d'un cadre élargi de l'APN pour la prise en charge et la prévention des maladies chroniques.

B. PARTENARIATS EN SANTÉ PUBLIQUE

L'APN poursuit son étroite collaboration avec la DGSPNI dans le cadre de divers programmes et initiatives, dont les suivants : les infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), les évaluations ministérielles effectuées par le Conseil du Trésor, la surveillance de la santé publique et la gestion des données par l'entremise du Groupe de travail technique des données sur la santé, les normes relatives aux programmes et à la prestation des services (PSDS), la cybersanté, ainsi que la prévision des pandémies et la préparation aux situations d'urgence. L'APN travaille en étroite collaboration avec la DGSPNI pour s'assurer que les valeurs, les pratiques et les approches des Premières Nations sont respectées et que les programmes et les politiques correspondent aux besoins des Premières Nations.

L'APN travaille également en collaboration avec diverses organisations nationales dans des domaines liés à la santé publique, notamment avec le Centre national de collaboration de la santé autochtone (CNCSA), l'Association canadienne de santé publique (ACSP), le Partenariat canadien contre le cancer (PCCC), la Croix-Rouge canadienne et le Réseau canadien autochtone du sida (RCAS). L'APN a également participé à la planification et à l'élaboration du nouveau Waakebiness-Bryce Institute for Indigenous Health, à l'Université de Toronto. Dans le cadre de partenariats établis avec d'autres organisations nationales, l'APN veille à ce que les Premières Nations soient consultées lors de l'élaboration de nouvelles stratégies ayant pour but d'améliorer la santé et le mieux-être des peuples des Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES - PERSPECTIVES D'AVENIR

- Élaborer le cadre de travail de l'APN en matière de santé publique et de mieux-être, en conformité avec le modèle fondamental de mieux-être de l'APN.
- Continuer à travailler en partenariat avec la DGSPNI à l'élaboration de politiques, de programmes et de stratégies visant à favoriser le mieux-être des Premières Nations.
- Continuer à travailler avec des partenaires d'envergure nationale à l'extérieur du gouvernement à l'élaboration de stratégies visant à favoriser le mieux-être des Premières Nations.
- Poursuivre le travail du CCNESP pour fournir des conseils au Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) sur des questions liées à la santé publique.

C. GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE ET PLAN DE LUTTE CONTRE LES PANDÉMIES

La préparation aux situations d'urgence liées à la santé demeure la principale priorité des communautés des Premières Nations. L'APN participe activement avec les principales parties intéressées, tant gouvernementales que de la société civile, pour garantir que les Premières Nations bénéficieront des mesures d'intervention, d'atténuation et de traitement appropriées durant les situations d'urgence santé à venir.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN travaille en collaboration avec la DGSPNI à l'élaboration d'une annexe Tous risques au plan d'intervention en cas d'urgence des Premières Nations, une recommandation directe du Rapport du Bureau du vérificateur général 2013 sur la gestion des situations d'urgence dans les réserves des Premières Nations. L'APN travaille aussi en étroite collaboration avec la DGSPNI durant la saison de la grippe et a entretenu des contacts étroits avec elle durant la plus récente flambée internationale d'Ebola.

L'APN travaille également en étroite collaboration avec la Croix Rouge canadienne (CRC) pour conclure une entente de coopération en partenariat qui mettra l'accent sur la collaboration entre la CRC et l'APN dans le secteur de la gestion des catastrophes et des situations d'urgence, de la santé communautaire, ainsi que de la prévention et de la sécurité.



PROCHAINES ÉTAPES - PERSPECTIVES D'AVENIR

- Continuer à travailler avec la DGSPNI à l'élaboration d'une annexe Tous risques au plan d'intervention en cas d'urgence des Premières Nations.
- Conclure l'entente avec la CRC.

D. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Lorsqu'il est question de sécurité alimentaire dans les communautés des Premières Nations, les grands déterminants de la santé doivent être considérés comme des obstacles à un continuum vaste et complet de ressources alimentaires au sein de la communauté. Au nombre de ces déterminants, mentionnons entre autres le revenu, le coût de la vie, l'emplacement géographique et la littéracie nutritionnelle. Comme l'y enjoint la résolution 78/2010, l'APN continue de surveiller les progrès d'AADNC et de Santé Canada dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme Nutrition Nord Canada (NNC).

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN suit de près les recommandations et les résultats publiés dans le rapport du VG 2014 sur le programme Nutrition Nord Canada, et elle travaille à l'échelle nationale avec des organisations partenaires pour assurer la sécurité alimentaire dans les communautés éloignées et du Nord.

L'APN appuie aussi des recherches universitaires qui portent sur la relation entre la sécurité alimentaire, la gouvernance et la santé au moyen de partenariats avec des chercheurs qui participent à l'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations (EANEPN).

PROCHAINES ÉTAPES - PERSPECTIVES D'AVENIR

- Continuer à surveiller les recommandations et les résultats publiés dans le rapport du VG 2014 sur le programme Nutrition Nord Canada.
- Continuer à travailler en étroite collaboration avec des partenaires à l'échelle nationale pour aborder des problèmes complexes en matière de sécurité alimentaire.

E. INFECTIONS TRANSMISSIBLES SEXUELLEMENT ET PAR LE SANG (ITSS)

Les Premières Nations continuent d'être surreprésentées en ce qui concerne les infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) et sont infectées par le VIH à un taux disproportionnellement supérieur à celui du reste de la population canadienne. En effet, les taux de VIH parmi les femmes et les jeunes adultes (de moins de 30 ans) des Premières Nations sont beaucoup plus élevés que ceux observés dans la population canadienne en général. De même, deux tiers des nouvelles infections chez les membres des Premières Nations surviennent lors d'injections de drogues, une proportion qui est deux fois supérieure à celle des situations analogues dans l'ensemble du Canada. Les pourcentages de nouvelles infections au VIH sont aussi beaucoup plus élevés chez les peuples autochtones au Canada que chez les peuples autochtones aux États-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Depuis 2013, l'APN travaille en étroite collaboration avec la DGSPNI à l'élaboration d'un cadre national pour aborder le problème des ITSS dans les réserves.

L'APN travaille avec le RCAS pour sensibiliser les peuples autochtones du Canada au sujet du VIH / sida et de l'hépatite C. Chaque année, l'APN participe à la planification et à l'organisation des événements qui se déroulent durant la Semaine de sensibilisation au sida chez les Autochtones (AAAW), et cette année, pour la première fois, elle a participé à la campagne de sensibilisation à l'hépatite C du RCAS qui a eu lieu en mai. De concert avec le RCAS, l'APN a participé à la Conférence internationale sur le sida de 2014, ainsi qu'à la Pré-conférence internationale sur le VIH et le sida pour les Autochtones.

L'APN est membre du Groupe de travail national autochtone sur le VIH et le sida (GTNAVS) et travaille à sensibiliser les communautés des Premières Nations aux problèmes liés au VIH et au sida. Le GTNAVS regroupe plusieurs organisations nationales qui œuvrent dans le domaine du VIH et du sida dans les communautés autochtones du Canada. L'APN continue d'explorer des partenariats susceptibles de soutenir et de renforcer ses



efforts pour répondre aux besoins uniques des Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES - PERSPECTIVES D'AVENIR

- Continuer de travailler avec la DGSPNI à l'élaboration d'un cadre de travail national sur les ITSS destiné aux membres des Premières Nations qui habitent dans une réserve; le lancement de ce cadre devrait avoir lieu le 1^{er} décembre 2016 (Journée mondiale du sida).
- Continuer de travailler en partenariat avec le RCAS et le GTNAVS pour faire mieux connaître les ITSS aux Premières Nations du Canada.

F. ÉVALUATIONS MINISTÉRIELLES DE LA DGSPNI

L'APN participe à toutes les évaluations ministérielles de la DGSPNI, tout comme l'ITK et la Direction de l'évaluation (DE) de Santé Canada et de l'ASPC. Ces évaluations ministérielles sont exigées par le Conseil du Trésor; tous les programmes de la DGSPNI sont examinés aux cinq ans. En 2014, un protocole relatif aux évaluations ministérielles a été conclu entre l'APN, l'ITK et la DGSPNI; ce protocole est maintenant en vigueur et est joint en annexe au protocole d'engagement entre l'APN et la DGSPNI. Le protocole d'évaluation sera révisé chaque année afin d'établir son efficacité.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Au nombre des évaluations en cours, mentionnons les suivantes : Fonds d'intégration des services de santé (FISS), Mieux-être mental, Services de santé non assurés, Santé publique et environnementale, et Planification en matière de santé et Gestion de la qualité. L'APN examine tous les documents sur la portée, les méthodologies et les outils de collecte de données, ainsi que les résultats préliminaires de toutes les évaluations.

PROCHAINES ÉTAPES - PERSPECTIVES D'AVENIR

- Continuer de travailler en collaboration avec la DE sur toutes les évaluations ministérielles de la DGSPNI.
- Évaluer le protocole chaque année pour en déterminer l'efficacité et l'utilité.
- Poursuivre les discussions sur la manière d'inclure l'APN dans le processus des évaluations de Réponse et plan d'action de la direction.

G. CYBERSANTÉ

La cybersanté, l'utilisation de la gestion de l'information et des technologies de communication dans les services de santé, est un secteur en développement qui propose des outils et des stratégies qui pourraient permettre d'accroître l'efficacité des services de santé offerts aux Premières Nations. Ces dernières années, Inforoute Santé du Canada (Inforoute) et les ministères de la Santé provinciaux et territoriaux ont investi dans la cybersanté. Ces initiatives ont eu tendance à laisser de côté les services de santé des Premières Nations, en raison notamment d'incertitudes en matière de compétence. Bien que Santé Canada ait fait de modestes investissements dans les initiatives s'adressant aux Premières Nations, les investissements durables dans les infrastructures et le soutien des collectivités des Premières Nations étaient à la traîne. Les Premières Nations sont pleinement conscientes qu'il est important d'être en tête de la révolution de la cybersanté.

L'APN est bien placée pour appuyer la concrétisation de la vision des Premières Nations en matière de cybersanté. Grâce à une planification structurée et disciplinée, un engagement soutenu et le soutien renouvelé de partenaires clés, les Premières Nations peuvent s'attendre à de nombreuses réussites dans le secteur de la cybersanté, qui se traduiront éventuellement par de meilleurs résultats en santé.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

La plupart des régions et des communautés ont besoin d'un soutien national pour le développement de la cybersanté; cela inclut notamment la promotion des intérêts à l'échelle nationale, l'élaboration de politiques, le soutien à l'endroit des pratiques exemplaires et de collecte des renseignements, ainsi que le renforcement des relations et des capacités. À l'APN, un analyste des politiques en matière de cybersanté gère ce dossier et met de l'avant le programme de la cybersanté. À ce titre, l'APN siège au Comité consultatif du ministère sur la connectivité à haut débit dans le domaine de la cybersanté. Le comité offre à ses membres l'occasion de partager de l'information et d'exposer les grandes lignes de la connectivité dans les communautés des Premières Nations dans le but de tirer parti des diverses occasions qu'offre le gouvernement fédéral pour améliorer la



connectivité à haut débit dans les environnements des Premières Nations.

Santé Canada s'est engagé auprès du Conseil du Trésor à mettre en œuvre le dossier médical électronique de santé dans 100 communautés des Premières Nations d'ici 2017-2018, et un rapport a été rédigé par le ministère dans laquelle il présente son approche relative aux dossiers médicaux électroniques (DME). Les régions desservies par la DGSPNI constatent une augmentation de la demande, et des investissements importants au niveau des DME font maintenant partie de la norme en matière de soins pour les fournisseurs de soins de santé de partout au Canada. Les DME remplacent les dossiers papier et permettent une gestion plus efficace de renseignements plus complexes sur la santé des patients. En ce moment, les professionnels de la santé communautaire de la DGSPNI qui assurent la prestation des services de soins primaires utilisent des dossiers papier et n'ont pas d'accès électronique aux DME des médecins et aux renseignements diagnostiques des laboratoires provinciaux.

PROCHAINES ÉTAPES - PERSPECTIVES D'AVENIR

- Continuer de promouvoir le cadre stratégique de cybersanté des Premières Nations élaboré par l'APN.
- Continuer de soutenir les régions qui travaillent avec les provinces et les territoires pour mettre au point des applications de cybersanté durables et interopérables, et revendiquer une meilleure connectivité à haut débit dans les communautés des Premières Nations pour favoriser l'exploitation de ces systèmes d'information sur la santé.
- Renforcer la relation entre l'APN et les intervenants de cybersanté, notamment COACH : Association canadienne d'informatique de la santé, Inforoute et les partenaires F/P/T.

H. CANCER

L'incidence du cancer continue d'augmenter plus rapidement dans les communautés des Premières Nations que dans la population canadienne en général. C'est la troisième cause de décès chez les hommes des Premières Nations et la deuxième chez les femmes. Le cancer du poumon est le type de cancer le plus fréquent, suivi du cancer de la prostate et du cancer du côlon chez les hommes, et du cancer du sein et du cancer du côlon chez les femmes. Compte tenu de l'incidence et de la

prévalence accrues de cancer chez les membres des Premières Nations, les besoins en matière de services et de prestations sont de plus en plus grands.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN continue de travailler l'échelle nationale pour sensibiliser les populations au continuum des soins pour le cancer, tout en travaillant en collaboration avec le Partenariat canadien contre le cancer (PCCC) pour faire progresser le travail concernant la « Stratégie de lutte contre le cancer chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis ». Le PCCC a complété plus de la moitié de son deuxième mandat, qui arrivera à terme en 2017. Des discussions préliminaires sont en cours pour déterminer ce que le Partenariat pourrait réaliser dans le cadre d'un autre mandat. En ce qui a trait au Plan d'action de lutte contre le cancer chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis, les priorités à mettre de l'avant dans le cadre d'un nouveau mandat incluent notamment l'identification des patients, le dépistage du cancer et les soutiens traditionnels en santé.

Une analyse environnementale sur le dépistage du cancer devrait commencer au début de l'été 2015. Deux autres analyses environnementales seront également réalisées au cours des prochaines semaines. La première analyse se penchera sur les pratiques actuelles d'identification des patients des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et la seconde portera sur les soutiens traditionnels en santé.

Au mois d'octobre, le CPPP organisera un forum à l'intention de tous les partenaires et une rencontre pour l'échange de connaissances. L'APN a pour objectif de partager les pratiques exemplaires avec tous les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis œuvrant dans le domaine du cancer partout au Canada et non uniquement avec ceux qui travaillent avec le PCCC. La structure et l'objectif du forum seront présentés à l'organisme dirigeant de l'APN aux fins d'examen et d'approbation.

Pour contrer les lacunes en matière de dépistage du cancer et faire suite au cheminement de ses dirigeants, l'APN a préparé, de concert avec le Chef régional de l'Ontario Stan Beardy, une vidéo sur le dépistage du cancer intitulée « Early Detection – The path to a good life » (Dépistage précoce - La voie vers une vie de qualité). L'APN a également produit un bulletin de santé sur le



cancer pour accroître la sensibilisation et fournir des ressources aux membres de la communauté et aux fournisseurs de soins de santé. Le bulletin a été distribué lors du Forum national sur le mieux-être mental de l'APN; vous pouvez également le consulter sur le site Web de l'APN.

PROCHAINES ÉTAPES - PERSPECTIVES D'AVENIR

- Poursuivre un rôle de partenaire dans la mise en œuvre du Plan d'action de lutte contre le cancer chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis en s'employant à présenter le cancer comme une crise sanitaire émergente chez les Premières Nations.
- Poursuivre l'élaboration de ressources pour bonifier le travail effectué dans les régions et accroître la sensibilisation aux questions liées au cancer.
- Favoriser l'établissement de relations avec d'autres organisations nationales de lutte contre le cancer comme la Société canadienne du cancer et le Réseau canadien de lutte contre le cancer.

I. DIABÈTE

Le taux de diabète est de trois à cinq fois plus élevé dans les communautés des Premières Nations que dans la population canadienne en général. On s'attend du reste à ce qu'il augmente de manière significative à l'avenir au vu de facteurs de risque également croissants tels que l'obésité, l'inactivité physique, le tabagisme et les mauvaises habitudes alimentaires.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Les activités liées au diabète se sont concentrées autour de l'exploration de nouveaux partenariats et de la collaboration avec les partenaires actuels pour maximiser l'échange de connaissances et l'utilisation des ressources. L'APN a participé à l'évaluation de l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones (IDA), principalement en ce qui concerne la promotion de la santé et les activités et services de prévention du diabète, et elle milite en faveur de son renouvellement. L'Association nationale autochtone du diabète (ANAD) et l'Association canadienne du diabète (ACD) continuent d'entretenir une relation solide et de travailler en collaboration, de façon stratégique, sur les enjeux liés au diabète. L'APN a récemment communiqué avec l'ANAD et l'ACD pour discuter d'un éventuel partenariat et pour travailler en collaboration avec ces dernières. Ces deux organisations

ont accueilli de façon très positive cette possibilité de collaborer avec l'APN dans le but de favoriser l'épanouissement de partenariats productifs axés sur le soutien mutuel.

L'APN a également fourni des orientations à Santé Canada au moment de l'élaboration de son cadre national de prévention et de gestion des maladies chroniques (PGMC). Ce cadre s'adresse aux fournisseurs de soins de santé et aux administrateurs qui œuvrent dans les communautés des Premières Nations, ainsi qu'au personnel des politiques et programmes régionaux et nationaux de la DGSPNI, pour appuyer la planification des services de santé et renforcer la prévention et la gestion des maladies chroniques chez les membres des Premières Nations vivant dans une réserve et dans le Nord. Il vise à tirer parti des forces des programmes et services actuels et à favoriser l'intégration entre les programmes et les différentes compétences. Le cadre a également pour but de faciliter une compréhension commune des secteurs de transformation et de fournir des conseils aux communautés pour leur permettre d'adapter et d'optimiser les stratégies en fonction de leurs priorités.

L'APN élaborera bientôt son propre modèle élargi concernant les maladies chroniques, que chapeautera le modèle plus large du mieux-être de l'APN. Des discussions préliminaires auront lieu durant la réunion du CCNESP, en juin 2015.

PROCHAINES ÉTAPES - PERSPECTIVES D'AVENIR

- Continuer le travail en collaboration avec Santé Canada à l'appui du renouvellement de l'IDA.
- Continuer à développer des relations avec l'ANAD et l'ACD pour faire progresser les travaux sur les priorités communes.
- Poursuivre l'élaboration d'un modèle élargi concernant les maladies chroniques.

J. TABAC

Il a été démontré que l'usage inconsidéré du tabac offert dans le commerce constitue un facteur de risque majeur de maladies chroniques. Fumer accroît le risque de diabète de 50 p. cent et le cancer du poumon est la forme de cancer la plus fréquente chez les membres des Premières Nations.



PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Aucune ressource n'a été accordée à l'APN pour la mise en œuvre du Plan d'action national stratégique des Premières Nations pour la lutte contre le tabagisme élaboré en 2011. Le gouvernement fédéral continue d'aller de l'avant avec sa Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme, et certaines communautés des Premières Nations participent à des initiatives de sensibilisation et de renoncement au tabac. Certaines préoccupations importantes concernant une possible violation des droits et des pouvoirs demeurent, particulièrement en ce qui a trait au développement économique lié au tabac commercial et au tabac traditionnel, persistent toutefois.

PROCHAINES ÉTAPES - PERSPECTIVES D'AVENIR

- Continuer de militer, de fournir des orientations stratégiques et de donner des avis concernant les questions liées au tabagisme en portant une attention toute particulière à la violation des droits, et en fournissant une analyse juridique des enjeux.

SANTÉ DES ENFANTS

L'APN continue de défendre, au niveau régional, national et international, la nécessité d'accroître le nombre de stratégies et de programmes d'intervention et de prévention culturellement adaptés susceptibles d'améliorer l'état de santé des enfants et des jeunes des Premières Nations.

A. NUTRITION DES ENFANTS

L'APN continue d'attirer l'attention sur la nécessité de créer un programme universel de nutrition scolaire et de promouvoir des organisations comme UNXUN et son programme national de petits déjeuners pour les Premières Nations. L'APN participe au Conseil consultatif national d'UNXUN pour discuter des enjeux nationaux et des manières d'améliorer le programme. Au cours de l'année scolaire 2014-2015, 4 500 élèves ont participé au programme des petits déjeuners, offert dans 32 établissements.

B. PARTENARIATS

Travailler en partenariat avec d'autres organisations non gouvernementales comme la Société canadienne de

pédiatrie (SCP) garantit que les problèmes qui touchent les enfants des Premières Nations demeurent une priorité pour le gouvernement fédéral. L'APN demeure un membre actif du comité de la santé des Premières Nations et des Inuits de la SCP. En raison des restrictions budgétaires imposées par la DGSPNI, les visites sur place dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, qui étaient financées auparavant, pourraient être compromises si une autre source de financement n'est pas trouvée.

L'APN a participé à titre de membre du comité de planification au Congrès international sur la santé des enfants autochtones qui a eu lieu à Ottawa, du 20 au 22 avril 2015.

C. ENSEMBLE DES TROUBLES CAUSÉS PAR L'ALCOOLISATION FOETALE (ETCAF)

L'APN a mené une analyse environnementale sur l'ETCAF, dans laquelle elle a cerné les forces, les difficultés, ainsi que les possibilités qui sont offertes aux parents et aux enfants, aux familles, aux écoles et aux communautés des Premières Nations touchés par l'ETCAF. Cette étude visait à clarifier les rôles que jouent les membres de la famille, les communautés, ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux. L'information utilisée pour effectuer cette analyse environnementale a été recueillie à la suite d'une analyse documentaire, à partir des connaissances et des ressources disponibles pour cerner les pratiques en ce qui a trait à l'ETCAF, ainsi que les soutiens communautaires et les diagnostics posés au Canada. Des entrevues ont été menées auprès des principaux intervenants, de même que des entrevues distinctes en profondeur, dans le but de recueillir les connaissances et les expériences de membres de communautés des Premières Nations quasi-urbaines, éloignées, isolées et du Nord, afin de mieux comprendre l'ETCAF au moyen de « Portraits des communautés ».

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN continue de défendre les intérêts des enfants en matière de santé. En ce qui concerne la santé des enfants, il importe d'assurer une transition en douceur durant le renouvellement des investissements en amont, notamment les suivants : le volet de sensibilisation du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves (PAPAR) qui se chiffre à 5 millions de dollars par année; le Programme de soins de santé maternelle



et infantile (SMI), à 27 millions de dollars par année; et l'Initiative en santé buccodentaire pour les enfants (ISBE) qui s'élève à 6 millions de dollars par année.

PROCHAINES ÉTAPES - PERSPECTIVES D'AVENIR

- Une fois les autorisations requises obtenues, l'analyse environnementale sur l'ETCAF sera traduite et affichée sur le site Web de l'APN.
- L'APN siègera au comité de planification du prochain Congrès international sur la santé des enfants autochtones qui aura lieu en 2017.

PROGRAMME DE SOINS À DOMICILE ET EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

Établi en 1999, le Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits (PSDMC-PNI) a été créé pour permettre aux personnes qui souffrent de maladies chroniques et de courte durée d'être traitées chez elles. Ces soins à domicile permettent aux personnes de recevoir les soins dont elles ont besoin dans un milieu familial et de rester près de leur famille, de leurs amis et de leur communauté aussi longtemps que possible, dans le but de conserver une certaine indépendance.

A. SOINS PALLIATIFS

Le Programme de soins à domicile et en milieu communautaire, financé par la DGSPNI et assuré par les communautés en vertu d'ententes, offre certains soins à domicile, mais la stagnation qui prévaut en ce qui a trait au financement fait en sorte qu'il est difficile d'inclure les soins palliatifs, qui sont actuellement considérés comme un élément non essentiel des services de soutien. Les soins palliatifs sont devenus une priorité de l'APN à la suite de la réunion du RNTSPN qui a eu lieu les 4 et 5 juin 2013, à Halifax. Cette priorité a par la suite été réitérée dans la résolution 7/2013. La résolution enjoint notamment à l'APN de militer en faveur d'un financement accru des soins palliatifs et de s'associer et de collaborer avec d'autres organisations ayant des intérêts similaires pour faire valoir cette question.

L'APN a établi un partenariat avec l'Association canadienne de soins palliatifs (ACSP), l'initiative Aller de l'avant et l'Université Lakehead dans le but de jouer un rôle au niveau de la communication et du partage d'un

outil de planification préalable des soins culturellement adapté. Les Premières Nations pourront utiliser cet outil au besoin et l'adapter aux besoins uniques de leur communauté.

L'APN a organisé un atelier sur la planification préalable des soins dans le cadre du Forum national de politique sur le mieux-être qui a eu lieu en mars 2015, à Winnipeg.

B. STRATÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS À L'ÉGARD DES AÎNÉS

Les Premières Nations sont confrontées à un nombre croissant d'embûches en ce qui a trait à l'accès aux programmes et services de santé. Les aînés des Premières Nations sont particulièrement vulnérables puisque bon nombre d'entre eux vivent dans la pauvreté ou au seuil de la pauvreté et habitent dans des communautés très petites et isolées. Moins d'un pour cent des Premières Nations ont accès à des établissements adéquats de soins de longue durée dans leurs communautés. De plus, en raison de maladies chroniques, de nombreux aînés des Premières Nations requièrent des soins de longue durée à un âge plus précoce que la population en général. La gestion des maladies chroniques signifie également que les aînés des Premières Nations vivent plus longtemps. À l'heure actuelle, le Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations fait partie du grand continuum de soins; il ne met toutefois pas l'accent sur les soins palliatifs / de fin de vie (qui sont depuis peu considérés comme une priorité) et d'autres enjeux émergents, dont la démence.

L'APN élabore actuellement un modèle élargi de soins à domicile et en milieu communautaire, de soins continus, de soins à long terme et la Stratégie des Premières Nations à l'égard des aînés et sur les soins palliatifs. Au nombre des autres enjeux qui seront partie intégrante de cette stratégie, mentionnons les suivants : le cancer et les maladies chroniques, les invalidités, les Services de santé non assurés (SSNA), ainsi que les répercussions intergénérationnelles des pensionnats indiens.

C. SSNA

Les partenaires SDMC de l'APN continuent de demander que les SSNA deviennent une priorité. Les infirmières des SDMC peuvent témoigner des impacts sur les membres de la communauté lorsqu'ils sont contraints à de longs



processus d'approbation des soins à la fin de leur vie, à un formulaire réduit de médicaments et à une piètre qualité d'équipement, y compris les cannes et les fauteuils roulants destinés aux membres les plus vulnérables de la communauté. L'APN continue de faire valoir ces préoccupations durant le processus d'Examen conjoint des SSNA.

D. INTÉGRATION

L'APN appuie les communautés des Premières Nations qui désirent adhérer au Programme d'aide à la vie autonome d'AADNC et au Programme de soins à domicile et en milieu communautaire de Santé Canada; l'APN est toutefois opposée à une approche descendante imposée où le gouvernement fédéral rendrait l'adhésion obligatoire pour toutes les communautés. Les Premières Nations doivent être invitées à la table pour participer à toutes les discussions entre les deux ministères.

PROCHAINES ÉTAPES - PERSPECTIVES D'AVENIR

- L'APN continuera d'élaborer le modèle élargi de soins à domicile et en milieu communautaire, de soins continus, de soins à long terme et la Stratégie des Premières Nations à l'égard des aînés et sur les soins palliatifs, et obtiendra les approbations requises.
- L'APN continuera de revendiquer un financement accru des soins à domicile et en milieu communautaire et des soins palliatifs pour les communautés des Premières Nations.
- L'APN participera, de concert avec les partenaires et infirmières des SDMC, au processus d'Examen conjoint des SSNA pour entendre leurs préoccupations.
- L'APN traduira l'outil de planification préalable des soins de l'Université Lakehead et l'affichera sur son site Web pour que les communautés des Premières Nations puissent l'utiliser.

POLITIQUE STRATÉGIQUE

En 2014-2015, l'APN a poursuivi sa vision à long terme de systèmes de santé des Premières Nations contrôlés par les Premières Nations, assortis d'un financement durable, fiable et équitable provenant du gouvernement fédéral.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

La signature du *Protocole d'entente entre l'APN et la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI)* s'est avérée un autre événement majeur. Ce protocole indique comment la DGSPNI et l'APN travailleront ensemble pour veiller à ce que les régions et les communautés des Premières Nations participent à l'élaboration des politiques, et que la DGSPNI respecte le processus de gouvernance de l'APN en matière de santé et les échéances qui y sont associées.

De la même manière, l'APN a également rédigé un document intitulé *Travailler dans le domaine de la santé à l'APN : Principes et processus* à l'intention de ses partenaires gouvernementaux et d'organisations externes. Ce document offre une description approfondie de l'APN et de son mandat, ainsi qu'une description des processus de gouvernance en matière de santé. Et plus important encore, ce document présente une liste de principes pour offrir des balises aux groupes et aux individus qui voudraient travailler avec l'APN dans le domaine de la santé. Ce document est affiché sur le site Web de l'APN.

En mars, l'APN a coordonné la participation des Premières Nations au Groupe consultatif sur l'innovation des soins de santé organisé par le ministre de la Santé et elle a soumis une proposition qui contenait différentes recommandations pour que les systèmes de santé correspondent davantage aux réalités des Premières Nations. L'APN attend le dépôt du rapport du Groupe consultatif.

Par ailleurs, l'élaboration du plan fondamental de mieux-être de l'APN tire à sa fin. Le plan vise à articuler les éléments clés ciblés par l'APN pour appuyer le développement de systèmes de santé exhaustifs qui répondent aux besoins des Premières Nations et qui sont ancrés dans leur culture.



PROCHAINES ÉTAPES - PERSPECTIVES D'AVENIR

- À la lumière des compressions budgétaires imposées à l'APN et aux régions par le gouvernement fédéral, continuer de revendiquer des ressources adéquates pour aborder les enjeux en matière de santé auxquels les Premières Nations sont confrontées, y compris des ressources pour être en mesure de poursuivre les travaux en cours et de régler les questions émergentes en matière de santé.
- Élaborer le Modèle de santé et de mieux-être de l'APN : Un document de planification et de politique holistique (2015-2016).
- Développer une stratégie de communication en santé, y compris une campagne de sensibilisation sur les enjeux en santé auxquels sont confrontées les Premières Nations.
- Continuer à établir des liens avec la DGSPNI par l'entremise du Protocole d'entente entre l'APN et la DGSPNI.
- Continuer à surveiller les Ententes de financement communes du gouvernement du Canada liées aux services de santé et à la prestation des programmes dans les communautés.



PARTENARIATS ÉCONOMIQUES

Le portefeuille des Partenariats économiques englobe le développement économique, le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources, le développement de la main-d'œuvre et des ressources humaines et la connectivité. Il aide aussi l'APN à déployer des efforts dans les possibilités de revenu organisationnel.

Au cours des dernières années, les Chefs en assemblée ont adopté des résolutions nationales consacrées au partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources, aux nouveaux investissements, aux cybercommunautés, à l'approvisionnement, au commerce inter-nations, à la durabilité et à la création de richesse. Ils ont aussi récemment diffusé un rapport sur la participation des Premières Nations à l'exploitation des ressources naturelles.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Ressources naturelles et partage des recettes

Le Groupe de travail sur l'exploitation des ressources naturelles (Groupe de travail) a été mis sur pied en décembre 2013 pour trouver des moyens de permettre aux Premières Nations titulaires de droits de profiter pleinement des projets d'exploitation des ressources naturelles. Il comprenait quatre membres : deux représentants des Premières Nations recommandés par le Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) et deux membres nommés par le ministre des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC).

Le Groupe de travail a tiré parti de la discussion et de l'orientation des Chefs en assemblée lors des assemblées de juillet 2014 et de décembre 2014. Pendant l'Assemblée générale annuel 2014 à Halifax, les membres des Premières Nations du Groupe de travail ont organisé une séance d'information et ont participé à une séance plénière dans laquelle les dirigeants devaient indiquer si le projet était une priorité et donner des conseils sur

le sujet. En novembre 2014, les situations individuelles, communautaires et industrielles relatives par des dirigeants des Premières Nations, des experts et des représentants de l'industrie dans le cadre de deux séances de travail ont permis au Groupe de travail de compiler des renseignements supplémentaires.

Lors de la dernière Assemblée extraordinaire des Chefs à Winnipeg (décembre 2014), un compte rendu sur les activités et observations préliminaires du Groupe de travail a été présenté aux Chefs en assemblée. Après cette présentation, les dirigeants des Premières Nations ont débattu et ont adopté la résolution 38/2014, *Soutien à l'élaboration d'un rapport sur les ressources naturelles*. Dans le cadre des travaux et du processus, la résolution 80/2011, *Partage des recettes ou des avantages de l'exploitation des ressources avec les Premières Nations* a servi de texte de référence au Groupe de travail.

Le Groupe de travail a rédigé un rapport intitulé *Les Premières Nations et l'exploitation des ressources naturelles : Instaurer un changement positif et important* (mars 2015). Il a indiqué que ce rapport ne mettait pas un point final à chacun des sujets abordés. Il est destiné à constituer la base d'un dialogue plus général. Il a été soumis au Chef national, au Comité exécutif de l'APN et au ministre d'AADNC. Le Groupe de travail a proposé de s'entretenir avec le CCDE à l'occasion de sa prochaine réunion. Le rapport est affiché sur le site Web du Groupe de travail et il est soumis à l'examen de toutes les Premières Nations et de l'ensemble de la population.

Les sujets thématiques, les observations et les recommandations sont axés sur quatre thèmes centraux : la gouvernance, l'environnement, la prospérité et les finances. Parmi les recommandations, le Groupe demande des mesures immédiates pour :

- engager un dialogue plus approfondi entre les Premières Nations, le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres entités dans le but de faire avancer les discussions sur les quatre thèmes principaux du rapport (la gouvernance, l'environnement, la prospérité et



les finances), de prendre des mesures et d'établir une feuille de route pour faciliter une participation sérieuse des Premières Nations à l'exploitation des ressources naturelles au Canada;

- tenir une discussion nationale sur le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources comme outil par excellence pour éliminer les disparités socioéconomiques;
- mettre en place une ressource centrale de connaissances et d'information afin d'aider les Premières Nations qui cherchent des renseignements généraux et techniques;
- organiser un forum international sur les partenariats commerciaux et internationaux afin d'encourager la participation des Premières Nations à l'exploitation des ressources, aux activités commerciales, aux partenariats commerciaux et aux marchés.

Dans le rapport, les *observations et recommandations pour approfondir le dialogue* sont articulées autour de quatre thèmes : la gouvernance, l'environnement, la prospérité et les finances.

Sous le thème de la gouvernance, le Groupe de travail a parlé de communiquer et mettre en œuvre la vision des Premières Nations concernant l'exploitation des ressources naturelles. Ce thème prévoit de renforcer les pratiques exemplaires pour une concertation précoce et fréquente, d'élaborer et mettre en œuvre des modèles de gouvernance durables bien définis et d'offrir davantage de possibilités d'échanges au niveau des cadres supérieurs et de participation en tant que membre dans les conseils d'administration.

Sous le thème de l'environnement, le Groupe de travail a fait remarquer l'importance de renforcer la participation des Premières Nations à la gestion de l'environnement, de travailler avec les aînés et les experts des Premières Nations qui possèdent des connaissances en utilisation des terres et d'appuyer les Premières Nations afin qu'elles développent et gardent la capacité de collecter et de gérer les données sur l'environnement et l'information sur l'utilisation des terres pour pouvoir présenter des rapports sur les impacts à long terme et cumulatifs et gérer ces impacts.

Sous le thème de la durabilité et de la prospérité, le Groupe de travail a rappelé l'importance de tenir un dialogue national sur le partage des recettes provenant

de l'exploitation des ressources. De plus, il a indiqué la nécessité de promouvoir l'utilité et les avantages de travailler en partenariat avec les Premières Nations, de mettre en place des stratégies et politiques sur les ressources humaines et d'établir des répertoires d'entreprises et des profils de la main-d'œuvre.

Sous le thème des finances, le Groupe de travail a recommandé d'étudier et mettre en œuvre des instruments efficaces de prêt et d'emprunt, d'établir des modèles pour investir en premier lieu dans les Premières Nations, de mettre en commun les ressources et d'organiser un forum international pour mettre en valeur les partenariats et les échanges commerciaux internationaux avec les Premières Nations.

Premières Nations et développement d'énergies

Les possibilités de développement d'énergies et les propositions de réglementation de l'énergie continuent de susciter tant de l'intérêt que des inquiétudes sur les territoires des Premières Nations au Canada. Lors de leur réunion d'avril 2015, le Chef national et le Comité exécutif de l'APN ont discuté de la nécessité de tenir une conférence nationale sur le développement des énergies et l'exploitation des ressources, tout en axant celle-ci sur les approches des Premières Nations à l'égard du développement économique ainsi que sur le rôle, les droits et la compétence (y compris les exigences en matière de consentement) des Premières Nations dans l'élaboration de règlements pour garantir la protection de l'environnement et une exploitation durable et responsable.

La conférence proposée serait aussi l'occasion d'examiner certaines questions, dont les suivantes :

- Des approches pour mettre en œuvre la décision *Tsilhqot'in* et répondre au besoin général de réexaminer les régimes réglementaires fédéraux, provinciaux et territoriaux afin de prendre adéquatement en compte les droits et le titre inhérents, y compris le droit à l'autodétermination qui est reconnu dans le droit international relatif aux droits de personne;
- La participation des Premières Nations au développement d'énergies propres et aux projets de transmission;
- Les questions en matière de processus, de droits et de politique soulevées dans les propositions



d'installation de pipelines sur différents territoires au pays;

- Le partage des recettes et des avantages, la planification nationale et régionale de l'exploitation, les approches de l'industrie en matière d'engagement, la main-d'œuvre des Premières Nations, les marchés financiers et les instruments financiers.

Les questions internationales, telles que les marchés, la sensibilisation et les investissements, ont aussi été abordées aux fins d'examen dans le cadre de l'activité. Le Chef national et le Comité exécutif ont soutenu le concept et recommandé que les travaux relatifs à cet événement soient lancés.

Souscrivant à la discussion du Chef national et du Comité exécutif, le CCDE a approuvé en principe (novembre 2013) la demande d'examiner la tenue d'une activité d'importance consacrée à divers sujets économiques, dont les possibilités de revenu, l'énergie et le commerce. Conformément à cette recommandation, le CCDE a mis sur pied une séance préparatoire et un groupe de discussion à l'Assemblée extraordinaire des Chefs 2013. Cette première séance a été l'occasion de discuter du secteur de l'énergie et des priorités et défis des Premières Nations. De plus, le Groupe de travail sur l'exploitation des ressources a recommandé de tenir un forum international pour promouvoir les possibilités de partenariat avec les Premières Nations dans le domaine du commerce et sur le plan international.

Bien que l'APN ait soumis une proposition pour un financement en 2014-2015, la demande n'a pas été approuvée. L'APN a soumis une nouvelle demande de financement pour l'exercice actuel de 2015-2016.

Développement des ressources humaines

En décembre 2013, les Chefs en assemblée ont adopté une résolution préconisant la mise sur pied d'un comité national de négociation sur le renouvellement de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA), comprenant la participation de dirigeants des Premières Nations, d'experts des ressources humaines des Premières Nations et de fonctionnaires fédéraux d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). La SFCEA de cinq ans devait se terminer le 31 mars 2015. Le budget fédéral de 2015 l'a prolongé jusqu'au 31 mars 2017. Bien que cette annonce

offre deux années supplémentaires, l'APN continue de demander un renouvellement de cinq ans.

Le 9 février 2015, l'honorable Pierre Poilievre, C.P. et député, a remplacé l'honorable Jason Kenney, C.P. et député, à EDSC; ce dernier a été affecté au ministère de la Défense.

Le 6 mars 2015, le Chef national a envoyé une lettre au ministre pour le féliciter et souligner le fait que la SFCEA est considérée comme un « programme d'emploi de première importance » à EDSC. Le Chef national a aussi demandé un engagement solide à l'égard du renouvellement de la SFCEA et la continuation des organismes de formation et d'emploi des Premières Nations, qui constituent des mécanismes de formation professionnelle, d'alphabétisation, d'acquisition de compétences essentielles et de protection de l'enfance parmi les communautés et l'ensemble des citoyens des Premières Nations.

Le Groupe de travail technique sur le développement des ressources humaines des Premières Nations (GTT) a tenu une réunion les 9 et 10 mars 2015 à Edmonton. À cette occasion, les participants ont recommandé de présenter un énoncé de position, concernant la demande de renouvellement de la SFCEA, au nouveau ministre d'EDSC. L'énoncé sera affiché sur le site Web de l'APN. L'APN et le GTT continuent de demander un renouvellement de la SFCEA au-delà de 2017 afin de pouvoir mettre en place un programme de la SFCEA plus solide qui répondrait aux besoins croissants d'une population en rapide augmentation au Canada.

Le budget fédéral de 2015 a aussi confirmé la continuation du Fonds pour les compétences et les partenariats (FCP) de 50 millions de dollars par an jusqu'en 2019-2020. Le FCP, qui offre une formation professionnelle facilitant l'emploi dans les grands projets de divers secteurs, dont l'exploitation minière, l'énergie et la construction navale, doit comprendre un volet de la SFCEA. La date limite pour soumettre des propositions pour la prochaine période de réception des demandes du FCP est le 1^{er} septembre 2015; les projets commenceront le 1^{er} avril 2016.

L'APN et le GTT continuent d'organiser leurs activités techniques en se basant sur le Plan d'action national sur le développement des ressources humaines des Premières Nations, qui est centré sur l'amélioration des relations,



la mise en valeur des ressources, l'équité en matière d'emploi et l'engagement du secteur privé.

Cybercommunauté des Premières Nations

Le Comité des Chefs sur le développement économique de l'APN étudie la question de la connectivité des Premières Nations et continue de demander un meilleur accès et appui pour les technologies de l'information et des communications (TIC) des Premières Nations. Les résolutions n^{os} 11/2006, 16/2008 et 53/2011 exigent un programme, des services et des investissements adéquats pour les TIC des Premières Nations. La stratégie sur la cybercommunauté des Premières Nations constitue la base de la planification visant à promouvoir l'infrastructure de la connectivité, le renforcement des capacités et une gestion à grande échelle parmi les communautés de Premières Nations.

De récents efforts de défense d'intérêts et de communication ont été centrés sur le programme *Un Canada branché* d'Industrie Canada. L'APN a coordonné deux séances d'information des Premières Nations consacrées au programme entre des conseillers et experts en TIC des Premières Nations et des représentants d'Industrie Canada. Elles avaient pour but de faciliter les discussions sur le programme de financement et de souligner les considérations des Premières Nations. L'APN continuera de surveiller le processus d'Industrie Canada relatif aux annonces de projets approuvés sous certaines réserves et de chercher des moyens de défendre les projets des Premières Nations en tant que priorité. L'APN a aussi défendu l'inclusion des recommandations sur la connectivité des Premières Nations dans le processus du Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA).

La compilation de données sur la situation des Premières Nations dans le domaine de la connectivité en vue de contribuer aux efforts de défense d'intérêts a été un autre domaine d'intérêt et d'activité de l'APN. L'APN a lancé une enquête sur les technologies d'information et de communication (TIC) : elle a obtenu les commentaires de 108 communautés. L'enquête avait pour objectif d'obtenir une vue d'ensemble de la connectivité existant dans les bâtiments municipaux et les foyers des Premières Nations afin de contribuer aux efforts de défense d'intérêts et d'élaboration de politiques dans le domaine de la connectivité des Premières Nations. D'après les réponses obtenues, il est évident que certaines communautés sont parvenues à établir un niveau de connectivité qui leur

permet d'utiliser les nouvelles technologies. Cependant, il y a encore un grand nombre de communautés qui ne sont pas desservies. L'activité proposée est de continuer l'enquête sur Internet dans les communautés des Premières Nations.

Projet de recherche sur la lutte contre la pauvreté

Par l'intermédiaire du Comité des Chefs sur le développement économique, l'APN a mis sur pied le Comité d'experts des Premières Nations Abolir la pauvreté. Dans le cadre de ses activités, le Comité est parvenu à obtenir une subvention de recherche de cinq ans de la part des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et de l'Institut de la santé des Autochtones (ISA). Les travaux du projet de recherche sont toujours menés d'une manière indépendante avec les communautés et les comités consultatifs locaux et régionaux des Premières Nations chargés du projet. Les travaux consistent à élaborer et à mettre en œuvre un plan stratégique destiné à aider à la création d'une assise économique, à réduire la pauvreté et à améliorer la santé et le bien-être des citoyens des communautés. La troisième rencontre nationale, qui réunira toutes les communautés participantes et tous les chercheurs, est prévue en juin 2015 à Wendake, au Québec.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Déterminer le financement et organiser un forum national des Premières Nations sur le développement des énergies.
- Proposer les activités de participation et de coordination dans une discussion consacrée aux sources de revenu parmi les Premières Nations.
- En attendant le financement, déterminer les prochaines mesures pour soutenir les recommandations du Groupe de travail sur l'exploitation des ressources naturelles.
- Continuer de travailler au renouvellement de la SFCEA après 2017 avec les dirigeants des Premières Nations et EDSC; étudier les possibilités de formation en innovation/finances sociales avec EDSC; travailler à l'organisation d'un forum national sur la main-d'œuvre et la SFCEA qui comprendrait des ateliers d'élaboration de politiques, qui réunirait des partenaires de l'industrie et qui présenterait les nouvelles données sur le marché du travail qui proviennent de l'Enquête régionale sur la petite



- enfance, l'éducation et l'emploi des Premières Nations (ERPEEENPN).
- Préparer des plans pour soutenir encore plus des efforts de défense d'intérêts : contribuer sans relâche aux activités de défense d'intérêts dans les questions prioritaires en matière de connectivité des Premières Nations dans le cadre du processus du GTAA; chercher des moyens de faire connaître le point de vue des Premières Nations dans les discussions et dossiers du gouvernement fédéral liés à la connectivité. L'APN continuera aussi de suivre les activités du Sommet mondial sur la société de l'information concernant l'évolution des recommandations et discussions concernant les Autochtones.
 - Participer à un processus sur le développement économique du Groupe de travail sur les affaires autochtones, y compris des discussions liées aux recommandations sur la connectivité.
 - Continuer de combler les lacunes en matière de gestion de données et de renseignements dans le portefeuille de la politique des partenariats économiques. Malgré la diminution du financement, des activités sont encore menées dans les domaines de l'élaboration de politiques économiques, de la recherche et du soutien technique. Cependant, d'autres activités avancent plus lentement. Les efforts de recherche de financement continueront pour la recherche et l'analyse dans les activités de commerce et d'investissement, les méthodes et améliorations en matière d'approvisionnement, les outils d'investissement, les motivations économiques et d'autres domaines des Premières Nations qui ont été touchés.
 - Collaborer, si possible, avec le National Congress of American Indians dans le domaine du commerce, de la connectivité et des possibilités de revenu.
 - Fournir un appui continu au Projet de recherche sur la lutte contre la pauvreté et présenter un rapport sur la mise sur pied de cette initiative au CCDE.
 - Contribuer, dans la mesure du possible, à la durabilité organisationnelle de l'APN et à la planification du Fonds fiduciaire de la Fraternité nationale des Indiens.
- Déterminer les obstacles à la mise en œuvre des stratégies de développement économique qui proviennent des approches fédérales actuelles afin de soutenir la capacité de développement économique parmi les Premières Nations ainsi que les obstacles provenant de l'absence d'équité financière dans les transferts fédéraux pour les services essentiels dans les communautés des Premières Nations. Faire connaître ces obstacles au public et à tous les décideurs de tous les gouvernements.



ÉLIMINER LA VIOLENCE À L'ENCONTRE DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES AUTOCHTONES

L'Assemblée des Premières Nations (APN) continue d'attirer l'attention sur la question urgente des femmes et des jeunes filles autochtones disparues ou assassinées dans tout le Canada, ainsi que sur le besoin d'une Enquête nationale et d'un Plan national pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones.

En vertu de multiples résolutions, l'APN dispose du mandat de remédier à cette situation critique de violence, de disparitions et de meurtres de femmes et de jeunes filles des Premières Nations. En juillet 2013, les Chefs-en-assemblée ont approuvé un Plan d'action national pour éliminer la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones. Ce plan repose sur des activités de sensibilisation auprès des gouvernements et des communautés dans plusieurs domaines. En juillet 2014, la résolution n° 04-2014, *Soutien à une table ronde entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral sur les femmes et les jeunes filles autochtones disparues ou assassinées*, a enjoint l'APN d'organiser une Table ronde nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées dans le cadre d'une initiative visant à susciter un dialogue national pour remédier et mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles autochtones, en tant que première étape vers l'objectif ultime de procéder à une enquête nationale sur cette question. En décembre 2014, de nouvelles directives ont été émises afin de veiller à ce que les voix et les points de vue des familles des femmes et des jeunes filles disparues ou assassinées soient respectueusement et adéquatement pris en compte.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Table ronde nationale sur les femmes et les jeunes filles autochtones disparues ou assassinées

Toutes les provinces, tous les territoires, des ministres fédéraux, des organisations nationales autochtones (ONA), ainsi que des familles de femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées ont pris part à

cette table ronde historique sur les femmes et les jeunes filles autochtones disparues ou assassinées qui a eu lieu le 27 février 2015. Afin de soutenir les familles et recueillir leurs points de vue concernant les recommandations à être soumises à la table ronde, les ONA ont organisé une rencontre à huis clos le 26 février 2015. De plus, parallèlement à la table ronde nationale, les ONA ont tenu un forum pour les citoyens et les organismes de justice sociale afin qu'ils contribuent aux solutions et aux actions visant à éradiquer la violence.

La Table ronde nationale a mis l'accent sur trois principaux domaines : prévention et sensibilisation, sécurité communautaire et mesures policières et judiciaires. Un cadre d'action en vue d'éliminer la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones a été approuvé par toutes les parties, qui se sont entendues pour continuer à travailler en collaboration afin de remédier et de mettre un terme à la violence. Le cadre d'action comporte un certain nombre de principes afin d'orienter les efforts qui doivent être entrepris :

- **Droits de la personne** : La violence à l'égard des femmes et des jeunes filles autochtones bafoue de nombreux droits de la personne, notamment le droit à la vie, à la sécurité, à l'égalité et à la non discrimination.
- **Responsabilité partagée** : Prévenir et remédier à la violence à l'égard des femmes et des enfants autochtones est une responsabilité partagée, qui nécessite des engagements partagés entre les gouvernements et les communautés.



- **Solutions communautaires** : Les solutions en vue de prévenir et de mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles autochtones doivent être élaborées et mises en œuvre dans les communautés, en tenant compte de leur diversité. Un soutien adéquat doit être accordé pour édifier les capacités communautaires.
- **Accent sur la guérison** : Remédier à la violence à l'égard des femmes et des enfants autochtones passe par le besoin de relations améliorées, fondées sur le respect et la compréhension, entre les peuples autochtones et les Canadiens non autochtones, ainsi que par le besoin d'approches holistiques combinées à un soutien pour la guérison des personnes et des communautés.
- **Accent sur la collaboration** : Les peuples autochtones doivent être des partenaires au niveau de l'élaboration et de la mise en œuvre des solutions pour remédier à la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles autochtones.
- **Susciter un changement de comportement** : Remédier et prévenir la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles autochtones nécessite une évolution des attitudes et des comportements sociaux de la part des citoyens, des institutions et des organisations, notamment des hommes adultes et des jeunes hommes qui sont la clé du changement.
- **Modifier le discours** : Mobiliser les communautés autochtones et non autochtones en vue de changer la façon dont nous abordons le problème peut favoriser une refonte des réponses institutionnelles, des points de vue communautaires et des attitudes individuelles.

Les parties se sont également entendues afin d'étudier des mesures à prendre dans des domaines particuliers énumérés dans le cadre, ainsi que de collaborer en vue d'une campagne de prévention et de sensibilisation. Elles se sont en outre engagées à organiser un forum sur les mesures policières et judiciaires au Manitoba à l'automne 2015, et une deuxième table ronde en 2016.

Développements en vue d'une Enquête nationale

L'élan et l'attention suscités au sein de la population sur cette question et sur le besoin d'une Enquête nationale continuent de croître. Un sondage d'opinion réalisé à l'automne 2014 a révélé que 75 pour cent des Canadiennes et des Canadiens soutenaient la tenue d'une telle enquête. L'APN et le Chef national continuent de militer fortement en ce sens et ce, à tous les niveaux.

Les dirigeants autochtones, les premiers ministres et d'autres organisations de la société civile continuent de réclamer la mise sur pied d'une Commission nationale d'enquête publique. Cette question suscite de plus en plus l'attention à l'échelle internationale, comme en font foi de récents rapports du Comité pour l'élimination de toutes formes de discrimination contre la femme (CEDAW) et de la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Dans son rapport, le CEDAW a accusé le Canada de graves violations des droits de la personne. Ce rapport comporte 38 recommandations sur les mesures à prendre, qui font écho à celles suggérées par les Premières Nations, notamment la mise en place d'une enquête nationale indépendante et d'un plan d'action. Le CEDAW a conclu que la police et le système judiciaire du Canada avaient échoué à protéger efficacement les femmes autochtones, à porter des accusations à l'endroit des contrevenants, et à faire en sorte que les victimes soient indemnisées. Ces conclusions et ces recommandations vont dans le même sens que celles émises par d'autres instances internationales des droits de la personne, dont la Commission interaméricaine des droits de l'homme, qui s'est penchée sur la question et a dévoilé plus tôt cette année un rapport recommandant que des mesures soient prises.

La promesse de « vivre sans violence et de s'engager personnellement envers la sûreté et la sécurité de tous les citoyens autochtones – femmes et hommes, filles et garçons » fait de plus en plus d'adeptes et on peut y adhérer en ligne. L'APN continue d'encourager tous les Autochtones, toutes les Canadiennes et tous les Canadiens à joindre la campagne « **Je promets. Arrêtons la violence.** » afin de marquer la Journée nationale d'hommage aux femmes autochtones disparues ou assassinées et la Journée nationale de Sœurs par l'esprit, le 4 octobre.

L'APN continue de soutenir les efforts du Cercle national autochtone contre la violence familiale (CNAVF) et a récemment présenté ses initiatives visant à éliminer la violence dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de cet organisme à Ottawa. L'APN entend bien poursuivre cette collaboration en vue de déterminer les besoins et les priorités en matière d'abris communautaires et d'activités liées à ces refuges, qui dispensent des services de prévention de la violence à l'égard des femmes et des enfants des Premières Nations.



Services de police des Premières Nations

Les services de police des Premières Nations jouent un rôle important dans nos communautés. Malheureusement, ils ne sont pas respectés ou reconnus comme peuvent l'être les services non autochtones en raison de leur sous-financement année après année. Ils sont considérés comme un complément à la police provinciale ou à la GRC, plutôt que des services de police essentiels.

En dépit de l'évolution des services au fil des années, ni la politique des services de police des Premières Nations (PSPPN) ni le programme dont ils dépendent n'ont été actualisés pour remédier au sous-financement chronique ou modifier la désignation juridique de nos services de police. Un effort plus soutenu est nécessaire de la part des gouvernements fédéral et provinciaux, y compris de la GRC, afin de continuer à édifier des relations de coopération, tant à l'échelle nationale que régionale, pour remédier aux lacunes actuelles des services de police des Premières Nations, c'est-à-dire leur sous-financement et leur désignation juridique, afin de favoriser une amélioration de la sûreté et de la sécurité des familles et des communautés.

L'APN a entamé un dialogue avec Sécurité publique Canada et la GRC en vue d'insister sur la nécessité d'apporter des améliorations aux services de police dans les communautés des Premières Nations, y compris un renforcement du soutien aux services de police autogérés.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de militer en faveur d'une Commission nationale d'enquête publique sur la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles autochtones, y compris d'une enquête sur les causes profondes et les facteurs de prévention.
- Finaliser et distribuer des rapports sur les résultats de la Table ronde nationale et des suivantes.
- Mettre en place une structure et un processus pour concrétiser les engagements pris dans le cadre de la Table ronde nationale.
- S'assurer que les points de vue des familles des femmes et des jeunes filles autochtones disparues ou assassinées soient pris en compte dans toutes les activités en cours.
- Travailler en vue de la mise en œuvre du Plan national des Premières Nations pour éliminer la violence à

l'égard des femmes et des jeunes filles autochtones, ainsi que du Cadre de coordination provincial et territorial pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles autochtones.

- Exercer des pressions en vue d'un financement durable et prévisible de programmes communautaires en matière de justice, y compris ceux financés dans le cadre de la Stratégie de justice autochtone
- Continuer d'exercer des pressions pour que les services de police des Premières Nations soient considérés comme des services essentiels, dotés d'un financement durable et prévisible.
- Organiser des rencontres entre des dirigeants des Premières Nations et le ministre de la Sécurité publique en vue d'étudier de nouvelles approches et de nouveaux modèles de financement du programme de services de police des Premières Nations, y compris la possibilité d'obtenir un engagement de financement sur une période de 10 à 20 ans.



LOGEMENT

Le Secrétariat au logement de l'APN milite en faveur d'une amélioration des résultats et des ressources en matière de logement pour les citoyens des Premières Nations qui résident dans leur communauté ou à l'extérieur de celle-ci. Notre objectif est d'obtenir les ressources adéquates pour faire en sorte que les citoyens des Premières Nations jouissent de conditions de vie sûres, sécuritaires et durables.

Nous poursuivons cet objectif au moyen de l'analyse des politiques existantes, en réclamant des changements et en travaillant étroitement avec des intervenants régionaux en matière de logement et le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures afin de recueillir des commentaires et des avis. Nos activités comprennent :

- chercher obtenir des engagements de la part des gouvernements envers des logements adéquats afin de répondre aux besoins de tous les citoyens des Premières Nations, qu'ils résident dans leur communauté ou à l'extérieur de celle-ci;
- recherche et collecte de données;
- faciliter les discussions avec les ministères fédéraux et les informer des défis en matière de logement;
- servir de tribune pour favoriser le partage d'informations relatives aux initiatives et programmes émergents dans tout le Canada en vue d'aider les Premières Nations;
- analyser les politiques et militer pour leur amélioration;
- amorcer des discussions;
- analyser et partager les informations relatives aux lois qui ont une incidence sur les Premières Nations.

Les programmes fédéraux ne répondent pas aux besoins en matière de logement, pas plus qu'ils ne contribuent à réduire le manque de logements dans les communautés des Premières Nations. Entre 2010 et 2034, selon les estimations, il manquera 130 000 logements, 44 pour cent des logements existants nécessiteront des réparations majeures et 18 pour cent devront être remplacés. On retrouve de la moisissure dans de nombreux logements.

Le gouvernement fédéral a mis en place une stratégie pour déterminer la présence de moisissure, mais sans y remédier dans les logements affectés. Certaines Premières Nations ont été confrontées à des inondations. En date du 22 mai 2015, on comptait un total de 4319 personnes évacuées à long terme à la suite d'inondations dans diverses communautés du Manitoba. Cette province est toujours aux prises avec 1923 personnes déplacées en raison des inondations de 2011. L'Alberta est quant à elle aux prises avec 1479 personnes déplacées en raison des inondations de 2013. En Ontario, dans la région de la baie James, 390 membres de la Première Nation de Kashechewan ont été évacués à la suite des inondations de 2014, ainsi que 525 autres membres de diverses communautés du Manitoba.

AADNC a réagi aux inondations en mettant en place le Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGA). Pour plus de renseignements, on peut consulter le lien suivant : Inondations de 2015 dans les collectivités des Premières Nations <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1397740805675/1397741020537>.

« Les efforts en matière de prévention et d'atténuation sont essentiels pour éviter que ne se reproduisent des situations comme les graves inondations de 2011 au Manitoba. AADNC a investi plus de 80 millions de dollars pour protéger les Premières Nations du Manitoba à l'égard des inondations de 2011. De ce montant, 44 millions de dollars ont servi à construire des digues permanentes. Un montant supplémentaire de 10,9 millions de dollars a été investi après les inondations pour rendre permanentes les digues temporaires de 11 Premières Nations du Manitoba : Sioux Valley, Opaskwayak, Canupawakpa, Sandy Bay, Ebb and Flow, Lake Manitoba, O Chi Chak Ko Sipi, Little Saskatchewan, Poplar River, Berens River et Kinonjeoshtegon.

Dans le Plan d'action économique de 2014, on réserve 40 millions de dollars sur cinq ans, dès 2015-2016, pour les programmes d'atténuation des catastrophes dans les collectivités des Premières Nations et on réitère



L'engagement pris par le gouvernement du Canada à l'automne 2013 en vue de fournir un financement stable pour les mesures d'intervention et de rétablissement. »
Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

L'augmentation des taux d'assurance fait qu'il est pratiquement impossible pour les citoyens des Premières Nations d'assurer leur résidence. L'aide au logement pose problème dans certaines provinces, ce qui accroît le fardeau financier des Premières Nations en ce qui concerne le maintien du parc de logements.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a rapporté que 496 unités avaient été construites dans les réserves en 2014.

Faits

- Dans un rapport daté de mars 2012, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) a estimé que 130 197 nouvelles unités seraient nécessaires entre 2010 et 2034 pour répondre aux besoins en matière de logement et à la croissance des familles, que 11 855 unités devraient être remplacées pour pallier la détérioration du parc et que des rénovations majeures devraient concerner entre 8261 et 10 861 unités.
- De la moisissure est présente dans les résidences de 43,5 pour cent des adultes atteints d'asthme et de 52 pour cent des adultes souffrant de bronchite chronique (Enquête régionale sur la santé – phase II).
- Actuellement, 23,4 pour cent des adultes des Premières Nations vivent dans des logements surpeuplés. Un logement est considéré surpeuplé lorsque les conditions suivantes ne sont pas respectées : pas plus de deux personnes par chambre à coucher, une chambre séparée pour les parents, aucun partage de chambre à coucher dans le cas d'enfants de sexe différent âgés de 5 ans ou plus, une chambre à coucher séparée pour les membres de la famille célibataires âgés de 18 ans ou plus.
- Environ 1036 logements devraient être affectés lorsque 3 pour cent des ententes avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de l'article 95 viendront à échéance d'ici la fin de 2013.
- La SCHL s'est engagée à financer 496 nouvelles unités locatives en 2014 et continue de subventionner 27 750 logements sociaux existants dans les réserves.

Résolutions

Plusieurs résolutions de l'APN portent sur le besoin pressant de logements sains, sûrs et adéquats pour les Premières Nations. Ces résolutions appellent l'APN à exiger du gouvernement fédéral qu'il respecte l'autorité juridictionnelle des Premières Nations et leurs organisations dûment mandatées dans l'exercice de leurs rôles et de leurs responsabilités en matière de logement.

Les résolutions appellent aussi le gouvernement à assumer sa responsabilité fiduciaire de fournir des logements, conformément au droit issu de traités à un abri. Le gouvernement a décidé de considérer le logement comme une obligation sociale et non comme une obligation fiduciaire fondée sur les droits issus des traités. Un grand nombre de résolutions ont contribué à l'élaboration de l'approche actuelle de l'APN à l'égard du logement, qui demande un engagement plus direct des Premières Nations dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale sur le logement des Premières Nations, fondée sur les droits. Les résolutions clés sont les suivantes :

- Résolution 81/2008 – *Évaluation du logement des Premières Nations*
- Résolution 83/2011 – *Faire du logement une priorité nationale*
- Résolution 19/2012 – *Élaboration d'une stratégie nationale sur le logement des Premières Nations*
- Résolution 15/2013 – *Mise en œuvre d'une stratégie nationale sur le logement des Premières Nations*
- Résolution 16/2013 – *Transfert du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations sous le contrôle des Premières Nations*

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Les conditions de logement déplorables et inférieures à la normale dans les collectivités des Premières Nations constituent un défi permanent et qui va en s'accroissant. Les récentes catastrophes environnementales qui ont frappé certaines collectivités des Premières Nations, telles que des inondations et des feux de forêt, n'ont fait qu'aggraver la situation. Alors que certaines Premières Nations ont mis en œuvre avec succès des initiatives novatrices, plusieurs d'entre elles dépendent toujours de programmes fédéraux pour l'obtention de fonds à l'intention de leurs membres.



Notre proposition prébudgétaire de 2014 comportait une recommandation selon laquelle de nouveaux programmes devraient être proposés dans le cadre d'une nouvelle ronde de mesures pour stimuler le financement du secteur du logement des Premières Nations. Le financement proposé aidera directement les familles et les économies des Premières Nations, et ses retombées économiques indirectes favoriseront la création d'emplois durables dans l'industrie de la construction. Toutes les régions du pays bénéficieront de ce nouvel investissement, en particulier les zones rurales et éloignées.

Habitat pour l'humanité

Habitat pour l'humanité (HfH) et l'APN ont officialisé une déclaration de partenariat le 5 décembre 2011 en vue d'étudier les possibilités d'aider les Premières Nations intéressées à améliorer leurs programmes actuels de logement au moyen du programme de logement autochtone offert par l'entremise de HfH. En vertu de cette déclaration de partenariat, HfH et l'APN ont mis sur pied un comité composé de volontaires afin de superviser les travaux devant être entrepris dans le cadre de l'entente et d'évaluer leur efficacité. L'objectif de l'APN est d'engager les Premières Nations dans le programme de logement autochtone offert par HfH. En 2014, des discussions entre HfH et plusieurs Premières Nations ont débouché sur un projet de construction du premier logement dans une réserve – ce qui a conduit à une annonce marquante le 5 mai 2015 alors que HfH s'est engagé envers un projet de développement dans les réserves. Un plus grand nombre de constructions dans les réserves est prévu dans le futur.

Stratégie nationale sur le logement des Premières Nations (SNLPN)

L'élaboration de la SNLPN s'est faite sous l'égide de l'APN afin d'orienter le travail qui doit être accompli pour répondre aux besoins des Premières Nations en matière de logement. La SNLPN est un document évolutif qui sera étoffé au fil du temps en fonction des commentaires des intervenants. Ce document a été partagé avec les trois Conseils, le Comité exécutif de l'APN et les techniciens en logement de l'APN et lors des réunions du Comité régional sur le logement (Ontario et Atlantique), puis présenté à la Conférence nationale et foire commerciale sur les infrastructures des Premières Nations. L'APN met en œuvre plusieurs stratégies, telles que le projet pilote Atikameksheng Anishnawbek/APN/ Fondation Holmes, qui ont donné lieu à l'élaboration de normes de développement durable pour les Premières Nations. Les

ententes de partenariats, telles que celle avec Habitat pour l'humanité et celle entre l'APN et le Groupe Holmes, ont pour but d'aider les Premières Nations à améliorer leur gestion des portefeuilles de logement et à construire des logements plus sûrs et plus durables. On peut consulter la SNLPN sur le site Web de l'APN à l'adresse suivante : <http://www.afn.ca/index.php/fr/secteurs-de-politique/logement/principales-questions-et-activites/strategie-nationale-pour-le-logement-des-premieres-nations>

Comité national de liaison en matière de logement (CNLL)

Le CNLL est composé de représentants d'AADNC, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et de Santé Canada, de techniciens régionaux en logement de l'APN et de l'APN. L'APN soumet au CNLL les préoccupations soulevées par les techniciens du logement dans les régions. Les objectifs du CNLL sont de soutenir les Premières Nations et les organisations des Premières Nations dans leurs rôles et responsabilités en matière de logement, cerner les problèmes de logement et fournir des conseils sur les politiques générales et des processus élargis en vue d'améliorer les résultats en matière de logement dans les réserves, y compris sur les terres visées par un traité et les territoires autonomes des Premières Nations, ainsi que de servir de tribune permanente pour l'échange d'informations sur les questions relatives au logement des Premières Nations et la formulation de recommandations aux autorités en ce qui a trait aux programmes, politiques et pratiques qui contribueront à améliorer les résultats en matière de logement pour les Premières Nations. En 2015, le CNLL est présidé par AADNC.

Les membres du CNLL ont élaboré un mandat en vue de :

- i) soutenir les Premières Nations et les organisations des Premières Nations dans leurs rôles et responsabilités en matière de logement; déterminer les problèmes de logement et conseiller les Premières Nations au niveau des politiques et processus élargis pour améliorer la situation du logement dans les réserves, y compris les terres visées par un règlement et les territoires des Premières Nations autonomes; ii) offrir une tribune permanente pour l'échange d'informations relatives aux questions de logement des Premières Nations, y compris des recommandations à soumettre aux autorités concernant les programmes, les politiques et les pratiques qui contribueront à améliorer la situation du logement dans les communautés des Premières Nations.



Projet pilote entre l'APN, la Première Nation Atikameksheng Anishnawbek (PNA) et Holmes Group (HG)

En juillet 2010, l'APN a ratifié une déclaration de partenariat avec le Groupe Holmes en vue de rechercher et de s'associer avec une communauté des Premières Nations (Atikameksheng Anishnawbek) en Ontario pour édifier une subdivision communautaire et de logements (le « projet pilote »). Ce projet pilote comporte plusieurs volets et intègre la rénovation d'unités existantes de logement, la construction de nouvelles unités et d'édifices communautaires (installations d'eau et d'eaux usées, écoles et bureaux administratifs), en y incorporant des technologies et des sources d'énergie vertes. Ce projet doit conduire au développement d'un outil de planification communautaire des Premières Nations, à la mise sur pied d'un centre d'excellence en matière de logement, ainsi qu'à l'élaboration de normes communes de logement vertes des Premières Nations, récemment rebaptisées normes de développement durable des Premières Nations (NDDPN). L'objectif ultime des normes de développement durable pour les Premières Nations (NDDPN) est de permettre aux Premières Nations de fournir des logements en bon état, sains et abordables dans leurs communautés. Au cours de l'élaboration de ce document, il est apparu évident que le problème du manque de logement ne pourrait être résolu sans relever d'abord d'autres défis propres et liés au développement communautaire et au développement des logements. La portée du document a donc été élargie pour inclure tant le développement communautaire que le développement des logements. Le projet de NDDPN a été financé par le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations.

Le NDDPN est divisé en quatre chapitres, chacun mettant l'accent sur un sujet particulier.

- Chapitre 1 : Ce chapitre décrit l'évaluation communautaire et les stratégies d'édification des capacités.
- Chapitre 2 : Ce chapitre met l'accent sur la mise en place d'une bonne gouvernance dans une communauté.
- Chapitre 3 : Ce chapitre propose une liste de stratégies efficaces en matière de conception ainsi que de matériaux et équipements de construction durables.
- Chapitre 4 : Ce chapitre met particulièrement l'accent sur le code de construction, la gestion de projets et les normes de construction.

Le NDDPN est en cours de traduction et sera mis à la disposition des Premières Nations sitôt terminé. L'équipe chargée du projet est actuellement à la recherche de financement pour rédiger les manuels destinés aux instructeurs et aux participants, ainsi que les manuels de formation des instructeurs.

On peut consulter la Déclaration de partenariat sur le site Web de l'APN à l'adresse suivante (en anglais seulement pour l'instant) : <http://www.afn.ca/index.php/en/policy-areas/housing/key-issues-activities/holmes-group-atikameksheng-anishnawbek-project>.

Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations (FLMDPN)

Le 20 avril 2007, le gouvernement du Canada a annoncé la création d'un Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations (le Fonds), doté de 300 millions de dollars. Ce fonds a été mis sur pied pour accroître les possibilités de logement des résidents de collectivités des Premières Nations afin qu'ils disposent des mêmes choix en matière de logement que ceux offerts dans les collectivités non autochtones. L'objectif est que ce fonds favorise la construction de quelques 25 000 unités de logement sur dix ans.

Les administrateurs du FLMDPN ont informé l'APN que, en date du 26 mai 2015 :

- 183 Premières Nations avaient choisi de profiter des avantages de ce fonds;
- 79 Premières Nations avaient vu leur crédit approuvé pour 725 millions de dollars. Cette somme permettra de financer 4650 prêts dans 79 collectivités;
- Le FLMDPN s'est porté caution dans 99 prêts jusqu'à présent.
- 47 Premières Nations ont vu leur demande approuvée en vue du développement de leurs capacités seulement, et elles s'efforcent de devenir admissibles au crédit.
- 85 Premières Nations ont utilisé le financement de l'édification des capacités pour mettre en œuvre plus de 800 initiatives.



Allocation-logement (à des fins résidentielles)

L'APN s'efforce de résoudre la situation conflictuelle en matière d'allocation-logement dans le cadre du programme d'aide au revenu. À l'heure actuelle, les Premières Nations dont les communautés bénéficient du Programme de logement à but non lucratif (article 95) de la SCHL sont admissibles à l'allocation-logement tant que l'hypothèque n'est pas complètement remboursée. Cependant, si la Première Nation met en œuvre un régime universel de location dans la communauté, alors les locataires qui occupent ces logements demeurent admissibles à l'allocation-logement. De même, les logements appartenant à une bande ou autofinancés peuvent aussi donner lieu au versement de l'allocation-logement de la part de prestataires de l'aide au revenu. Les avantages de ces mesures se matérialiseront dans les budgets consacrés au logement, alors que les Premières Nations pourront alors percevoir un loyer de la part de ces locataires et l'utiliser à leur tour pour l'entretien, les réparations et une possible élimination de la moisissure. Une rencontre a eu lieu avec AADNC afin de demander par écrit une confirmation de ce que les Premières Nations qui adopteront un régime universel de location seront admissibles à l'allocation-logement. Cette confirmation par écrit est toujours en attente de réception. Les régions concernées se trouvent principalement dans les Prairies, mais les régions Atlantique et de la Colombie-Britannique sont aussi visées.

Comité sur la qualité de l'air intérieur dans les logements des Premières Nations – Projet d'outil électronique d'autoévaluation communautaire (e-CSAT)

L'APN a participé activement au Comité sur la qualité de l'air intérieur dans les logements des Premières Nations. En 2011, la vérificatrice générale du Canada a conclu que les progrès accomplis pour remédier à la moisissure dans les logements des Premières Nations n'étaient pas satisfaisants. Malgré la stratégie élaborée, une vérification a révélé que les trois organisations, AADNC, la SCHL et Santé Canada n'avaient pas :

- alloué de financement additionnel pour remédier à la moisissure;
- pris la mesure de l'ampleur du problème;
- estimé les coûts pour remédier aux problèmes existants de moisissure;
- mis en œuvre la plupart des volets de la stratégie;
- respecté le calendrier prévu dans la stratégie.

À titre de partenaire, l'APN a collaboré avec la SCHL à l'élaboration d'un outil (e-CSAT) en vue de permettre aux Premières Nations de procéder à une auto-évaluation de la moisissure dans les logements. L'APN travaille avec la SCHL à promouvoir cet outil et à faire en sorte que toutes les parties en tirent avantage, c.-à-d. le gouvernement fédéral et les Premières Nations. Cet outil aidera les communautés à mieux comprendre la portée et les causes des problèmes de moisissure dans chaque logement et dans l'ensemble de la communauté, à déterminer quels sont les logements qui nécessitent une attention immédiate et à mettre en œuvre une stratégie efficace de remise en état. Il aidera aussi à entreprendre un projet visant à déterminer l'ampleur du problème, afin que les trois organisations puissent répondre aux critiques de la vérificatrice générale.

Une proposition de financement sur deux ans a été soumise à AADNC et a été approuvée pour 2014-2015. Ce projet aura deux objectifs : 1) aider les trois organisations à répondre aux critiques de la vérificatrice générale selon lesquelles elles n'ont pas pris la mesure de l'ampleur du problème à l'échelle nationale, et 2) fournir un outil électronique d'évaluation de la moisissure aux gestionnaires du logement des Premières Nations, qui les aidera à déterminer l'ampleur du problème de moisissure dans leurs communautés. La phase 1 pour l'année 2014-2015 a été lancée en février 2015 en raison de l'approbation tardive du financement. L'équipe chargée du projet est répartie entre AADNC, la SCHL, Santé Canada et le CGIPN. Le but est de sélectionner de façon aléatoire dans les 10 régions des communautés dans lesquelles une évaluation de l'ampleur de la moisissure sera effectuée dans des logements choisis au hasard. Les données recueillies dans ces logements seront consignées et administrées par le CGIPN et traités dans le respect des principes de PCAP. Le CGIPN produira un rapport qui tentera de fournir une estimation de l'ampleur du problème de moisissure dans les collectivités des Premières Nations au Canada. Ce projet aura également un deuxième objectif, soit de fournir aux gestionnaires du logement des Premières Nations un outil électronique d'évaluation de la moisissure, pour les aider à déterminer l'ampleur du problème de moisissure dans leurs communautés ainsi qu'à planifier des moyens d'atténuer ou de remédier à ce problème.



PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Accroître la sensibilisation et mieux faire comprendre les besoins cruciaux des Premières Nations en matière de logement, encourager les investissements et la fourniture de ressources adéquates.
- Explorer d'autres solutions pour remédier au manque de logements.
- Continuer de s'appuyer sur le Comité national de liaison en matière de logement pour exercer des pressions en vue d'un financement adéquat pour remédier à la surpopulation, au manque de logements, aux réparations et aux rénovations.
- Poursuivre les recherches dans les domaines suivants : assurance, possibilités de financement alternatif, nouvelles techniques de construction, processus d'éviction et autres défis.
- Poursuivre la recherche sur les exigences de construction de maisons en rondins et en bois équarri.
- Rédiger un projet de protocole d'entente soulignant la volonté et l'engagement tant de l'APN que du FLMDPN de travailler ensemble en vue d'amorcer des discussions sur le transfert du Fonds sous le contrôle des Premières Nations.
- Étudier des possibilités de partenariats avec d'autres organisations telles que la Fondation Frontières.
- Se préparer à travailler en partenariat avec AADNC, de concert avec techniciens du logement des Premières Nations, à la prochaine évaluation du programme de logement.
- Continuer de soutenir et de modéliser les pratiques prometteuses issues du Projet pilote APN-Holmes Group-Atikameksheng Anishnawbek.
- Poursuivre le projet d'outil électronique d'autoévaluation communautaire.
- Poursuivre les travaux avec le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) pour garantir l'accès à des données fiables concernant la situation du logement à l'échelle nationale.



INFRASTRUCTURES

L'APN travaille sous l'égide du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI) pour veiller à ce que les Premières Nations soient adéquatement représentées dans le cadre des initiatives qui ont une incidence sur le logement et les infrastructures des Premières Nations, soutenir les communautés et leurs dirigeants dans leurs efforts de défense d'intérêts, maintenir des informations récentes sur le logement et les infrastructures et fournir des renseignements au besoin et, le cas échéant, aider les Premières Nations à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies régionales en matière de logement et d'infrastructures.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'accès à de l'eau potable salubre est un droit universel de la personne, récemment affirmé par les Nations Unies, et il incombe au Canada de faire en sorte que ce droit soit respecté dans toutes les collectivités des Premières Nations. Cependant, la qualité de l'eau fournie aux Premières Nations demeure une préoccupation nationale. Le gouvernement du Canada doit collaborer avec les Premières Nations à l'élaboration d'un plan pour mettre en œuvre les recommandations contenues dans la proposition prébudgétaire 2014, ainsi que d'un plan précis d'investissement des 4,7 milliards de dollars qui ont été reconnus comme étant requis au niveau des systèmes de traitement des eaux. En 2013 par exemple, l'alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral a déterminé que le financement nécessaire pour remédier à la crise de l'eau au sein des Premières Nations (1 milliard de dollars par année) pourrait être compensé en augmentant le taux d'imposition des entreprises canadiennes de seulement 0,5 pour cent (de 15 pour cent à 15,5 pour cent).

Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations

La *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2013. Elle permet au gouvernement fédéral d'élaborer des règlements exécutoires qui s'appliquent à la fourniture d'eau potable, au traitement efficace des eaux usées, et à la protection des sources d'eau potable sur les terres des Premières Nations. Les Premières Nations ont fait part de leurs graves préoccupations quant au fait que cette loi peut empiéter sur leurs compétences, tout en créant l'exigence de se conformer à des normes inatteignables compte tenu des niveaux de financement et de capacité actuels.

L'élaboration de règlements est en cours, sur une base de région par région, et elle est mise en place par groupes de 3 régions – la phase 1 comprendra la région Atlantique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Ils devront être conformes aux règlements provinciaux et territoriaux déjà en vigueur dans chaque région, avec des ajustements pour tenir compte des réalités des terres des Premières Nations.

Quatre modèles de conformité et d'application sont envisagés :

- un(des) regroupement(s) indépendant(s) de Premières Nations;
- un régime de conformité mis en œuvre par les gouvernements provinciaux et territoriaux;
- un régime de conformité mis en œuvre par le gouvernement fédéral;
- une combinaison des possibilités ci-dessus.

Des discussions avec les Premières Nations et les gouvernements des provinces et des territoires au cours des prochains mois guideront l'élaboration du modèle de conformité et d'application sur une base de région par région.



Jusqu'à présent, AADNC n'a recueilli que peu d'observations des Premières Nations en ce qui concerne l'élaboration des règlements. Le ministère devra préciser ses intentions et ses attentes quant à la forme et au contenu des observations des Premières Nations. Des indications révèlent que des propositions de financement aux OAR seraient envisagées afin d'aider les organisations des Premières Nations à recueillir les points de vue de leurs Premières Nations membres. Santé Canada a élaboré des options très préliminaires en ce qui concerne la conformité et l'application dans les domaines de la Loi qui relèvent directement de sa compétence, tels que l'échantillonnage et la surveillance.

Infrastructures relatives à l'eau et aux eaux usées

Le budget de 2014 a prévu 323,4 millions de dollars, étalés sur deux ans, pour poursuivre le Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations. Aucun nouveau financement n'a été annoncé dans le budget 2015. Le financement alloué dans le cadre du budget 2014 prendra fin le 31 mars 2016.

Le budget de 2014 a de nouveau annoncé les fonds du budget de 2013 – 155 millions de dollars, étalés sur 10 ans, pour les infrastructures des Premières Nations dans le cadre du nouveau Fonds Chantiers Canada. Cela représente 15,5 millions de dollars par an pendant les dix prochaines années. Ce montant sera combiné avec l'allocation du Fonds de la taxe sur l'essence des Premières Nations, soit environ 26 millions de dollars par an. Ainsi, un montant total de 42 millions de dollars sera disponible chaque année dans le cadre du Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations (FIPN) renouvelé. Le FIPN précédent a reçu plus d'inscriptions que prévu, ce qui indique un besoin énorme de financement pour les infrastructures communautaires. Le Fonds de la taxe sur l'essence, qui se terminait en 2014 pour les municipalités, doit se poursuivre au-delà de 2014, tel que cela a été garanti en 2011. Étant donné qu'aucune déclaration officielle semblable n'a été faite concernant la poursuite du Fonds au-delà de 2014 pour les Premières Nations, il semblerait que la portion du Fonds de la taxe sur l'essence des Premières Nations soit prévue pour les municipalités. Les fonctionnaires d'AADNC se sont engagés à confirmer par écrit la poursuite de la Fonds de la taxe sur l'essence pour les Premières Nations, comme c'est le cas pour les municipalités.

Stratégie nationale des Premières Nations sur l'eau

La résolution n° 45/2012 enjoint l'Assemblée des Premières Nations (APN) de poursuivre ses efforts pour favoriser la discussion et de solliciter les avis des Premières Nations, des groupes de travail techniques régionaux et d'autres organisations pour parvenir à une version exhaustive d'une Stratégie nationale des Premières Nations sur l'eau (SNPNE), sous la supervision du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures. De plus, la résolution n° 81/2012 enjoint l'Assemblée des Premières Nations à se conformer aux protocoles appropriés, à veiller à ce des cérémonies soient prévues pour rendre hommage aux esprits de l'eau et à faire en sorte que notre travail soit fait de façon adéquate et respectueuse.

L'APN recueille toujours des commentaires à propos de la Stratégie et de la Déclaration sur l'eau en vue de poursuivre leur amélioration.

Évaluation sommative des sous-programmes relatifs aux installations d'éducation et aux infrastructures communautaires (Programme d'immobilisations et d'entretien)

La Direction générale de l'évaluation de la mesure du rendement et de l'examen (DGEMRE) procède à une évaluation sommative des deux sous-programmes du Programme d'immobilisations et d'entretien (PIE) : 1) le sous-programme des installations d'éducation et 2) le sous-programme des infrastructures communautaires. Cette évaluation portera principalement sur la pertinence et le rendement de ces deux sous-programmes. Elle consiste en un examen de la documentation, une étude des dossiers, des entrevues avec des intervenants clés et des études de cas. Le groupe de travail chargé de l'évaluation est composé de membres du personnel des programmes régionaux et de politique d'AADNC, de représentants provinciaux, ainsi que de techniciens régionaux de l'APN. Ses attributions seront d'examiner et de valider les données, de faire part de ses observations quant à la méthodologie, de rédiger des conclusions préliminaires et de produire un rapport final. Un projet de rapport a été communiqué à l'APN ainsi qu'à d'autres techniciens régionaux à des fins d'examen et de commentaires.



Évaluation du Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations

AADNC a terminé l'évaluation de l'efficacité et de la pertinence du *Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations*. L'APN a participé aux activités, en tant que membre du groupe de travail, avec la Direction générale des infrastructures communautaires (DGIC) d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. L'évaluation a permis de déterminer si le programme s'avère efficace depuis qu'il a remplacé la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations (SGEPN), en 2008. AADNC a approuvé le rapport en septembre. Santé Canada a aussi approuvé le rapport ainsi que le plan d'action. L'affichage sur le Web et la publication de l'évaluation sont en attente. Le rapport confirme ce que l'APN a déclaré à maintes reprises à propos des règlements sur l'eau et les eaux usées :

« Bien que l'élaboration de la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations constitue une première étape essentielle pour veiller à ce qu'il y ait une norme mesurée pour la qualité de l'eau potable, il n'en demeure pas moins que les Premières Nations doivent s'engager pleinement dans l'élaboration des règlements, que les rôles et les responsabilités doivent être clairement définis; et que les Premières Nations doivent disposer réellement de la capacité et des moyens de se conformer aux règlements qu'ils seront tenus de respecter. »

Le rapport final est daté de septembre 2013 et est affiché à l'adresse suivante : http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ-AEV/STAGING/texte-text/ev_wwap_1400003583366_fra.pdf.

Stratégie de protection des Premières nations contre les incendies

L'Association des pompiers autochtones du Canada (APAC) a présenté des recommandations à AADNC concernant des domaines prioritaires dans le cadre d'une stratégie renouvelée de protection contre les incendies. L'objectif est de recentrer les activités sur des résultats tangibles et mesurables. Les activités proposées comprennent l'amélioration de la prévention de l'incendie, le renforcement des inspections, l'étude de possibilités d'améliorer la conformité aux codes d'infrastructures dans les réserves et la modernisation des niveaux de service de la protection contre l'incendie du

ministère (qui fournit un appui dans divers domaines, dont l'investissement dans les immobilisations et la formation). AADNC et l'Association des pompiers autochtones du Canada continuent de discuter des mises à jour concernant la stratégie. L'APAC a collaboré en partenariat avec AADNC à la campagne *Gare au feu*.

Plusieurs décès en raison d'incendies sont survenus dans les communautés des Premières Nations au cours de l'année écoulée. L'APN attribue plusieurs de ces incendies ainsi que les blessures qu'ils ont causées à un financement inadéquat de l'équipement et des services d'incendie communautaires, une conséquence directe du plafond de 2 pour cent. Le Chef national Bellegarde a directement fait part de ses préoccupations au ministre Valcourt.

Étude du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur le logement et les infrastructures des Premières Nations

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones mène une étude sur les défis que posent le logement et les infrastructures des Premières Nations dans les réserves. Des rencontres ont été organisées dans des centres urbains et des membres du Comité se sont rendus dans certaines communautés.

L'APN a comparu devant le Comité le 18 novembre 2014 et a saisi cette occasion pour attirer son attention sur une présentation d'AADNC qui a détaillé la pratique du ministère de réallouer des fonds destinés aux immobilisations (PIE) à d'autres programmes, notamment l'éducation et le développement social. Cette présentation a révélé que, au cours des six dernières années, plus de la moitié d'un milliard de dollars a été réallouée à ces autres programmes. La raison avancée a été l'incidence du plafond de 2 pour cent institué en 1996 sur le financement des programmes autochtones. Cette pratique a placé les Premières Nations dans une position où elles sont incapables de dispenser les services attendus en vertu de leurs ententes de financement.

Un rapport d'étape a été publié en février 2015, et le Comité poursuit son étude ainsi que l'examen d'approches alternatives et novatrices en matière de logement.



PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de surveiller les développements concernant la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* et d'aider les Premières Nations dans leur préparation à l'application de la loi. Continuer de discuter avec le GCTEPN afin de synchroniser les efforts régionaux.
- Continuer d'exercer des pressions en vue d'accroître le financement des infrastructures et de faciliter l'examen d'options alternatives de financement, de recourir à des processus et des systèmes technologiques novateurs pour une gestion des infrastructures plus efficace en termes de coûts, et de privilégier le partage de l'information dans le cadre de conférences, foires commerciales, séminaires, etc.
- Surveiller l'avancée de l'étude du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur le logement et les infrastructures des Premières Nations.
- Continuer de soutenir les services de prévention des incendies dans les communautés des Premières Nations ainsi que les efforts et les activités des organisations de lutte contre les incendies dûment mandatées, conformément à la résolution n° 33/2011.
- Continuer de participer aux activités du Comité consultatif sur la politique générale relative au transport des marchandises dangereuses.
- Continuer de mettre en œuvre la Stratégie nationale sur l'eau des Premières Nations, en diffusant des comptes rendus au besoin, et de promouvoir la Déclaration nationale sur l'eau des Premières Nations.



GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

L'APN fait connaître les commentaires et les recommandations des Premières Nations et des organisations régionales en vue d'apporter des améliorations au niveau de la prise en compte des situations d'urgence ainsi que des interventions en cas d'urgence avant, pendant et après les événements qui frappent les communautés.

L'APN s'emploie à obtenir plus de considération à l'égard de la gestion des situations d'urgence :

- En demandant des services d'intervention d'urgence et de gestion des situations d'urgence équitables et adéquats;
- En facilitant la discussion sur l'intervention d'urgence et la gestion des situations d'urgence;
- En analysant les politiques et en demandant un changement, une amélioration et la participation des Premières Nations dans les dossiers qui les concernent directement;
- En lançant et en engageant une discussion sur les questions actuelles en matière d'intervention d'urgence et de gestion des situations d'urgence concernant les Premières Nations;
- En communiquant les résultats d'analyses et les connaissances concernant l'intervention d'urgence et la gestion des situations d'urgence aux divers groupes et organismes des Premières Nations.

Il existe diverses ententes ou divers accords de financement entre AADNC et les provinces qui portent sur la prestation de services de gestion des situations d'urgence pour les communautés des Premières Nations. Ces accords veillent à ce que les Premières Nations aient accès à des services d'assistance d'urgence comparables à ceux fournis aux autres collectivités non membres des Premières Nations de leur province.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Groupe de travail sur les affaires autochtones – Groupe de travail sur les services d'atténuation des catastrophes et de gestion des urgences (SACGU) dans les communautés autochtones

L'APN a participé à l'un des sous-groupes de travail sous l'égide du Groupe de travail des ministres des affaires autochtones provinciaux et territoriaux (GTAA). Le groupe de travail sur les SACGU offre du soutien concernant divers aspects de la gestion des urgences et des interventions dans les communautés des Premières Nations, ainsi qu'au niveau de l'élaboration d'un plan d'action pour évaluer et déterminer les insuffisances et les lacunes entre les Premières Nations, les gouvernements provinciaux et diverses organisations de gestion des situations d'urgence.

Groupe national sur la gestion des urgences (NGGU)

L'APN participe au Groupe national sur la gestion des urgences de Sécurité publique Canada. Le NGGU offre des conseils en regard de l'élaboration et du soutien à la mise en œuvre de politiques, de plans et de programmes de gestion des urgences (GU) visant l'atténuation, la préparation, la réaction et le rétablissement en matière de situations d'urgence pour un Canada sûr et déterminé. Le NGGU est coprésidé par de hauts fonctionnaires responsables de la gestion des urgences (HFRGU). L'APN a accepté de participer pour s'assurer que les intérêts des Premières Nations sont bien pris en compte.

Le mandat du NGGU est d'entreprendre les activités suivantes :

- partager et diffuser les informations et les points de vue entre les réseaux de membres existants et au sein des canaux fédéraux, provinciaux et territoriaux, le cas échéant;
- participer à la mise en œuvre au Canada du cadre Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et produire un rapport;
- partager les points de vue concernant l'orientation du système de GU pour contrer l'augmentation des



risques et des dangers au Canada, y compris les moyens éventuels d'accroître la résilience sociétale;

- participer au développement et à la mise en œuvre d'initiatives de sensibilisation et de rayonnement (p. ex. la Semaine de la sécurité civile);
- participer au comité consultatif de la plate-forme canadienne pour la réduction des risques de catastrophe, faire rapport par l'entremise des réseaux existants et promouvoir la table ronde nationale annuelle;
- déterminer des liens et explorer les nouvelles possibilités de partenariat, au fur et à mesure qu'elles se présentent, afin de promouvoir des initiatives de gestion des urgences dans tout le Canada.

Le NNGU est composé de représentants de plusieurs groupes d'intervenants tels que l'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne des chefs de pompiers, le Centre canadien des mesures d'urgence, le Groupe d'intérêt canadien en technologie de l'interopérabilité, l'Association médicale canadienne, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, la Croix-Rouge canadienne, l'Association canadienne des médecins vétérinaires, l'Association canadienne des corps de pompiers volontaires, les Directeurs des services médicaux d'urgence du Canada, la Fédération canadienne des municipalités, l'Armée du salut, l'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage, l'Ambulance Saint-Jean, le Mennonite Disaster Service et les organisations membres du Conseil canadien de la gestion des urgences.

Notifications d'urgence d'AADNC

Dans le cadre d'une collaboration avec la Direction de la gestion des urgences et des dossiers (DGUD) d'AADNC, l'APN a rapidement fait parvenir des avis aux régions représentantes sur des questions d'urgence concernant les Premières Nations.

Croix-Rouge canadienne

L'APN continue de collaborer avec la Croix-Rouge canadienne et a étudié un « protocole de relations » dont la mise en place pourrait s'avérer efficace entre les deux organisations. La Croix-Rouge est intéressée à travailler avec les Premières Nations, dans le respect et la complémentarité, en vue d'étudier des moyens durables et culturellement appropriés de mettre en œuvre ses programmes dans trois domaines clés au pays : Urgences et catastrophes, Santé communautaire, et Prévention

et sécurité, qui englobe Apprentissage du respect : promouvoir le respect, prévenir la violence, premiers soins et baignade sécuritaire.

Examen de la Loi sur les transports au Canada

La *Loi sur les transports au Canada* (LTC) fait actuellement l'objet d'un examen. Cette loi, qui est le cadre législatif fédéral du système national de transports au Canada, comprend des dispositions relatives au transport aérien et ferroviaire et elle régit le mandat et les activités de l'Office des transports du Canada. L'examen de la LTC a pour objet de déterminer si le système de transports au Canada dispose de la capacité et de l'adaptabilité lui permettant, ainsi qu'à ses utilisateurs, de répondre efficacement aux conditions évolutives nationales et internationales, et à la demande sur les 20 ou 30 prochaines années. Des conversations préliminaires avec des intervenants ont facilité la rédaction d'un document de discussion. Cependant, aucun commentaire n'a été émis par les Premières Nations. L'APN organisera une séance d'information en 2015 à l'intention des Premières Nations en vue de recueillir des opinions.

Marchandises dangereuses

En mars 2014, l'APN a été invitée à devenir membre permanent du Comité consultatif sur la politique générale relative au transport des marchandises dangereuses (le Comité consultatif).

Le Comité consultatif a été mis sur pied en 1985 en vertu de la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* afin de conseiller le ministre des Transports sur diverses questions stratégiques, sociales et de sécurité concernant le transport de marchandises dangereuses. Les membres du Comité consultatif, ainsi que d'autres experts dans ce domaine à titre d'invités, se réunissent au moins deux fois par année à Ottawa (Ontario). Le Comité a émis de nombreuses recommandations en vue d'améliorer la sécurité ferroviaire à la suite de la catastrophe de Lac Mégantic. Depuis ce drame, Transports Canada a amélioré la conception des wagons-citernes et renforcé les règlements dans la foulée du rapport du Bureau de la sécurité des transports.

À la suite de l'annonce de la ministre Raitt, le 23 avril 2014, à propos de la mise sur pied d'un groupe de travail visant à réunir des intervenants tels que les municipalités, les premiers intervenants, les compagnies ferroviaires et les expéditeurs pour renforcer la capacité de réaction en



cas d'urgence dans tout le pays, un Groupe de travail sur les interventions d'urgence (IU) relatives au transport de marchandises dangereuses (TMD) a été constitué en vue de rechercher, évaluer, documenter et émettre des recommandations pour apporter des améliorations au Plan d'intervention d'urgence (PIU). La représentation des Premières Nations au sein de ce groupe de travail est assurée par l'entremise de l'Association des pompiers autochtones du Canada.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- L'APN va continuer de participer au GNGU et au Comité consultatif sur le transport des marchandises dangereuses.
- L'APN va continuer d'étendre ses liens et ses réseaux en vue de coordonner les efforts en matière de gestion des urgences entre les régions, les organisations et les communautés, ainsi qu'avec les organisations fédérales et provinciales, et de s'engager avec les Premières Nations à poursuivre l'acquisition des connaissances, l'édification des capacités et à examiner les possibilités de formation.
- S'il y a lieu, l'APN continuera de fournir des comptes rendus et des rapports sur ses activités à AADNC, s'emploiera à obtenir la participation et l'appui d'autres ministères fédéraux et établira une relation plus concertée avec la Direction de la gestion des urgences d'AADNC dans des dossiers et des efforts liés aux situations d'urgence.
- L'APN va renouveler son partenariat avec la Croix-Rouge canadienne au moyen de la signature d'un Protocole de relations.



États financiers consolidés de

**La Fraternité des Indiens
du Canada**

31 mars 2015

PROJET

La Fraternité des Indiens du Canada

31 mars 2015

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État consolidé des revenus et des dépenses	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de l'évolution de l'actif net (déficit)	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	7-13
Annexe 1 – État des revenus et des dépenses - Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)	14-15
Annexe 2 – État des revenus et des dépenses - autres organismes de financement	16-17
Annexe 3 – État des revenus et des dépenses - Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada	18

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
100, rue Queen
bureau 1600
Ottawa ON K1P 5T8
Canada

Tél. : (613) 236-2442
Télec. : (613) 236-2195
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil de direction de
La Fraternité des Indiens du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Fraternité des Indiens du Canada (la « corporation »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2015 et les états consolidés des revenus et des dépenses, de l'évolution de l'actif net (déficit) et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 7 juillet 2015

PROJET

La Fraternité des Indiens du Canada

État consolidé des revenus et des dépenses de l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
Revenus		
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) (annexe 1)	6 893 346	10 212 639
Emploi et Développement social Canada (annexe 2)	165 868	-
Sécurité publique (annexe 2)	-	76 377
Justice de l'Alberta et Solliciteur général (annexe 2)	-	10 000
Justice Canada (annexe 2)	-	112 320
Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDCC) (annexe 2)	-	250 000
Environnement Canada (annexe 2)	149 998	287 351
Commission de coopération environnementale (annexe 2)	-	50 151
Société de gestion des déchets nucléaires (annexe 2)	117 000	230 654
Santé Canada (annexe 2)	3 200 653	3 517 736
Partenariat canadien contre le cancer (PCCC) (annexe 2)	211 630	210 828
Pêches et océans Canada (annexe 2)	560 000	575 956
Autres organismes de financement (annexe 2)	1 671 886	1 324 006
Fonds en fiducie (annexe 3)	24 500	28 580
	12 994 881	16 886 598
Dépenses		
Publicité, promotion et publications	21 446	244 429
Amortissement des immobilisations corporelles	19 457	42 517
Assurances	32 667	31 291
Divers	5 402	5 387
Créances douteuses	-	67 964
Dépenses de bureau	1 027 716	1 063 890
Honoraires professionnels	658 354	2 202 520
Prestation de services régionaux	1 204 872	1 294 675
Loyer	832 167	1 163 138
Salaires et avantages sociaux	6 587 457	7 806 366
Déplacements et réunions	2 874 084	3 236 436
Bourses	16 000	16 000
	13 279 622	17 174 613
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(284 741)	(288 015)

La Fraternité des Indiens du Canada

État consolidé de la situation financière
au 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	125 301	271 803
Actif détenu en fiducie (note 3)	15 281	22 681
Subventions et contributions à recevoir (note 4)	569 976	986 279
Autres débiteurs	772 577	917 652
TPS et TVH à recouvrer	210 869	428 446
Stocks	27 613	17 717
Frais payés d'avance	111 318	106 915
	1 832 935	2 751 493
Frais payés d'avance	525 440	598 757
Immobilisations corporelles (note 5)	140 111	159 568
	2 498 486	3 509 818
Passif		
Passif à court terme		
Découvert bancaire (note 9)	785 779	-
Créditeurs et charges à payer	1 725 416	3 024 432
Sommes à remettre à l'État	52 055	64 506
Passif détenu en fiducie (note 3)	15 281	22 681
Apports reportés (note 6)	14 449	178 638
Apports excédentaires (note 7)	494 555	420 372
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 8)	96 000	103 497
	3 183 535	3 814 126
Dette à long terme (note 8)	368 000	464 000
	3 551 535	4 278 126
Éventualités et engagements (notes 9 et 12)		
Actif net		
Investi en immobilisations corporelles	140 111	159 568
Fonds affectés (note 10)	145 324	163 083
Fonds non affectés (insuffisance) - opérations générales	(1 338 484)	(1 090 959)
	(1 053 049)	(768 308)
	2 498 486	3 509 818

Au nom du Conseil de direction

_____ Perry Bellegarde, Chef national

_____ Ghislain Picard, Chef régional, Comité de gestion

La Fraternité des Indiens du Canada

État consolidé de l'évolution de l'actif net (déficit)
de l'exercice clos le 31 mars 2015

	Investi en immobilisations corporelles	Fonds affectés (note 10)	Fonds non affectés opérations générales (insuffisance)	Total	
	\$	\$	\$	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	159 568	163 083	(1 090 959)	(768 308)	(480 293)
Insuffisance des revenus sur les dépenses	-	(17 759)	(266 982)	(284 741)	(288 015)
Amortissement des immobilisations corporelles	(19 457)	-	19 457	-	-
Solde à la fin	140 111	145 324	(1 338 484)	(1 053 049)	(768 308)

La Fraternité des Indiens du Canada

État consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
Rentrées (sorties) nettes d'encaisse liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(284 741)	(288 015)
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	19 457	42 517
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	250 144
Diminution des apports reportés	(164 189)	(167 787)
Augmentation des apports excédentaires	74 183	420 372
	(355 290)	257 231
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 11)		
	(473 494)	1 262 314
	(828 784)	1 519 545
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(172 873)
	-	(172 873)
Financement		
Variation nette de l'emprunt bancaire	785 779	-
Remboursements sur la dette à long terme	(103 497)	(461 477)
	682 282	(461 477)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(146 502)	885 195
Encaisse (découvert bancaire) au début	271 803	(613 392)
Encaisse à la fin	125 301	271 803

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2015

1. Nature des activités

La Fraternité des Indiens du Canada (la « corporation »), a été constituée en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes le 29 septembre 1970. En juin 2014, la corporation recevait un Certificat de prorogation en vertu de la Loi sur les sociétés canadiennes sans but lucratif. La corporation poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la solution des problèmes auxquels sont confrontées les Premières Nations;
- servir d'organisme national dans le but de représenter les Premières Nations et de diffuser de l'information à leur intention;
- étudier, de concert avec les représentants des Premières Nations à travers le Canada, les problèmes auxquels les Premières Nations font face et s'adresser au gouvernement et à d'autres organismes au nom des Premières Nations;
- favoriser et promouvoir le maintien de la culture et des valeurs des Premières Nations; et
- servir de porte-parole national pour les Premières Nations à travers tout le Canada.

La corporation sert de secrétariat à l'Assemblée des Premières Nations (« APN »).

La corporation est un organisme sans but lucratif et à ce titre, n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Base de présentation

Les états financiers englobent les comptes de la corporation et ceux du Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, entité qui relève de la corporation. Toutes les opérations importantes entre ces organismes et leurs soldes ont été éliminés pour fins de consolidation.

Constatation des revenus

La corporation a adopté la méthode du report pour comptabiliser ses apports.

Les apports non affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent lorsque reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

Les apports affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont encourues.

Les apports reçus et affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et constatés comme revenus selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises

Instruments financiers

La corporation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception de son encaisse qui est évaluée à la juste valeur.

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont constatés à la juste valeur estimative à la date de l'apport.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, selon les durées de vie utiles des immobilisations suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

Apports excédentaires

L'excédent des revenus sur les dépenses doit parfois être remboursé et est comptabilisé à titre de passif. Lorsque l'approbation de conserver les fonds est reçue, l'excédent est alors comptabilisé comme revenu.

Ventilation des dépenses

La ventilation des dépenses administratives entre les programmes ou les organismes de financement est effectuée conformément à la base de répartition et aux montants maximum ou pourcentages mentionnés dans chacun des différents accords de contribution conclus par la corporation.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. La valeur de réalisation nette des subventions, des contributions et des autres débiteurs, les réserves d'inventaire, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant des charges à payer et les engagements sont les éléments les plus significatifs pour lesquels des estimations ont été utilisées.

3. Fonds détenus en fiducie

La corporation détient en fiducie un fonds d'études d'un montant total de 15 281 \$ (22 681 \$ en 2014) pour les enfants de Kelly Morrisseau. Ces fonds ont été donnés par des particuliers et des organisations.

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2015

4. Subventions et contributions à recevoir

Les subventions et contributions à recevoir s'établissent comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)	364 593	284 591
Partenariat canadien contre le Cancer	297	230 148
Commission de coopération environnementale	-	32 125
Université Dalhousie	-	19 994
Santé Canada	104 587	3 505
Ressources humaines et développement des compétences Canada	-	25 000
Pêches et océans Canada	38 000	53 956
Environnement Canada	57 499	174 901
Société de gestion des déchets nucléaires	-	123 373
Justice Canada	-	33 686
Province de l'Ontario	5 000	5 000
	569 976	986 279

5. Immobilisations corporelles

	2015		2014	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	22 470	21 961	509	2 340
Matériel de bureau	71 689	71 689	-	128 155
Améliorations locatives	172 874	33 272	139 602	29 073
	267 033	126 922	140 111	159 568

6. Apports reportés

Les changements survenus au solde des apports reportés sont les suivants :

	2015	2014
	\$	\$
Solde au début	178 638	346 425
Apports reçus au cours de l'exercice	11 463 449	15 265 381
Apports constatés comme revenus au cours de l'exercice	(11 587 719)	(15 391 527)
Solde à la fin de l'exercice	54 368	220 279
Autres apports reçus	14 449	54 368
Autres apports constatés comme revenus	(54 368)	(96 009)
	14 449	178 638

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2015

6. Apports reportés (suite)

Le solde à la fin de l'exercice se détaille comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Conseil de recherches en sciences humaines	14 449	-
Assemblée Générale Annuelle	-	51 368
Partenariat canadien contre le cancer	-	82 031
Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants	-	3 000
Université Dalhousie	-	39 239
Autres	-	3 000
	14 449	178 638

7. Apports excédentaires

Les apports excédentaires sont les suivants :

	2015	2014
	\$	\$
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	494 554	420 372

8. Dette à long terme

	2015	2014
	\$	\$
Prêt à terme, échéant en janvier 2020 payable en cinq versements mensuels consécutifs de 80 000 \$, suivis de 75 versements mensuels consécutifs de 8 000 \$ en capital et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 %	464 000	560 000
Contrat de location-acquisition, échéant en 2015, portant intérêt au taux de 3%, remboursable en versements mensuels de 1 793 \$, incluant les intérêts	-	7 497
	464 000	567 497
Tranche échéant à moins d'un an	96 000	103 497
	368 000	464 000

Les remboursements de capital pour les six prochains exercices sont les suivants :

	\$
2016	96 000
2017	96 000
2018	96 000
2019	96 000
2020 et par la suite	80 000

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2015

9. Éventualités

La corporation reçoit son financement de divers organismes gouvernementaux selon les besoins et les budgets spécifiques de ses programmes et répartit certaines dépenses à ces divers programmes. Dans bien des cas, l'organisme de financement a le droit d'examiner les registres comptables afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux modalités de ses programmes. À l'heure actuelle, il s'avère impossible d'estimer la nécessité éventuelle de rembourser certains montants aux organismes en question. La direction de la corporation estime que l'affectation de ses dépenses est juste et raisonnable dans les circonstances. Tous ajustements requis aux états financiers par suite de ces examens, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ceux-ci seront connus.

Facilité de crédit

La corporation a conclu une convention bancaire établissant une facilité de crédit à vue à des fins générales pouvant atteindre au maximum 2 500 000 \$ et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 %. L'emprunt est garanti par une convention générale de garantie représentant une charge prioritaire sur la totalité des biens de la corporation. Le solde en fin d'exercice est 785 779 \$ (nul \$ en 2014).

10. Le fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada; entité contrôlée par la corporation. Une description sommaire de cette entité contrôlée est présentée ci-dessous.

Le Fonds en fiducie a été reconnu à titre d'organisme de bienfaisance en vertu de l'alinéa 149(i)(f) de la Loi de l'impôt sur le revenu; il comprend le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainée et le Fonds des héros de notre époque.

Les fonds affectés se composent des éléments suivants et ils doivent être utilisés pour les besoins indiqués ci-dessous :

- Le Fonds de langue et d'alphabétisation a été établi pour promouvoir l'éducation des Premières Nations au moyen de bourses d'études et par la promotion de la recherche, des colloques et des conférences universitaires sur les droits des Premières Nations, leur histoire et le contact entre les Premières Nations et le public canadien.
- Le Fonds de guérison de la jeunesse a été établi en 1996 pour soutenir les efforts visant à améliorer l'estime de soi et le profil des jeunes des Premières Nations au Canada par l'organisation d'événements qui permettent de réunir ces jeunes avec des dirigeants politiques et des aînés dans un but de formation spirituelle et de leadership et pour du support dans la représentation par les jeunes de leurs nations à des congrès et des rencontres au Canada et à l'échelle internationale.
- Le Fonds de recherche parrainée a été créé en 2001 dans le but de participer à des recherches qui touchent les problèmes économiques, sociaux et scientifiques des communautés indiennes tout en suggérant des solutions à ces problèmes.
- Le Fonds des héros de notre époque a été créé en 2001 et a pour but de reconnaître les citoyens des Premières Nations qui ont démontré d'excellentes habiletés intellectuelles et académiques, de l'intégrité, de l'intérêt et du respect envers l'humanité et du leadership et qui ont pris l'initiative d'utiliser leurs talents au maximum. Les prix ont été nommés en mémoire aux personnages de l'histoire autochtone suivants : Jake Fire (la criminologie), Tommy Pierce (les études sur les Autochtones), Walter Dieter (la sociologie), Omar Peters (les sciences politiques), Robert Smallboy (la médecine), James Gosnell (le droit). Les prix sont décernés chaque année au cours de l'assemblée annuelle générale de l'Assemblée des Premières Nations.

La Fraternité nomme les membres du Conseil de direction du Fonds en fiducie et veille à ce que le Fonds en fiducie respecte la charte de la Fraternité.

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2015

11. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2015	2014
	\$	\$
Subventions et contributions à recevoir	416 303	195 452
Autres débiteurs	145 075	(154 338)
TPS et TVH à recouvrer	217 577	112 807
Stocks	(9 896)	(1 949)
Frais payés d'avance	68 914	330 902
Créditeurs et charges à payer	(1 299 016)	788 941
Sommes à payer à l'État	(12 451)	(9 501)
	(473 494)	1 262 314

12. Engagements

La corporation s'est engagée à verser des montants minimums en vertu de contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel dont les versements pour chacun des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2016	902 756
2017	855 685
2018	813 760
2019	809 572
2020	57 163
	3 438 936

13. Rémunération des dirigeants

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale annuelle (62/98), le chef national de l'APN reçoit un salaire qui est ajusté annuellement en fonction de l'Indice des prix à la consommation. De même, en vertu d'une résolution de la Confédération des nations indiennes et du Comité exécutif, chacun des chefs régionaux reçoit un jeton de présence. La direction et les gestionnaires non-élus sont rémunérés en fonction des normes industrielles pour leur poste individuel.

14. Régime de retraite

La corporation contribue à un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés et chefs régionaux. Les contributions vont jusqu'à 6 % du salaire de l'employé. Les contributions de l'employeur pour l'exercice se chiffrent à 331 542 \$ (385 680 \$ en 2014).

15. Instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur de la dette à long terme a été déterminée en utilisant la valeur actuelle des entrées de fonds futures établies selon les contrats de financement courants, d'après le taux d'intérêt estimatif que la corporation serait en droit d'obtenir pour des prêts ayant des échéances et des conditions similaires. Au 31 mars 2015, la juste valeur de la dette à long terme se rapproche de sa valeur comptable.

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2015

15. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les différents débiteurs de la corporation représentent un crédit au titre de ses programmes. Le crédit est principalement accordé au gouvernement fédéral, posant des risques de crédit minimaux pour la corporation.

Le risque de crédit maximal pour la corporation est représenté par la juste valeur des placements et des différents débiteurs telle que présentée au bilan consolidé.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence aux conséquences négatives des fluctuations du taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière, les revenus de placements et les charges d'intérêts de la corporation. L'encaisse, les placements, la dette à long terme et la facilité de crédit à vue de la corporation sont exposés aux fluctuations du taux d'intérêt. La dette à long terme porte généralement intérêts à taux fixes. Par conséquent, l'exposition des flux de trésorerie au risque de taux d'intérêt n'est pas significative. Toutefois, la juste valeur de dettes portant intérêts à taux fixes peut varier dû à des changements dans les taux d'intérêts du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêts de la facilité de crédit à vue est limitée étant donné sa courte échéance. L'incidence des fluctuations défavorables des taux n'est pas considérée importante.

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexe 1 - État des revenus et des dépenses

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)
de l'exercice clos le 31 mars 2015

	Capacité organisationnelle	Ajouts aux réserves	Revendications spéciales	Crédits d'éducation personnelle	Développement social
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
Apports/subvention - AADNC	4 500 000	255 000	125 000	1 396 087	71 070
Divers	-	-	-	-	-
Frais d'inscription	-	-	-	-	-
	4 500 000	255 000	125 000	1 396 087	71 070
Dépenses					
Publicité, promotion et publications	5 135	88	170	2 474	51
Ventilation des dépenses administratives	-	-	-	180 249	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Assurances	18 591	421	206	3 348	-
Divers	240	-	-	-	-
Dépenses de bureau	215 656	8 077	4 713	102 098	7 043
Honoraires professionnels	79 410	33 990	28 958	8 438	700
Prestation de services régionaux	1 004 429	-	-	-	-
Loyer	261 677	16 354	6 293	105 357	4 927
Salaires et avantages sociaux	2 768 212	142 531	41 773	671 632	65 604
Déplacements et réunions	313 551	54 317	43 554	322 491	3 136
	4 666 901	255 778	125 667	1 396 087	81 461
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(166 901)	(778)	(667)	-	(10 391)

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexe 1 - État des revenus et des dépenses (suite)
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)
de l'exercice clos le 31 mars 2015

	Groupe de travail national sur le développement des ressources naturelles	Communauté numérique conception, capacité et coordination	Outil électronique d'auto-évaluation de communauté numérique	Total
	\$	\$	\$	\$
	2015	2015	2014	2014
Revenus				
Apports/subvention - AADNC	300 000	112 650	133 539	10 043 452
Divers	-	-	-	54 564
Frais d'inscription	-	-	-	114 623
	300 000	112 650	133 539	10 212 639
Dépenses				
Publicité, promotion et publications	419	-	-	199 896
Ventilation des dépenses administratives	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	30
Assurances	513	-	-	22 195
Divers	-	-	-	240
Dépenses de bureau	25 540	1 002	6 717	370 846
Honoraires professionnels	61 067	1 051	62 548	276 162
Prestation de services régionaux	-	-	-	1 004 429
Loyer	5 808	12 620	3 005	416 041
Salaires et avantages sociaux	58 498	98 189	54 133	3 900 572
Déplacements et réunions	148 587	1 007	7 136	893 779
	300 432	113 869	133 539	10 439 442
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(432)	(1 219)	-	(226 803)

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexe 2 - État des revenus et des dépenses

Autres organismes de financement
de l'exercice clos le 31 mars 2015

	Emploi et Développement social Canada	Environnement Canada	Société de gestion des déchets nucléaires	Santé Canada	Partenariat canadien contre le cancer
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
Apports/subventions - autres	165 154	149 998	117 000	3 165 146	129 599
Apports/subventions - années précédentes	-	-	-	-	82 031
Vente des publications	-	-	-	-	-
Divers	714	-	-	35 507	-
Frais d'inscription	-	-	-	-	-
Salon	-	-	-	-	-
	165 868	149 998	117 000	3 200 653	211 630
Dépenses					
Publicité, promotion et publications	67	-	36	4 492	51
Ventilation des dépenses administratives	-	6 348	13 872	288 538	19 240
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	5 486	-
Assurances	272	450	128	5 462	-
Divers	-	-	-	2 500	-
Créances douteuses	-	-	-	-	-
Dépenses de bureau	9 611	2 449	9 389	240 744	36 255
Honoraires professionnels	4 270	35 000	367	109 026	1 645
Prestation de services régionaux	-	-	-	71 422	-
Loyer	10 450	14 712	8 524	232 810	8 225
Salaires et avantages sociaux	112 230	52 559	70 086	1 518 279	112 007
Déplacements et réunions	29 940	38 641	14 598	723 297	34 708
	166 840	150 159	117 000	3 202 056	212 131
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(972)	(161)	-	(1 403)	(501)

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexe 2 - État des revenus et des dépenses (suite)

Autres organismes de financement de l'exercice clos le 31 mars 2015

	Pêches et océans Canada	Autres		Total	
		\$	\$	2015	2014
Revenus					
Apports/subventions - autres	560 000	88 025	4 374 922	5 096 248	
Apports/subventions - années précédentes	-	42 239	124 270	238 826	
Vente des publications	-	99	99,00	20	
Divers	-	763 206	799 427	934 300	
Salon	-	645 620	645 620	297 069	
Frais d'inscription	-	132 697	132 697	78 916	
	560 000	1 671 886	6 077 035	6 645 379	
Dépenses					
Publicité, promotion et publications	-	8 463	13 109	44 533	
Ventilation des dépenses administratives	40 726	(548 973)	(180 249)	-	
Amortissement des immobilisations corporelles	-	13 971	19 457	42 487	
Assurances	850	2 426	9 588	9 096	
Divers	-	150	2 650	3 743	
Créances douteuses	-	-	-	67 964	
Dépenses de bureau	20 558	337 864	656 870	553 162	
Honoraires professionnels	5 615	224 333	380 256	842 237	
Prestation de services régionaux	102 000	27 021	200 443	264 658	
Loyer	32 708	108 697	416 126	553 165	
Salaires et avantages sociaux	220 833	600 891	2 686 885	2 570 542	
Déplacements et réunions	138 616	978 694	1 958 494	1 753 609	
	561 906	1 753 537	6 163 629	6 705 196	
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(1 906)	(81 651)	(86 594)	(59 817)	

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexe 3 - État des revenus et des dépenses

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada
de l'exercice clos le 31 mars 2015

	Fonds général	Fonds de langue et d'alphabétisation	Fonds de guérison de la jeunesse	Fonds de recherche parrainée	Fonds des héros de notre époque	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Dons	-	-	-	-	-	28 580
Commandite	-	-	-	-	22 500	-
Divers	-	1 000	1 000	-	-	2 000
	-	1 000	1 000	-	22 500	24 500
Dépenses						
Services professionnels	484	484	484	-	484	1 936
Divers	145	1 432	-	-	935	2 512
Bourses	-	-	-	-	16 000	16 000
Déplacements	1 799	(14)	20 026	-	-	21 811
	2 428	1 902	20 510	-	17 419	42 259
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(2 428)	(902)	(19 510)	-	5 081	(1 395)

